


GILLES LAUZON





**PAUL DE CHOMEDEY, SIEUR DE MAISONNEUVE,
Jeanne Mance, Lambert Closse, Charles Lemoine,
contemporains de Gilles Lauzon.**

L. LAUZON, ptre, o.m.i.

UN PIONNIER DE VILLE-MARIE

Gilles Lauzon

ET

sa postérité

ÉDITION DE FAMILLE

*Père et mère tu honoreras
afin de vivre longuement.*

QUÉBEC
L'ACTION SOCIALE, Limitée
103, rue Ste-Anne, 103

1926

APPROBATIONS

Non obstat :

Alexandre FAURE, o.m.i., *censor librorum.*

Die 5a septembris 1925.

Permis d'imprimer :

Montréal, 15 sept. 1925.

G.-E.-VILLENEUVE, o.m.i., Prov.

Imprimatur :

Quebeci, die 15 dec. 1925.

† J.-A. LANGLOIS, adm.

5

PRÉFACE

“ Je ne connais pas d'histoire plus intéressante, en même temps plus édifiante, plus héroïque que l'histoire religieuse des origines du Canada.”

A cette déclaration d'un prélat français, (1) ajoutons les paroles autorisées d'un écrivain canadien : (2)

“ Jamais on ne connaîtra assez les épisodes qui constituent l'histoire de nos temps héroïques. Comme catholiques, nous disons avec l'Église : “ Nous sommes les enfants des Saints ” ; comme Canadiens français, nous pouvons dire : “ Nous sommes les descendants de héros chrétiens ”.

Pénétré de ces réconfortantes pensées, moi, prêtre octogénaire, avant de descendre dans la tombe, je prie Dieu de m'accorder cette faveur de révéler aux miens la vie probablement inconnue de notre ancêtre-pionnier, Gilles Lauzon, et de raconter comment, dans ces temps justement appelés héroïques, il a contribué à cette histoire religieuse des origines de Ville-Marie, participation si fidèle et si généreuse qu'elle permet de dire en toute conviction : Nous sommes les enfants des Saints ; nous sommes les descendants de héros chrétiens.

A Ville-Marie, où il est arrivé en 1653 pour repousser les Iroquois qui menaçaient de tout ruiner, Gilles Lauzon s'est établi, et il a élevé une nombreuse famille. Homme de métier, défricheur et agriculteur, milicien de la Sainte-

Famille, élu deux fois au conseil de fabrique, tout nous dit qu'il a bien servi sa religion et son pays d'adoption jusqu'à sa mort en 1687.

Cette vie de foi, de lutte et de dévouement pour établir le règne de Jésus-Christ et la civilisation là où régnait Satan et la barbarie, il est regrettable de l'ignorer.

Par contre, comment ne pas être soucieux de connaître les origines si nobles et si religieuses de la grande métropole du Canada? et les fondateurs choisis avec tant de circonspection dans la France chrétienne du XVIIe siècle? et leurs chefs aux vues surnaturelles?

Sans faire une histoire complète des cinquante premières années de Ville-Marie, je veux décrire la situation et le milieu où notre ancêtre a vécu. Voilà pourquoi je mettrai en scène les personnages, et je raconterai les faits d'un glorieux passé. Entouré maintenant du mystère et de la majesté de bientôt trois siècles, ce passé deviendra pour nous plein de charmes à mesure qu'il sera dévoilé. A travers ces faits et parmi ces personnages, nous nous représenterons le sujet de cette biographie, bien que son nom n'apparaisse pas à chaque page.

S'il est vrai, au dire de Pline le Jeune, que " l'histoire plaît, de quelque manière qu'elle soit écrite ", la notice biographique de notre ancêtre doit inspirer un vif intérêt à ses descendants, par elle-même d'abord, et aussi parce qu'elle est inséparable d'un grand événement, la fondation d'une ville consacrée à la Sainte-Famille, sous la protection spéciale de la vierge Marie. De cette fondation, les épisodes qui ont intéressé notre ancêtre devront nous intéresser nous-mêmes, et nous faire vivre en quelque sorte de sa vie.

Notre lignée a commencé à Montréal, en 1656, par le mariage de Gilles Lauzon avec Marie Archambault. Qui n'aimera pas à en suivre la descendance?

La seconde partie de cet ouvrage nous présentera une généalogie patronymique de cinq cents familles issues en ligne directe de Gilles Lauzon, puis de père en fils, venant à nous, et nous invitant à nous joindre à elles. C'est par ces bien-aimés intermédiaires que la divine Providence nous a transmis, d'une source honorable et chrétienne, le sang qui coule maintenant dans nos veines.

Se figure-t-on ce qu'il faut de recherches pour retracer, d'ici de là, la suite des baptêmes, mariages et sépultures des membres d'une même famille afin d'en former la lignée? Chaque diocèse comprend un grand nombre de paroisses, et chaque paroisse fournit autant de cahiers de l'état civil qu'elle compte d'années. A quel cahier faut-il recourir? et à quelle page trouver l'inscription requise? Même alors, comment s'orienter lorsqu'une même personne est représentée par des noms donnés, compris ou écrits différemment, et pas toujours lisibles? (3)

Malgré les difficultés, après avoir découvert et extrait les noms épars de parents qui ont vécu en d'autres temps et souvent en d'autres endroits, il est naturellement agréable de les réunir les uns aux autres.

Connaissant les paroisses qu'ils ont habitées, le coin de terre qu'ils ont peut-être défriché, cultivé, où ils ont mangé leur pain à la sueur de leur front, cette partie de notre pays ne manquera pas d'attirer notre affectueuse attention. Nous serons curieux d'interroger les anciens,

de recourir aux greffes des notaires pour en recueillir des révélations pleines d'intérêt.

Et que dire de cette terre bénite, ce cimetière où reposent leurs restes mortels en attendant la résurrection générale? La grande croix qui abrite leurs tombeaux nous invite à nous agenouiller, et à penser qu'avant longtemps nous aussi nous serons couchés dans ce grand dortoir des morts.

Ces renseignements généalogiques ont été puisés dans les actes officiels de la Sainte Église catholique, apostolique et romaine, gage anticipé de leur inscription au ciel. Parmi les nôtres, combien d'enfants ont quitté ce monde avec leur innocence baptismale! combien d'adultes, purifiés par les sacrements, sont morts avec la foi qui saure!

Puisse cette généalogie nous exciter chaque jour à prier pour les uns, à invoquer les autres, et à vivre avec ce consolant espoir: "Au ciel on se reconnaît". Cette éternité bienheureuse, nous l'attendons. . .

Dans une troisième partie, nous ferons aux familles la pressante invitation de se procurer et de tenir un Livre de famille.

Au sujet de cette biographie, j'ai souvent consulté, entre les auteurs les plus autorisés, le savant abbé Faillon, s. s., qui a fait une étude spéciale de l'histoire de Ville-Marie. Je remercie tous les amis qui m'ont aidé dans mes recherches historiques et généalogiques, notamment MM. E.-Z. Massicotte et O.-M.-H. Lapalice, de Montréal.

En qualifiant certains faits de miraculeux, et certains personnages de vénérables ou de saints, j'exprime des sentiments personnels, sans aucune intention de prévenir le jugement de la Sainte Eglise. (4)

Les chiffres entre parenthèses indiquent les renvois à la suite du chapitre.

L. L.

Notes de la préface

(1) Chanoine LORRAIN, *Autour du Congrès de Montréal*, p. 138.

(2) Le docteur Jean-Charles TACHÉ, né à Kamouraska en 1820, chevalier de la Légion d'Honneur, frère du premier Archevêque de Saint-Boniface, décédé à Ottawa en 1894.

(3) Dans les registres de Ville-Marie, du 18 mai 1642 au 12 août 1657, tous les actes ont été faits en latin par les Jésuites. Depuis le 3 septembre 1657, les Sulpiciens les ont faits en français, mais sans signature. Le 28 janvier 1669, M. G. Pérot, s. s., curé, a attesté l'authenticité de ces registres. Après le 4 novembre 1680, les registres de baptêmes, mariages et sépultures sont tenus en double. Les répertoires commencent en 1796.

D'après M. Léandre Lamontagne, généalogiste reconnu, environ neuf cents (900) ans de registres manquent au greffe de Montréal.

(4) Nous trouvons dans *Pages d'histoire du Canada* (pp. 306 à 308) les réflexions suivantes, écrites par le plus fécond de nos écrivains canadiens, M. Benjamin Sulte : "Écrire une page d'histoire de mérite que tous les curieux et les amateurs devront consulter est presque un tour de force. Que l'on essaie un peu si l'on doute."

"Est-il rien de plus beau que de connaître l'histoire de sa paroisse (... et de sa famille) ? Pour cela, lisez le livre du courageux travailleur qui a su ressusciter les annales du passé. Ah ! vous ne comprendrez pas ce qu'il a eu de peine à retrouver tout cela, fort bien, mais lisez-le... Vous sortirez de l'examen de son œuvre plus homme que jamais, plus canadien ... meilleur."

PREMIÈRE PARTIE

Notice biographique de Gilles Lauzon

CHAPITRE PREMIER

Événements antérieurs à l'arrivée de ce pionnier.

§ 1

Hochelaga

Depuis la visite de Jacques Cartier à Hochelaga, jusqu'à la mort de Champlain à Québec (1535-1635).

Avant de s'embarquer pour venir à Ville-Marie, Gilles Lauzon a dû s'enquérir des faits qui avaient précédé et déterminé cette fondation. Nous aussi, pour notre profit personnel, demandons à l'histoire de nous donner quelques lumières sur ces époques reculées.

Lorsque Jacques Cartier découvrit le Canada, en 1534, il en prit possession au nom du roi de France, François premier, par une solennelle plantation de Croix à Gaspé.(1) Il ne découvrait ce pays que pour l'offrir à Dieu et à son roi.

La religion qui a marqué la découverte du Canada ne resplendit pas moins dans la découverte spéciale d'Hochelaga.

Sur le point d'entreprendre ce deuxième voyage, le dimanche, fête de la Pentecôte, 16 mai 1535, tout l'équipage de Jacques Cartier s'étant confessé, chacun reçut la sainte communion en la cathédrale de Saint-Malo. A l'issue de la messe, gentilshommes et marins se présentèrent au chœur devant " Révérend Père en Dieu, lequel, en son état épiscopal ", leur donna sa bénédiction.

Confiant en la protection du ciel, le capitaine Malouin put triompher des tempêtes de l'océan, et, après avoir fait escale à Stadacona (Québec), il atteignit Hochelaga le deux octobre.

Favorablement reçu par un millier de sauvages qui formaient la bourgade, Cartier fait vénérer le crucifix aux malades ; il montre le ciel à tous ces malheureux païens ; il implore pour eux le Verbe incarné et les bienfaits de la Rédemption en lisant le commencement de l'évangile selon Saint-Jean et le récit de la passion de Notre-Seigneur. N'était-ce pas agir en apôtre ?

Jacques Cartier fait ensuite l'ascension de la montagne qu'il appelle *Mont-Royal*, tant il trouve de charmes à contempler le fleuve qui coule majestueusement entre des rives unies et boisées. S'élevant alors à des pensées surnaturelles, il écrit au roi : " Tout ce beau et riche pays donne une espérance certaine de l'augmentation de notre sainte foi."

D'après ce rapide aperçu, nous voyons comment l'illustre découvreur a imprimé du cachet religieux le futur site de Montréal, et quelle appréciation il a faite du domaine que la Providence nous a destiné. (2)

O mon pays, ce fut dans cette aube de gloire
Que s'ouvrit le premier feuillet de ton histoire

L.-H. FRÉCHETTE

Le Canada était découvert. Les rois de France, s'honorant du titre de *Rois très chrétiens* et de *Fils aînés de l'Église*, se

proposaient d'y établir la religion catholique, et de convertir les Sauvages.

Dans ce but, il fallait coloniser.

Rois, vice-rois, autres puissants personnages et grandes Compagnies ont, tour à tour, échoué dans cette entreprise. C'est que les moyens employés n'étaient pas conformes au but proposé. . .

Gens discrédités et tirés des prisons, négociants cupides qui ne songeaient pour la plupart qu'à s'enrichir, huguenots (protestants), adversaires déclarés de notre sainte religion, " n'étaient pas de la race de ces hommes à qui il fut donné de sauver Israël ", selon le langage du Saint-Esprit. (I, Mach. V, 62.)

Loin d'encourager la colonisation et la prédication de l'Évangile suivant leurs engagements, les spéculateurs s'opposaient à l'une et à l'autre afin de mieux accaparer le commerce des fourrures. Ensuite, de 1543 à 1598, le pays, officiellement abandonné, ne fut visité que par des pêcheurs.

Après avoir lutté contre l'abandon et les persécutions, le " Père de la Nouvelle-France ", Samuel de Champlain, fondateur de Québec en 1608, ne pouvait compter dans tout le Canada lorsqu'il mourut, le 25 décembre 1635, que deux cents Européens, y compris femmes et enfants, tous plongés dans une extrême misère.

Quant à la future métropole du commerce, si bien située à la tête de la navigation océanique du côté de l'est, reliée aux grands lacs du côté de l'ouest, par conséquent centre le plus important de communications, et offrant le plus de facilité pour la conversion des Indiens, Ville-Marie, actuellement la populeuse et opulente cité de Montréal, n'existait pas encore, cent ans après la visite de Jacques Cartier.

§ 2

Ville-Marie

Origine surnaturelle.— Fondation religieuse.— Destruction menaçante (1636-1653)

1° ORIGINE SURNATURELLE

Concernant la fondation de Ville-Marie, le R. P. Vimont, jésuite, écrivait en 1642: “ Qui saurait ce qui se passe pour faire réussir cette grande affaire, jugerait aussitôt que Notre-Seigneur en est le véritable auteur.” D’après les historiens les plus éclairés et les plus consciencieux, nous pouvons affirmer que l’origine de Ville-Marie est réputée d’inspiration surnaturelle. Assurément, le Créateur du ciel et de la terre a le droit et le pouvoir de faire exécuter ses desseins par des hommes de son choix.

Monsieur l’abbé Jean-Jacques Olier, qu’on voulait élever à l’épiscopat, vivait à Paris. Monsieur Jérôme Le Royer de la Dauversière, gentilhomme, marié et père de famille, pratiquait d’austères vertus dans son état. Il demeurait à La Flèche, dans la province d’Anjou.

Aussi inconnus l’un à l’autre que séparés par la distance, chacun d’eux avait reçu, en la fête de la Purification de la sainte Vierge, le 2 février 1636, des révélations qui, d’abord incroyables et invraisemblables, se sont ensuite accentuées et sont devenues un commandement.

C’était de fonder sur l’île de Montréal une ville qui serait consacrée à la Sainte-Famille et s’appellerait Ville-Marie,

puis d'y envoyer, avec des colons, quelques membres des communautés qu'ils devaient aussi fonder.

Ces deux élus de la Providence ont prié, réfléchi, consulté.

A Notre-Dame de Paris, M. de La Dauversière venait d'être favorisé d'une vision bien réelle : il en avait reçu une preuve visible, palpable, convaincante. A la suite d'une fervente communion, étant profondément recueilli, il vit distinctement la Sainte-Famille, Jésus, Marie, Joseph, et Notre-Seigneur lui dit : . . . " Travaillez fortement à mon œuvre ; . . . ma grâce ne vous manquera pas . . ." Après quoi, le Sauveur lui mit à la main un anneau où étaient gravés les noms de Jésus, Marie, Joseph, en lui recommandant d'en donner un semblable à toutes ses religieuses Hospitalières.(3)

Au château de Meudon, il rencontre M. Olier, et — affirmement les historiens — ces deux inconnus se saluent à la manière d'anciens et intimes amis. " Je connais votre dessein, dit Monsieur Olier, je vais le recommander à Dieu au saint autel." Monsieur de La Dauversière communia à cette messe, et l'action de grâces fut suivie d'un long entretien sur les moyens de fonder Ville-Marie. Ils décident de former une société.

2° FONDATION RELIGIEUSE

Cette société de Notre-Dame de Montréal, ou simplement "les Associés de Montréal", fut composée de 35 à 40 membres, tant ecclésiastiques que laïques de l'un et de l'autre sexe, appartenant aux principales conditions de France par la fortune et la piété. " Il n'y en a point eu de plus désintéressée, de plus solide, ni de mieux concertée ", a écrit le R. P. Le Clercq, récollet.

Remarquons bien l'affirmation suivante : “ Le dessein des Associés de Montréal est de travailler purement à la gloire de Dieu et au salut des Sauvages. . . La dépense extraordinaire exigée pour cette entreprise ne sera à charge ni au roi, ni au clergé, ni au peuple. . . Les Associés devront la défrayer eux-mêmes, et ne rien retirer de leurs déboursés.”

Ces nobles sociétaires, animés de désintéressement et d'esprit apostolique, voilà ceux qui, cette fois, vont réussir à fonder “ la cité chrétienne, œuvre d'une merveilleuse importance ”, comme s'exprimait M. Olier.

Il fallait d'abord obtenir l'île de Montréal. M. Jean de Lauzon, futur gouverneur général du Canada, en était le propriétaire. Il s'en dessaisit en faveur du religieux et patriotique projet des associés.

La plupart de ces Associés ne sont jamais venus au Canada. Leur représentant pour la fondation de Ville-Marie fut le valeureux Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, admirablement qualifié au point de vue religieux, civil et militaire.

Pour venir fonder Ville-Marie, Monsieur de Maisonneuve se mit en mer en 1641, emmenant deux prêtres, quarante-sept colons, quelques personnes du sexe, entre autres la vertueuse Mademoiselle Mance, très considérée de la reine-mère Anne d'Autriche.

La longueur de la traversée l'obligea d'hiverner près de Québec, à Sainte-Foy.

Monsieur de Montmagny, alors gouverneur général, voulant retenir près de lui tous ces colonisateurs, fit entendre à M. de Maisonneuve le grand danger qu'il courait en allant si loin, où il serait isolé et si exposé aux attaques des Sauvages. Il lui proposa de se fixer à l'île d'Orléans.— “ Je ne

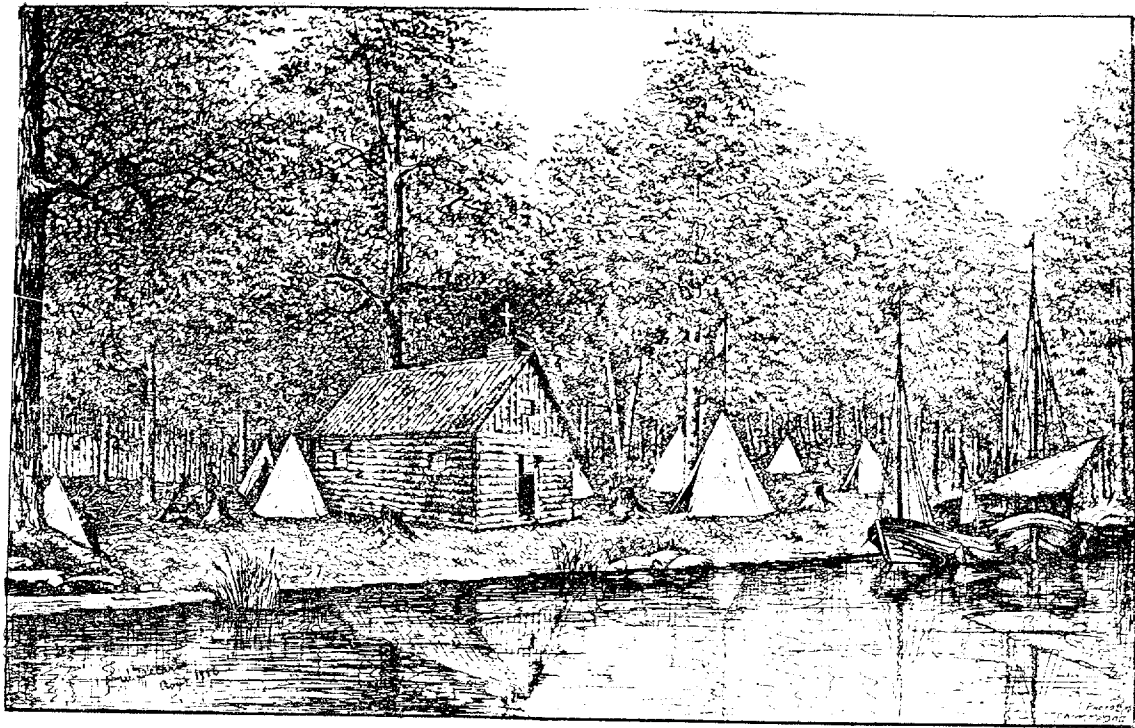
suis pas venu pour délibérer”, répondit fièrement M. de Maisonneuve, “ mais pour exécuter ; et tous les arbres de l’île de Montréal seraient-ils changés en autant d’Iroquois, il est de mon devoir et de mon honneur d’aller y établir une colonie.”

Admirant un homme de si ferme résolution, M. de Montmagny et autres le conduisirent à l’île de Montréal afin de lui en faire prendre possession, et de choisir l’endroit le plus propice pour l’établissement de la ville le printemps suivant.

Cet endroit, vrai berceau de Montréal, était une pointe de terre formée par la petite rivière St-Pierre débouchant dans le St-Laurent. En 1611, Champlain y avait fait quelques travaux et l’avait appelée *Place-Royale*. En 1685, Monsieur de Callière, alors gouverneur de Montréal, y a bâti sa résidence, d’où le nom *Pointe-à-Callière*, que nous indique le commencement de la rue St-François-Xavier.

Il est regrettable que la construction des quais et de la douane dérobent à nos regards ce lieu historique.

Lorsque M. de Maisonneuve et ses colons étaient à Sainte-Foy, ils n’étaient pas oubliés à Paris. En l’hiver de 1642, au jour de la fête de la Purification, les Associés se réunirent à Notre-Dame, où Monsieur Olier célébra la sainte messe à l’autel de la sainte Vierge et il communia les laïques ; les autres prêtres associés célébraient en même temps dans la même église. Tous ensemble consacrèrent l’île de Montréal à la Sainte-Famille de Jésus, Marie, Joseph, sous la protection spéciale de la très sainte Vierge. Ils se consacrèrent aussi eux-mêmes à cette sainte œuvre, et ils s’unirent en participation de prières et de mérites afin de travailler plus purement et plus efficacement à la gloire de Dieu et au salut des peuples de la Nouvelle-France.



COMMENCEMENT DE VILLE-MARIE

Le 17 mai, M. de Maisonneuve, accompagné de ses colons, arrivait enfin à destination. Il était honoré de la présence de Monsieur de Puizeau, qui l'avait hébergé sur ses belles propriétés à Sillery et Sainte-Foy, de Madame de la Peltrie, bienfaitrice des Ursulines, et de quelques Jésuites. Tous rendirent à Dieu de vives actions de grâces.

Sans tarder, on se met à l'œuvre. M. de Maisonneuve tient à honneur d'abattre le premier arbre ; ses hommes dressent la rustique charpente d'un autel. Tandis qu'ensuite ils élèvent des tentes, Mademoiselle Mance et Madame de la Peltrie décorent cet autel avec tout le soin que leur inspire l'esprit de foi et de piété.

Le 18 mai 1642 était le jour à jamais mémorable de la religieuse fondatrice de Ville-Marie par l'offrande de l'auguste sacrifice eucharistique.

Après le chant du *Veni Creator*, le R. P. Vimont célébra une grand'messe. Dans une courte allocution, il compara cette fondation au petit grain de sénévé qui devient un grand arbre, et dont les rameaux bienfaisants se répandent au loin.

Durant ce jour béni, le très saint Sacrement resta exposé. A défaut de lampe, des lucioles (mouches à feu) ont brillé devant le Dieu vivant. Monsieur l'abbé Guindon, s. s., s'est fait l'interprète des colons, disant à Dieu :

Loin du pays, nous sommes sur ces rives
D'humbles mouches à feu que vous tiendrez captives
Et qui luiront pour Vous.

(*Aux temps héroïques*, p. 38.)

Les riches églises de France sont embellies par la main des hommes. Ici, la nature honore à sa manière son Divin

Auteur : avec les lucioles, les feuillages et les fleurs de la saison, la forêt séculaire, le fleuve, — un des plus beaux du monde, — des horizons illimités sous la voûte du ciel... tout invite à dire avec le texte sacré : “ *Benedicite omnia opera Domini Domino.* — Vous toutes, œuvres du Seigneur, bénissez le Seigneur.”

Ce spectacle ne devait-il pas émouvoir les esprits et les cœurs de ces braves colons, je devrais dire de ces héros qui, dans leur foi ardente, ont tout quitté pour réaliser une œuvre grande et difficile, non moins que voulue par Dieu. A la suite de leur vaillant chef M. de Maisonneuve, les voilà en ce pays sauvage où il n’y a pas même une bâtisse pour les recevoir. Ils se consolent de loger sous la tente, puisque Jésus-Christ n’a pas refusé de se rendre présent sur un autel improvisé, en attendant qu’ils lui préparent une petite chapelle en écorce et plus tard une autre en simple charpente.

On le voit, les débuts de Ville-Marie sont marqués par une profonde indigence, Mais, au milieu de ses rapides progrès, l’opulente cité de Montréal ne doit jamais oublier l’affirmation faite en 1910 par Sa Grandeur Monseigneur Émard, alors évêque de Valleyfield : “ Ville-Marie a été, dès le principe, dans la pensée qui a présidé à sa fondation, puis ensuite dans l’exécution, et aussi dans le développement de l’œuvre, un acte de foi, et un acte de foi eucharistique au premier chef.”

La colonie reçut bientôt de nouveaux membres et quelques secours. Une année de paix lui permit d’élever un Fort pour se mettre à l’abri des ennemis. Ce Fort, érigé sur la Pointe-à-Callière, formée par la petite rivière Saint-Pierre

débouchant dans le fleuve, avait la forme d'un carré de trois cent vingt pieds sur chaque face. Il était entouré d'une palissade de six pieds de haut; il fut flanqué de quatre bastions en maçonnerie. Cette enceinte renfermait la chapelle, des logements, des magasins, et un minuscule hôpital. Ce fut le premier refuge de la colonie.

Une autre construction s'imposait. La *bienfaitrice inconnue* (Madame de Bullion, de Paris) envoya des sommes considérables, soixante mille écus, et beaucoup plus encore. Admirons dans quel but : " Afin de bâtir et d'entretenir un hôpital en l'honneur de Saint Joseph, pour y nourrir et médicamenter les pauvres malades, et les instruire des choses nécessaires à leur salut." Cet hôpital fut bâti sur la rue Saint-Joseph (St-Sulpice aujourd'hui), au nord-est de la rue Saint-Paul. Il avait soixante pieds par vingt-quatre; son enclos de quatre arpents était entouré de pieux solides. Mlle Mance, qui en eut la direction, y entra le 8 octobre 1644. La note 4, à la fin de ce chapitre, nous dira la générosité des Associés.

Le zèle des RR. PP. Jésuites et la bienveillance de M. de Maisonneuve attiraient les Sauvages amis des Français: Algonquins, Hurons et Montagnais. Près de quatre-vingt de ces païens avaient été convertis. L'œuvre de Ville-Marie était approuvée et enrichie d'indulgences par le pape Urbain VIII; elle était l'objet des faveurs du roi Louis XIII, puis de son successeur, le jeune Louis XIV.

Les commencements de Ville-Marie, bien qu'entravés par la pauvreté, étaient donc encourageants, mais il y avait la persistante et déprimante hostilité des ennemis de toute nation, les Iroquois.

3° DESTRUCTION MENAÇANTE

Ces implacables guerriers voulaient tout détruire afin d'être seuls maîtres. En 1648 et en 1649, ils s'attaquèrent aux chrétientés huronnes. Ils tuèrent et massacrèrent par le fer et par le feu ; ils dispersèrent et firent mourir par la famine les trente à quarante mille Hurons d'alors, moins trois à quatre cents qui, ayant réussi à s'échapper, furent conduits d'abord à l'île d'Orléans, plus tard à Sainte-Foy, à l'Ancienne-Lorette, finalement à la Jeune-Lorette. Nous savons avec quel excès de cruauté les missionnaires jésuites ont été martyrisés : les Pères Antoine Daniel, Jean de Brébeuf, Gabriel Lalement, Charles Garnier et Noël Chabanel, celui-ci tué par un Huron apostat.(5) En 1650, les Iroquois exterminèrent ou chassèrent les Pétuneux et les Outaouais ; en 1651, les Neutres ; en 1652, les Attikamègues ; en 1655, les Ériés. " Ils allaient pouvoir bientôt se vanter de *manger* une nation par année," dit un historien. (Desrosiers, p. 93.)

Ville-Marie était serrée de près par ces barbares. La nuit, ils se glissaient autour des maisons pour saluer d'un coup de tomahawk le premier qui en sortait ; le jour, ils se cachaient derrière les souches ou les broussailles pour s'élancer sur les imprudents isolés. Il n'y avait pas de ruses dont ils ne fussent capables. " Ils viennent en renards, combattent en lions, et fuient en oiseaux," disait le Père Vimont. Dans les attaques ouvertes, les Français triomphaient. Le héros Lambert Closse valait, lui seul, une armée. M. de Maisonneuve ne lui en cédait pas. Avec ses 30 hommes de garnison en 1644, il affronta 200 Iroquois dont il abattit le chef à la *Place d'Armes*. A la suite d'une de leurs défaites, ils disaient dans leur langage imagé : " Nous y sommes tous morts."

Pouvant mettre sur pieds plus de 2,000 combattants, la perte de dix contre un n'était pas appréciable pour les cinq nations iroquoises ; par contre, une couple de Français tués était un grave préjudice pour une poignée de colons dont les rangs s'éclaircissaient à vue d'œil. M. Sulte a écrit: " Des soixante-douze hommes venus à Ville-Marie de 1642 à 1653, trente-deux avaient péri de la main des Iroquois."

La position n'était plus tenable. En 1651, les maisons sont fermées et l'on se retire dans le Fort ; Mlle Mance et ses malades quittent aussi l'hôpital, qui est mis sous bonne garde afin qu'il ne soit pas incendié.

M. de Maisonneuve se décide à passer en France, exprimant ouvertement la résolution de ne pas revenir s'il ne ramène un renfort d'une centaine d'hommes. Son départ eut lieu le 5 novembre 1651.

Ville-Marie est sur le bord de la ruine. Sera-t-elle à jamais abandonnée ? Tant de sacrifices seront-ils perdus ?

Laissons le fondateur à la recherche de secours indispensables, et faisons connaître maintenant un de ses fidèles coadjuteurs, notre ancêtre, Gilles Lauzon.

Notes du chapitre préliminaire

(1) Mgr Ross, premier évêque de Gaspé, a été sacré le premier mai 1923.

(2) La vie de Jacques Cartier nous démontre que la religion inspirait ses actions. Voici quelques faits qui concernent notre pays : Jacques Cartier appelle *St-Laurent* notre fleuve qu'il découvre le 10 août, fête de ce Saint; *île de l'Assomption*, (Anticosti), découverte le 15 août; rivière *Ste-Croix* (St-Charles), découverte au jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, le 14 septem-

bre. A l'embouchure des Trois-Rivières il élève une croix comme il avait fait à Gaspé.

Au Canada, le *premier pèlerinage en l'honneur de la sainte Vierge a été fait par Jacques Cartier*. D'Hochelaga, il revint au havre Sainte Croix, embouchure du ruisseau Lairer, où il arriva le 11 octobre. Peu après, le scorbut commença à sévir dans son équipage. En février 1636, de ses cent dix hommes, vingt-cinq étaient morts, les autres étaient atteints de cette cruelle et dégoûtante maladie, à l'exception de trois ou quatre. Que fait Cartier ? " Il fait mettre le monde en prières et oraisons ", a-t-il raconté ; " il fait porter une image en souvenir de la Vierge Marie contre un arbre distant du Fort d'un trait d'arc à travers neiges et glaces. Il ordonna que, le dimanche suivant, l'on dirait au dit lieu la Messe, et que tous ceux qui pourraient cheminer, tant sains que malades, iraient à la procession, chantant les sept psaumes de David avec les litanies, demandant à la dite Vierge qu'il lui plût prier son cher Enfant qu'il eût pitié de nous. La Messe dite et célébrée devant la dite image, Jacques Cartier promit d'aller faire un pèlerinage à Notre-Dame de Roc-Amadour si Dieu lui donnait la grâce de retourner en France", grâce qui lui fut accordée.

Depuis 1919, Monsieur l'abbé Godbout, curé de St-François d'Assise, célèbre chaque année, une grande fête à l'endroit même qui a été illustré par la piété de Jacques Cartier.

(3) Dans la vie de Mlle Mance, (1er vol. p. XXVIII), M. l'abbé Faillon fait cette déclaration : " Nous croirions manquer à l'intégrité de l'histoire si nous ne rapportions cette faveur."

(4) " En 1645, la Compagnie envoya à Mlle Mance le premier ameublement pour sa maison ; d'abord le mobilier *pour la chapelle*, un calice, un ciboire et un soleil d'argent, des chandeliers, une croix, une lampe, trois ornements d'autel avec tous les linges, des tapis et autres objets destinés au culte ; pareillement le mobilier nécessaire à l'*Hôtel-Dieu*, comme matelas, draps de lit et autres linges, vaisselle d'étain et de cuivre, chaudières et tous les autres ustensiles de ménage, des médicaments pour les malades, des instruments de chirurgie. Enfin, on lui envoya encore une *ménagerie* composée de cinq bêtes à cornes et de vingt brebis. Pour loger ces animaux, les Seigneurs firent construire une étable de 30' x 12' ; et afin de mettre l'établissement à l'abri des insultes des sauvages, ils firent environner l'enclos, qui avait quatre arpents en carré, d'une forte clôture de pieux. . . Ce fut une dépense de plus de 30,000 livres, sans compter les sommes qu'ils employèrent au mobilier." (*Vie de Mlle Mance*, 1er vol., p. 418, Paris, 1854.) Et que dire du coût de l'entretien d'un hôpital que les cruautés des sauvages ne cessaient de remplir !.....

(5) Le 21 juin 1925, les Pères ci-dessus nommés, ainsi que le Père Isaac Jogues, et les Frères René Goupil et Jean de la Lande ont été béatifiés par S. S. le Pape Pie XI.

CHAPITRE DEUXIÈME

Gilles Lauzon et sa famille

§ 1

Date et lieu de sa naissance . . . Ses père et mère . . .
Prénoms et nom

Nous apprenons par le plus ancien registre de Notre-Dame de Montréal que notre ancêtre s'appelait Gilles Lauzon. Il était âgé de vingt-deux ans lorsqu'il passa au Canada.

Fils de Pierre Lauzon et de Anne Boivin, il naquit en 1631 dans la paroisse de Saint-Julien, du diocèse de Bayeux, en la ville de Caen, alors chef-lieu de la Basse-Normandie. Depuis qu'en 1790 les provinces de France ont été divisées en départements, Caen est devenu chef-lieu du Calvados.

Cadomensis, est-il écrit en latin dans le contrat de mariage de Gilles, c'est-à-dire *de Caen*, et non pas du Mans, comme il est imprimé par erreur dans le Dictionnaire généalogique de Mgr Tanguay, 1er vol., p. 353.

La Sainte Église réprouve les noms de baptêmes obscènes, fabuleux, ridicules. Pour le nouveau-né qui devient enfant de Dieu, elle demande un nom de saint. Ce nom le désignera personnellement, comme le nom héréditaire ou de la lignée de son père indiquera la famille à laquelle il appartient.

Sur la terre, le nom de baptême devrait être considéré comme un trait d'union avec le ciel. Le saint dont le nom a

été reçu devient, en effet, le patron à imiter et le protecteur à invoquer.

Dans le cas présent, les prénoms Pierre, Anne et Gilles sont bien conformes au désir de l'Église. C'est un exemple à imiter.

Quant au nom patronymique, celui de notre famille a été écrit de différentes manières : *Lozon*, *Loson* ; notre ancêtre signait *Lauson* ; cependant l'épellation suivante a prévalu : *Lauzon*.

§ 2

Gilles Lauzon était maître-artisan

Nous ne savons rien de précis sur la jeunesse ni sur l'adolescence de Gilles, si ce n'est qu'à vingt-deux ans il était légalement reconnu *maître-chaudronnier*.

De nos jours, ce métier est ignoré, et son nom résonne étrangement à nos oreilles ; mais notre impression s'explique si nous nous reportons à une époque éloignée de plus de 270 ans.

Les aliments sont maintenant préparés dans des ustensiles étamés, vernis, émaillés ; ils sont servis dans une vaisselle de faïence. Ces produits de l'industrie sont de date relativement récente. Ainsi, "avant le commencement du dix-septième siècle, tous les meubles des Anglais et leurs ustensiles étaient de bois ; l'usage des couteaux ne fut introduit chez eux qu'en 1563." (1) Ce n'est que depuis la fin du même siècle (XVIIe) que les fonderies françaises ont pris de l'importance. (2) Jusqu'alors, pour fabriquer la batterie de cuisine et autres objets, le fer et le cuivre étaient martelés.

Depuis longtemps, cependant, l'étain était employé pour fabriquer la vaisselle. Évidemment, le métier de chaudronnier était d'utilité pratique et s'imposait constamment. En France, il est même encore pratiqué dans certains départements.

Vers 1820, on ne savait pas encore employer le tournage pour polir les métaux.

Bien plus, un spécialiste affirme qu'en 1886, il a vu souvent travailler l'or et l'argent avec le marteau, car l'outil appelé *tour*, introduit à Québec deux ans auparavant seulement, était dans un état bien imparfait. Ces simples détails éclairent un petit point de notre histoire locale.

Conformément aux lois françaises, une simple affiche ne faisait pas l'ouvrier. Il fallait passer par un apprentissage de plusieurs années ; ensuite, prouver sa compétence par l'exécution de son chef-d'œuvre (!) en présence des maîtres et des jurés. Alors, le candidat pouvait recevoir un titre officiel qui lui conférait le droit d'ouvrir un atelier, de fabriquer et de vendre. (3)

Gilles Lauzon avait fait son stage et avec succès. A l'âge de 22 ans, il était en état de rendre à la société civile les services d'un artisan.

Pour arriver à ce louable résultat, le jeune homme s'était sans doute montré ponctuel et appliqué au travail, rangé dans sa conduite, obéissant à son chef d'atelier, conséquences non moins probables d'une bonne éducation reçue au foyer domestique. Cette appréciation du passé est d'autant plus vraisemblable que, dans la suite, elle a été corroborée par une vie honnête et chrétienne.

Les Juifs disaient de Notre-Seigneur : “ D’où lui vient cette sagesse ? N’est-il pas le fils du charpentier (Joseph) ? ” — Et Notre-Seigneur n’a-t-il pas choisi ses apôtres parmi de simples pêcheurs ? Charpentier, pêcheur, chaudronnier, ou autre ? “ Il n’est point de sot métier ”, dit le proverbe. Voilà pourquoi nous honorons la mémoire de notre probe et habile artisan, comme nous sommes fiers de l’avoir pour chef de famille. Le savant et célèbre écrivain, Mgr Baunard, avait délicatement introduit dans son blason trois roues, symbole du métier de son père, un modeste maître-charron. (*Documentation cathol.*, 1920, 3e vol., p. 485.)

§ 3

La Normandie

Pour mieux juger un personnage, il n’est pas indifférent de connaître son pays d’origine et d’éducation. Généralement, celui qui jouit des avantages de la civilisation doit avoir l’esprit plus ouvert que le pauvre habitant des régions polaires.

Un auteur français écrivait en 1665 : “ Dans une superficie de plus de quatre-vingts lieues par quarante est comprise la plus belle et la meilleure province de France, la Normandie... Son ciel est doux et tempéré ; son terrain est fécond en toutes les choses nécessaires à la subsistance et aux délices de ses habitants. Ses campagnes lui donnent des blés en si grande abondance qu’après avoir rempli ses greniers il lui en reste assez pour secourir la faim des étran-

gers. Paris n'est presque nourri que des chairs qu'on engraisse dans ses pâturages." (4)

L'abbé Poulain écrivait vers le même temps : " La ville de Caen — où Gilles a été élevé — était une des plus belles du royaume. Remarquable par l'esprit et la politesse singulière de ses habitants, amie et protectrice des lettres, elle était remplie d'innombrables étudiants attirés par ses nombreux collèges et par sa florissante université."

Ces témoignages s'accordent avec ceux de nos contemporains. Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a porté ce jugement en 1910 : " Ce fut une admirable race que la race normande : audacieuse, conquérante, passionnée de droit, capable de sciences et de lettres, d'un sang riche comme sa terre." (*France toujours*, p. 93.)

Voici maintenant comment s'exprime M. l'abbé Jos.-D. Michaud, prêtre canadien, voyageant en Europe en 1920 : " Nous traversons la Normandie. C'est le pays de nos ancêtres ; c'est *le vieux chez nous* de la plupart des Canadiens français. Quel pays enchanteur ! On se demande, en le parcourant, comment nos pères ont pu se résigner à le quitter pour venir s'ensevelir dans les neiges et les glaces du Canada. Quelle différence de climat ! Nous sommes à la mi-novembre. Chez nous, la neige doit déjà couvrir la terre. Ici, il y a de la verdure ; le blé d'hiver est long et verdoyant ; les jardins potagers sont couverts de légumes appétissants ; les pommes pendent aux arbres des vergers . . . Je conserverai toujours dans ma mémoire le souvenir des jolis villages aux jolies constructions . . . et des beaux champs cultivés avec tant d'art."

La Normandie est réellement le *vieux chez nous* de la plupart des Canadiens français. Les colons établis au Canada

étaient en majorité Normands. La Normandie nous intéresse donc particulièrement. L'événement suivant en est une belle preuve :

En 1869, le cinquième détachement de nos Zouaves se rendait à Rome pour porter secours à Sa Sainteté Pie IX. Ces quatre-vingt-seize jeunes gens appartenaient aux diocèses de Montréal, Québec et Trois-Rivières. Ils eurent la bonne fortune de s'arrêter à Rouen, métropole normande. Leur première visite fut pour Son Éminence le Cardinal Archevêque, qui les reçut avec une extrême bienveillance et les invita à souper au Séminaire. En visitant la ville, dans le cours de l'après-midi, ces Canadiens étaient tout joyeux de fouler le sol qu'avaient foulé un grand nombre de leurs ancêtres. A leur retour, le banquet fut servi par les Séminaristes. Ces messieurs étaient ravis de voir des cousins d'outremer si joliment éduqués, de les entendre parler la langue du XVIIe siècle, et même d'apprendre que plusieurs portaient des noms normands. Les uns et les autres fraternisaient et jouissaient lorsque, sur la fin du repas, apparut Son Éminence et sa suite. Des toasts furent portés aux applaudissements de tous, puis nos Zouaves, de leurs voix fraîches et vibrantes, firent résonner ce chant si bien choisi pour la circonstance : *J'irai la voir ma Normandie, c'est là que j'ai reçu le jour*, etc.

Cette solennelle et touchante réunion des fils de la Nouvelle et de l'ancienne France, cet échange de procédés où le patriotisme s'exprimait par la plus délicate sympathie, tout contribuait à exciter l'enthousiasme, et à gonfler les cœurs des plus douces émotions.

Concluons par ce jugement très significatif porté dernièrement à l'occasion du millénaire normand : *Le plus beau*

titre de gloire de la Normandie, c'est d'être née et d'être restée catholique.

D'après la caractéristique de cette nation, nous nous figurons Gilles Lauzon élevé dans une atmosphère de vie chrétienne, réunissant vers l'âge de majorité la vigueur physique et morale. Il est quelqu'un ; il peut faire quelque chose. Soucieux de ses devoirs et préparant son avenir, il est jaloux de ses droits à la façon d'un bon Normand. Avec un bras bien musclé, pour avoir manié le marteau, il peut décabocher lestement et sans réplique tout Iroquois agresseur. Cet avantage, s'ajoutant à d'autres qualités, devait avoir son utilité au Canada.

§ 4

Familles Lauzon étrangères à celle de Gilles

Nous avons montré Gilles Lauzon dans sa famille, dans son état, dans son pays, dans son cadre en un mot. Il importe de dire maintenant à quelles autres lignées homonymes il n'appartenait pas.

Lorsqu'il vint à Ville-Marie, le gouverneur général du Canada était le sieur Jean de Lauzon, résidant à Québec de 1651 à 1656.

Il n'y avait pas de parenté entre les deux familles. L'homonymie seule, ou similitude de noms, ne crée pas les liens du sang. D'ailleurs, le nom patronymique du gouverneur était précédé de la particule *de* qui indique la noblesse, au lieu que le nôtre ne comporte pas ce signe de distinction.

Dans sa magistrale étude, *La Seigneurie de Lauzon*, M. J.-Edmond Roy donne des détails précis sur la famille des *de Lauzon*, authentiquement reconnue en Poitou depuis 1518. Nous y voyons figurer des personnages distingués, remarquables en général par leur science, employés dans les parlements et la magistrature, souvent intendants ou conseillers de rois ; ainsi, avant sa venue au Canada, Jean de Lauzon était intendant des finances de Louis XIII à Vienne, en Dauphiné ; après son retour en France, il fut sous-doyen du Conseil de Louis XIV, à Paris. Des conditions autrement modestes sont le partage de notre famille.

Parlant de Angélique de Lauzon, petite-fille du gouverneur, devenue religieuse chez les Ursulines, à Québec, où elle mourut le 22 décembre 1732, Monsieur Roy ajoute : “ Avec elle, le nom des *de Lauzon* s'éteignit au Canada.” (vol. I, p. 156.) La même réflexion est faite dans l'*Histoire des Ursulines*, (vol. 2, p. 230). Or, ces historiens ont écrit avec connaissance de cause. (Voir note 6.)

Néanmoins, dans l'Almanach des adresses de Montréal, certaines familles Lauzon tout court, dont la descendance de Gilles est absolument démontrée, ont fait précéder leur nom du signe de noblesse. Cette usurpation n'est pas noble. En France, elle serait sévèrement punie ; au Canada, et partout, il faut observer le commandement : “ Bien d'autrui tu ne prendras ni retiendras sciemment.”

Qu'on me permette ici une pieuse digression.

Entre les traits édifiants que nous présente la famille du gouverneur Jean de Lauzon, j'aime à me rappeler ce fait rapporté par le R. P. Ragueneau (5). Saint-François-de-Sales a daigné être parrain d'une fille de ce gouverneur.

Ensuite, ce grand saint s'est occupé des intérêts spirituels de sa filleule. Elle s'est faite religieuse au Monastère de la Conception sous le nom de Mère des Séraphins ; elle est morte avec les signes de la prédestination, à Paris, le 28 juin 1667.

Ce fait m'a inspiré une confiance spéciale envers l'illustre évêque de Genève. Je l'invoque chaque jour, espérant qu'après avoir contracté une parenté spirituelle avec une grande famille portant notre nom, il ne refusera pas de témoigner sa bienveillance envers l'humble famille qui est la nôtre.

A part la noble famille du gouverneur, deux autres familles de notre nom, mais très probablement étrangères à la nôtre, se sont établies en ce pays, plus de cent ans après l'arrivée de notre ancêtre, en la même année 1765.

— *A Berthier (Berthierville), le 7 octobre 1765, Daniel Lauzon, fils de Gabriel L., et de Catherine (illisible) de Strasbourg, province de Dauphiné, a épousé Marie Charlotte Baril, fille de François B. et de Françoise Cottenoir: Des descendants de ce Daniel sont établis à St-Cuthbert et dans le comté de Berthier.*

— *A Sainte-Rose, (Laval), le 11 novembre 1765, Pierre Lauzon, dit Vadeboncœur, fils de Claude L. et de Claudine Prione, de St-Germain de Villevoque, diocèse de Troye, province de Champagne, a épousé Marie Catherine Leblanc dit Lacomble, fille de Louis L. et veuve de Etienne Charles dit Lajeunesse.*

Pour éviter toute équivoque, il importait de dégager la lignée de Gilles Lauzon de toute autre portant ce nom. C'est ce que nous venons de faire.

A la suite de recherches assez complètes pour être concluantes, croyons-nous, nous affirmons que, durant cent vingt-deux ans à partir du véritable commencement de la colonie (1653), Gilles Lauzon a été le seul de ce nom qui a fait souche au Canada. De cette tige féconde, les rejetons continuent à se propager et à se multiplier en grand nombre dans notre pays et aux États-Unis.

Notes du chapitre deuxième

(1) FAILLON, *Hist. de la col. fr.*, vol. 2, p. 190.

(2) BOUILLET, *Dict. universel des sciences*, p. 689.

(3) De FERRIÈRES, *Dict. de droit et de pratique*, vol. 2, p. 265.

(4) Cité par l'abbé Aug. GOSSELIN, *Henri de Bernières*, p. 39.

(5) *Vie de Mère Catherine de St-Augustin*, ch. IV, Paris 1771 ; cité par Ferland, *Cours d'hist. du Canada*, vol. 1er, p. 402.

(6) Nous savons de Jean de Lauzon, gouverneur général du Canada du 14 octobre 1651 à 1656, qu'il eut de sa femme, Marie Gaudart, décédée en avril 1651, six enfants, dont trois demeurèrent toujours en France : *la religieuse*, filleule de St François-de-Sales, *François de Lauzon*, conseiller au Parlement de Bordeaux, *un autre*, chanoine de Notre-Dame de Paris, chez qui le gouverneur mourut le 16 février 1666, âgé de 82 ans.

Ses trois autres fils vinrent au Canada : Jean et Louis arrivèrent avec leur père en 1651, et Charles arriva l'année suivante.

Louis de Lauzon, le cadet, seigneur de la Citière et de Gaudarville, épousa à Québec, Catherine Nau, française, dont le père avait été conseiller du roi. Louis se noya accidentellement en 1659, et il ne laissa point de postérité.

Charles de Lauzon, sieur de Charny, épousa à Québec, en 1652, Louise Giffard, fille du seigneur de Beauport. Il fut gouverneur intérimaire du Canada après le départ de son père en 1656. Devenu veuf le 30 octobre 1656, il retourna en France en 1657, et il y fut ordonné prêtre. Revenu au Canada, le 16 juin 1659, avec Mgr de Laval, il fut nommé chanoine et official du Chapitre (1659-1664), grand vicaire (1660-1671), supérieur ecclésiastique de l'Hôtel-Dieu de

Québec (1664-1671). En 1671, il part définitivement pour la France, emmenant son unique enfant, Marie, qui se fit religieuse chez les Hospitalières de la Rochelle, où il décéda vers 1690.

Jean de Lauzon, l'aîné, grand sénéchal de la Nouvelle-France, épousa, le 23 octobre 1651, Anne Després, belle-sœur de M. Duplessis, gouverneur des Trois-Rivières.

Louis Couillard de Lespinay, son beau-frère, étant parti pour la chasse dans la direction de l'île d'Orléans, sa femme était très inquiète. Alors, le Sénéchal s'adjoignit sept compagnons. Tous se rendirent au côté sud de l'île à l'embouchure du ruisseau Maheu. Dans la maison de Maheu quatre-vingts Iroquois s'étaient cachés. Ils tuèrent le premier blanc qui se présenta ; ils firent prisonnier le deuxième, puis la bataille s'engagea. Sommé de se rendre, le Sénéchal préféra une mort glorieuse à une honteuse retraite. Il fut tué le 22 juin 1661.

Sa mort affligea tout le Canada. " Chacun le pleura comme s'il eût été son proche parent ", dit l'historien J.-Ed. Roy (*Seign. de Lauzon*, 1er vol. p. 138).

A sa mort, le Sénéchal laissa un seul fils, Charles-Joseph, et trois filles, Marie-Madeleine, Anne-Catherine et Angélique.

Charles-Joseph entra au noviciat des Jésuites, à Bordeaux (Roy, *ibid.* p. 296). Il en sortit sans avoir fait de vœux, et à Paris, en 1688, il épousa Marie Gobelin ; il mourut quelques mois à peine après son mariage.

Marie-Madeleine, l'aînée, entra chez les Ursulines de Québec en 1668. Elle n'avait fait que passer par le grand monde pour s'ensevelir dans la solitude. Elle prit le nom de sœur St-Charles. Toute jeune, elle fut comme élevée pensionnaire par la Mère de l'Incarnation qui la reçut ensuite comme novice. Pour l'arrangement de ses affaires temporelles, elle dut retarder sa profession religieuse qui n'eut lieu que le 14 septembre 1672. Elle avait alors seize ans. Sa famille obtint qu'elle eût une sœur pour son service, mais peu après on s'aperçut que Mademoiselle de Lauzon ne se contentait pas de se servir elle-même, mais qu'elle allait en cachette faire l'ouvrage de sa sœur. Pour l'instruction des élèves sauvages elle était infatigable et elle s'y livra avec grand succès tous les jours de sa longue vie. Elle mourut en 1731, à 77 ans, après 59 ans de profession religieuse.

Anne-Catherine était pensionnaire lors de la profession religieuse de sa sœur aînée en 1672. Elle attendait l'âge requis pour l'entrée au noviciat. Dieu la retira si subitement de ce monde qu'on n'eut pas le temps de lui administrer les sacrements. Le 13 novembre 1672, elle mourut à l'infirmerie des religieuses et fut enterrée dans le cimetière du cloître. Elle avait treize ans."

" L'entrée d'Angélique de Lauzon au Monastère eut lieu en 1675. Elle fut appelée mère du St-Esprit, et fut un prodige de vertus. Elle vivait si détachée du monde qu'elle avait peine à entretenir la moindre correspondance avec Mesdames de Lauzon, ses tantes. Quand M. de Champigny, intendant, ou autres parents venaient lui faire visite, elle était toujours ingénieuse à trouver le moyen de s'éloigner. Comme Madame de la Peltrie, elle lavait les filles

sauvages, les peignait de ses propres mains, les instruisait avec une patience d'ange et les servait nuit et jour durant leurs maladies. Elle mourut le 22 décembre 1732, à 72 ans, après 55 ans de profession. Après chaque élection, elle allait trouver la Mère Supérieure et lui demandait la grâce de lui donner l'office le plus bas qu'il y eût dans la maison. Avec elle le nom de de Lauzon s'éteignit au Canada." (*Hist. de la seig. de Lauzon*, vol. 1er, pp. 155-156.)

Nous l'avons constaté : cette grande famille des DE LAUZON, admirable par ses titres, par ses fonctions et relations, était plus admirable encore par ses vertus religieuses.

Le gouverneur général était très pieux, comme il était homme de lettres. Il possédait une des plus belles bibliothèques de son temps, et il s'en servait. . . Les Jésuites savaient à qui ils s'adressaient lorsqu'à son arrivée à Québec ils firent débiter par les élèves, avec un discours français, des vers latins de circonstance. En 1640, il avait donné l'île de Montréal pour y fonder une ville.

Il est beau d'unir, à la noblesse officiellement reconnue, la munificence, la science et la sainteté de vie !

CHAPITRE TROISIÈME

Recrue de 1653.— Gilles Lauzon et Marguerite Bourgeoys en font partie

§ 1

Ressources pour le recrutement. — Qualifications des colons et conditions d'enrôlement. Un tiers des enrôlés reculent devant les dangers. Gilles Lauzon reste avec les intrépides.

Monsieur de Maisonneuve est en France pour lever une recrue et sauver sa colonie.

Mlle Mance avait prévu qu'il aurait besoin de sommes considérables. En retour de cent arpents défrichés dans la contrée St-Joseph, maintenant quartier Ste-Anne, et de quelques bâtisses, elle lui a permis de toucher, à Paris, une réserve de vingt-deux mille livres destinées à son hôpital. Par une tierce personne, "la bienfaitrice inconnue" lui fait remettre vingt mille livres ; mais ce fut principalement avec les secours des Associés que le Gouverneur de Ville-Marie se trouva en état de procéder au recrutement.

Bien qu'aidé par le dévoué M. de la Dauversière, il entreprend un long et difficile travail, car les premiers venus ne seront pas toujours les bienvenus.

D'après l'abbé Faillon, "le dessein de M. de Maisonneuve étant de repousser les Iroquois et d'établir solidement

sa colonie, il ne voulait conduire avec lui que des hommes jeunes, robustes et courageux, tous propres au métier des armes, exercés chacun dans quelque profession nécessaire ou utile au nouvel établissement, et tous sincèrement catholiques. Il exigea de plus qu'ils fussent gens de bien et de mœurs irréprochables, 'en quoi, dit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Montréal, il a parfaitement réussi.' "

De leur côté, les Associés de Notre-Dame s'engageaient à transporter, loger, nourrir chaque colon, lui procurer les matériaux et les outils nécessaires pour son métier, et lui donner chaque année pendant cinq ans un salaire proportionné aux services rendus.

Conformément à ces conditions vraiment généreuses, cent cinquante-quatre hommes bien qualifiés, trouvés en grande partie dans le nord et le nord-ouest de la France, se sont enrôlés ; mais, durant les deux ans qu'a duré le recrutement, ils ont eu occasion de mieux connaître ce qu'il leur en coûterait de sacrifices, tout en étant exposés à perdre la vie dans les plus horribles tourments.

Depuis longtemps, la fondation de Ville-Marie était regardée par un bon nombre comme *une folle entreprise*. Affronter les fureurs de l'océan dans de petits voiliers, s'exiler à mille lieues de sa patrie, se condamner à toutes sortes de privations dans un pays sauvage, être exposé aux méfaits du scorbut... (1) Il est démontré historiquement que, de quatre cent quatre-vingt-cinq hommes, ce mal affreux en a couché cent cinquante-trois dans la tombe..., et le froid excessif, et les accidents variés sur l'eau et dans les forêts... ; ajoutez les embûches des Iroquois qui, comme autant de démons, "circulent, cherchant qui dévorer".

En résumé, le Canada réunissait tant de souffrances et de périls qu'un célèbre prédicateur oratorien l'employait comme terme de comparaison pour inspirer l'horreur du péché.— " Si vous saviez, disait-il, ce que c'est que le péché, quand il serait nécessaire pour en éviter le danger de vous retirer au fond du Canada, vous n'attendriez pas à demain ; dès aujourd'hui, dès à présent, vous vous embarqueriez pour y aller." (2)

A ces paroles, les auditeurs ne devaient-ils pas se figurer le couteau iroquois prêt à les scalper, le tomahawk s'abattant sur leur tête, le poteau dressé et les feux allumés pour les torturer ?

En face de tant de causes de souffrances et de mort, quarante-six enrôlés ont reculé de frayeur, et ont annulé leur engagement.

Il ne faut pas s'en étonner ; mais il est juste d'apprécier d'autant plus le courage des braves qui, au nombre de cent huit, y compris Gilles Lauzon, ont persisté à seconder M. de Maisonneuve,— cent huit est le nombre précisé par Marguerite Bourgeoys, qui était présente.

Dans le 2^e volume de son Histoire de la colonie française en Canada, M. Faillon donne la liste de ce qu'il appelle " cette célèbre recrue de 1653 qui, sous la conduite de M. de Maisonneuve, sauva toute la colonie française en volant au secours de l'île de Montréal.— Cette liste est aussi donnée, ajoute le même auteur, en considération de ceux qui devront y trouver la souche de leur famille en Canada." Or, voici ce que nous lisons dans ce 2^e vol., p. 550 :

“ LAUSON

“ Gilles, de la paroisse de Saint-Julien de Caen, s’engagea pour Montréal ailleurs qu’à la Flèche, se rendit pareillement à Saint-Nazaire (3), et, avant que le Saint-Nicolas eût mis à la voile, il déclara avoir reçu cent-vingt-sept livres en avancement de ses gages. En 1663, il s’engagea dans la quatorzième escouade de la Milice de la Sainte-Famille pour défendre le pays contre les Iroquois.”

Pour avoir fait partie de la célèbre recrue de 1653, notre ancêtre a donc contribué “ au salut de la colonie française ” ; et comme enrôlé dans la Milice de la Sainte-Famille, “ il a défendu le pays contre les Iroquois ”.

Voilà un document historique qui honore beaucoup notre famille en la personne de son chef. . .

§ 2

“ Va, je ne t’abandonnerai pas”, dit la sainte Vierge
à Marguerite Bourgeoys

M. de Maisonneuve avait trouvé des bras vigoureux pour protéger la colonie, pour défricher, cultiver et exercer des métiers. Maintenant, il lui faut pourvoir à l’instruction chrétienne des enfants.

Une personne hautement appréciée à cause de ses qualités et de ses vertus lui est présentée. Née à Troyes, en Champagne, le 17 avril 1620, elle est âgée de trente-trois ans. C’est *Marguerite Bourgeoys*, que l’Église a honorée du titre de *Vénérable* et dont elle a reconnu officiellement les vertus héroïques.

Ses antécédents l'ont préparée à la grande mission qu'elle doit remplir. Encore en bas âge lorsqu'elle perdit sa mère, son père la jugea assez sage pour lui confier ses plus jeunes enfants et le soin du ménage. Attirée par la sainte Vierge à se donner plus complètement à Dieu, elle entra dans la Congrégation externe, où l'estime de ses compagnes l'a élue et maintenue à la dignité de préfète. En 1640, avec l'avis de son confesseur, elle fit vœu de chasteté et de pauvreté pour sa vie. Dix ans plus tard, Notre-Seigneur daigna lui apparaître dans la Sainte-Hostie, et perfectionner l'amour qu'elle lui avait voué.

A la demande de M. de Maisonneuve, Marguerite Bourgeoys avait donné une réponse basée sur l'obéissance : " Si ses supérieurs ecclésiastiques l'approuvent, elle ira avec bonheur se consacrer au service des enfants et à la gloire de Dieu dans cette nouvelle colonie."

Ses supérieurs l'ont approuvée ; mais que la décision est grave ! et à quels périls elle expose !

A ce moment critique, le ciel intervient. Lisons ce récit que Marguerite Bourgeoys a tracé de sa main :

" Un matin, étant bien éveillée, je vois devant moi une grande Dame vêtue d'une robe comme de serge blanche. Elle me dit : "*Va, je ne t'abandonnerai pas*" ; et je compris que c'était la sainte Vierge quoique je ne visse point son visage, ce qui me ressura et me donna beaucoup de courage ; même je ne trouvai plus rien de difficile." (4)

La vénérable sœur est donc acquise au Canada, où elle va perpétuer son esprit et multiplier ses bienfaits en fondant la si admirable et si méritante communauté enseignante, la

Congrégation de Notre-Dame. A ce souvenir, que tout canadien s'incline avec respect et reconnaissance.

§ 3

Longue et périlleuse traversée de l'Atlantique

Ayant obtenu le personnel désiré, M. de Maisonneuve était prêt à partir pour le Canada. Encore, fallait-il y arriver...

Aujourd'hui, sur des vapeurs qui sont de vastes et splendides palais, la traversée de l'océan se fait souvent en six jours. Au XVII^e siècle, sur de misérables voiliers, mal aménagés, souvent infectés de germes malsains et contagieux, les passagers étaient secoués, ballottés durant un couple de mois. En 1665, MM. de Courcelles, gouverneur du Canada, et Talon, intendant, furent cent dix-sept jours en mer, et il y eut beaucoup de maladie à bord. Lorsque M. de Maisonneuve vint avec sa première recrue, en 1641, de furieuses tempêtes assaillirent son vaisseau, et le forcèrent trois fois de relâcher (retourner) en France. Fatigués, effrayés de tant de dangers, trois de ses hommes et le chirurgien l'abandonnèrent.

Comment la traversée se fera-t-elle en 1653 ?

La recrue s'était embarquée dans la rade de Saint-Nazaire, sur un vaisseau appelé *Saint-Nicolas*. Le départ eut lieu le 20 juin. Voici le récit de sœur Bourgeoys (5). " A peine avait-on levé l'ancre, qu'on s'aperçut que le navire était pourri et faisait eau de toutes parts. Comme cependant on était fort en bras, ayant, outre l'équipage ordinaire, cent

huit hommes pour Montréal, on espéra qu'on pourrait étancher le vaisseau. Mais inutilement. Quoique les gens fussent à la pompe jour et nuit, ils ne pouvaient en venir à bout, et enfin l'eau commençait à gagner et à endommager les provisions ; en sorte qu'après avoir fait trois cent cinquante lieues en mer, on fut contraint de revenir à terre et de relâcher à Saint-Nazaire d'où l'on était parti. En approchant de terre, continue la Sœur, nous périssions sans le secours que, par la grâce de Dieu, nous reçûmes des habitants de ce lieu-là. . . M. de Maisonneuve fit mettre ses soldats dans une île d'où l'on ne pouvait s'échapper, car autrement il n'en serait pas demeuré un seul. . . Il fallut bien du temps pour trouver et préparer un autre navire, et pourvoir aux autres besoins ; en sorte que l'on ne fit voile que le jour de Sainte Marguerite, 20 juillet, après avoir entendu la sainte messe à l'église."

Les épreuves n'étaient pas terminées. Peu après ce nouveau départ, "la maladie s'étant bientôt déclarée sur le navire, il y eut un grand nombre de malades, et, des cent huit hommes que M. de Maisonneuve conduisait, il en mourut huit en mer."

Ce fut pour la sœur Bourgeoys une occasion d'exercer sa charité. Les meilleurs morceaux de sa table allaient aux malades ; en même temps, elle employait les exhortations, les prières, les catéchismes. "Tous ces moyens de salut formaient une véritable et continuelle mission."

§ 4

Inquiétudes et prières.— Joie à Ville-Marie
le 16 novembre 1653

A Québec et à Ville-Marie, on ignorait la cause du retard de M. de Maisonneuve, et l'on était en de vives inquiétudes, d'autant plus qu'on se voyait comme sans défense, et exposés à toute la fureur des Iroquois.

Pour hâter la venue de ce secours si ardemment désiré et si nécessaire au salut du pays, on fit des prières publiques, on exposa pendant plusieurs jours le très saint Sacrement ; Dieu se laissa enfin toucher par tant de supplications.

“ Nous arrivâmes le jour de Saint-Maurice, 22 septembre, dit encore la sœur Bourgeoys ; mais on ne prit point garde à une arête qui s'enfonça tellement dans le navire, en arrivant devant Québec, que les grandes marées ne purent le relever, et qu'il fallut le brûler sur place. Notre arrivée redonna de la joie à tout le monde. On rendit à Dieu des actions de grâces solennelles en chantant le *Te Deum* dans l'église de Québec.”

En cette ville, sœur Bourgeoys eut le plaisir d'être présentée à Mlle Mance qui s'y était rendue. Dès lors, ces deux Angés du Canada contractèrent une sainte et constante amitié.

Mademoiselle Mance retourna de suite à Ville-Marie annoncer l'heureux retour de M. de Maisonneuve. Sœur Bourgeoys continua de procurer des soins aux convalescents et de rendre différents services aux soldats.

De leur côté, les hommes en santé préparaient des embarcations pour se rendre à Ville-Marie où tous arrivèrent le seize novembre.

“ Ce fut, dit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, une joie inexprimable à Ville-Marie de voir arriver M. de Maisonneuve avec sa recrue de cent hommes. Ce n'était de toutes parts qu'actions de grâces qu'on rendait à Dieu, et spécialement à la très sainte Vierge, aux prières de laquelle on avait attribué jusque-là, avec tant de raison, la conservation si providentielle de cette colonie fondée pour sa gloire.”

L'histoire ne dit rien de particulier de tel ou tel colon pendant la traversée. Gilles Lauzon a heureusement échappé à la mort qui a été imminente pour tous. A-t-il souffert de l'épidémie? A-t-il été sous les soins de sœur Bourgeoys? Nous ne le savons pas. Mais qu'il ait été édifié par notre héroïne, nous le concevons sans peine.

Après un voyage si gravement accidenté, il a indubitablement foulé avec bonheur le sol de Ville-Marie. Ce bonheur, nous le partageons vivement et nous nous en réjouissons encore, nous, ses descendants, à deux cent soixante-dix ans, et plus, d'intervalle.

§ 5

État de Ville-Marie à l'arrivée de la recrue

Les Associés de Notre-Dame avaient formellement stipulé que les fondateurs de Ville-Marie devaient d'abord se loger, et se fortifier contre les Sauvages. Dès son arrivée, en 1642, M. de Maisonneuve avait en conséquence commencé la construction d'un fort.

“ Paris ne s'est pas fait en un jour. ” Nos anciennes villes non plus. Québec datait de 1608. Qu'en a dit sœur Bourgeoys en 1653 ? “ Il y avait cinq ou six maisons dans la haute ville, deux magasins dans la basse, outre les Ursulines et les Hospitalières. Tout y était si pauvre que cela faisait pitié. . . ” Trois-Rivières, fondée en 1634, ne fut longtemps qu'un petit poste pour l'échange des pelleteries. En 1686, il n'y avait que sept ou huit maisons, dit le *Bulletin des Recherches historiques* (1917, p. 122).

Quant à Ville-Marie, elle se présentait aux nouveaux colons comme un fort vers lequel tout convergeait. Tout près du fort était le cimetière et le moulin à vent qui servait de redoute ; un peu plus loin à l'est, l'hôpital et quelques maisonnettes, bâtisses fermées ; une lisière le long du fleuve formait la commune ; il y avait, à travers le bois, de petites éclaircies avec un commencement de culture. Le tout était concentré dans l'espace circonscrit maintenant par les rues St-Pierre et Bonsecours, des Commissaires et St-Jacques.

Tel est le spectacle qui fixa les regards de cette centaine d'hommes amenés par M. de Maisonneuve. Ville-Marie était donc loin de ressembler aux grandes villes de France. . . Et c'était le seize novembre : la forêt était dépouillée de son vert feuillage ; le froid faisait sentir ses premières morsures. . . Voici ce que dit le *Journal des Jésuites* : “ Novembre, le 10 : “ L'hiver commence tout de bon ” ; le 14 : “ Il neige puissamment. ”

Oh ! que de souvenirs se sont pressés dans l'esprit de notre Gilles !. . . Que de pénibles sentiments ont envahi son cœur !. . . La Normandie qu'il avait quittée avec son doux climat et sa parure de plantureuses moissons !—Son chef-lieu, la belle ville de Caen ! — Sa pieuse église de Saint-

Julien !... Ses bons amis, et, par-dessus tout, ses bien-aimés parents ! ! “ A tout et à tous, encore une fois, Adieu ! ” dit-il en lui-même.

Cependant, à la suite de M. de Maisonneuve et de sœur Bourgeoys, il entre avec ses compagnons de voyage dans l'humble chapelle. Ici, le divin Consolateur se fait prisonnier volontaire pour bénir et reconforter les généreux pionniers qui ont fait tant de sacrifices afin d'établir son règne de bénédiction en ces contrées nouvelles. Et maintenant, Jéhovah parle... Il dit : “ C'est trop peu que tu sois mon serviteur... Je t'établis pour être la lumière des nations, pour faire arriver mon salut jusqu'aux extrémités de la terre.” (Isaïe, ch. 49, v. 5-6.) Ces paroles, appliquées par l'Église à saint Jean-Baptiste, Précurseur de Jésus-Christ et Patron des Canadiens français, ne sont-elles pas applicables à nos ancêtres, précurseurs eux aussi de l'évangélisation des païens ?

Au sortir de la chapelle, Gilles Lauzon est réjoui par la rencontre de Français compatriotes ; la bienveillante réception que lui font les Pères Jésuites fait du bien à son cœur de catholique ; et d'ailleurs, en ce temps-là comme aujourd'hui, le poète aurait pu dire :

L'étranger voit avec un œil d'envie
 Du Saint-Laurent le majestueux cours ;
 A son aspect, le *pionnier* s'écrie :
 O Canada ! mon pays ! mes amours !

Georges-Etienne CARTIER.

Notes du chapitre troisième

(1) Dans son livre, *Jacques Cartier*, p. 85, M. le docteur N.-E. Dionne a ainsi décrit le scorbut : “ Le scorbut est contagieux, toujours dangereux dans ses conséquences, et dégoûtant dans ses symptômes locaux. Les jambes enflent tout d’abord, puis la maladie remonte aux hanches, aux épaules, aux bras, au cou ; la bouche exhale une odeur infecte ; les gencives tombent en pourriture jusqu’à la racine des dents, et presque tous les malades perdent bientôt connaissance.”

Voici quelques-uns des méfaits du scorbut : A Stadacona (hiver de 1535-1536), cette affreuse maladie a fait mourir 25 hommes sur 110 ; à Cap-Rouge (1542-1543), 50 hommes sur 200 ; à Sainte-Croix et à Port-Royal (1605-1606), 47 sur 124 ; à Québec (1608-1609), 20 sur 28 ; à l’île de Miscou (1635-1636), 11 sur 23, etc. Cette liste lugubre pourrait être continuée.

(2) R. P. Lejeune (1592-1672), *Sermons*, vol. 1er, p. 512.

(3) Saint-Nazaire est un port de mer, à l’embouchure de la Loire, d’où M. de Maisonneuve partit pour le Canada.

(4) FAILLON. *Vie de Sœur Bourgeoys*, vol. 1er, p. 40.

(5) Même ouvrage, pp. 64-66.

CHAPITRE QUATRIÈME

La recrue de 1653 assure la stabilité de Ville-Marie

§ 1

Des colons habiteront Ville-Marie leur vie durant.
Concession de terrains. — Défrichement et culture.

Le savant écrivain de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* dit positivement : “ La recrue de 1653, la plus nombreuse et la mieux composée qu'on eût vue jusqu'alors, fut, à proprement parler, le commencement de l'établissement solide de cette colonie. Jusqu'à ce moment, on n'y avait qu'un poste militaire, le fort étant la demeure ordinaire de tous les habitants du lieu.” (Vol. 2, p. 186.)

Un grand changement va s'opérer.

Monsieur de Maisonneuve avait avec lui, en nombre et en qualité, les hommes qu'il voulait avoir. Tout en continuant à faire bonne garde contre les Iroquois, il jugea qu'il pouvait, tout de bon, aller de l'avant. Peu après son arrivée, il fait annoncer au prône que tous ceux qui veulent se fixer dans l'île de Montréal sont invités à aller le voir.

Sa résolution bien arrêtée, c'est d'établir à Ville-Marie des *habitants* ou colons qui devront y demeurer leur vie durant. (1)

A ceux qui feront cette promesse, il accordera de grands avantages : 1° l'abandon des sommes qui leur ont été avancées ; 2° la concession de trente arpents de terre près des limites de la ville pour la culture, et d'un demi-arpent,

ou d'un arpent, à l'intérieur de ces limites, pour la construction d'une maison ; 3° le don d'une somme suffisante pour permettre à chacun de s'établir à Ville-Marie, à condition que cette somme lui sera remise par quiconque cessera d'habiter l'île de Montréal. L'obligation de passer sa vie dans l'île était personnelle, et ne s'étendait pas aux enfants.

Au jour de l'an 1654, André Demers se présenta le premier, acceptant ces conditions, et recevant quatre cents livres. Plusieurs suivirent cet exemple, et reçurent chacun de quatre à six cents livres.

Sachons qu'à partir de 1648, Pierre Gadois et autres, ensuite de 1650 à 1652 Jean de Saint-Père, Gilbert Barbier et Lambert Closse avaient demandé et obtenu des concessions, mais seulement près du fort et provisoirement.

Des terres, ou plutôt des parties de forêt sont maintenant distribuées, et sans restriction. Oh ! elles ne sont pas prêtes à donner le pain quotidien. Quel long et pénible travail ne faudra-t-il pas pour les débarrasser de leur haute futaie et les mettre en état d'être cultivées ! Mais la terre est la nourricière du genre humain. En elle repose le principal moyen d'existence. Coûte que coûte, elle deviendra l'avenir de la colonie.

Quant à la valeur du numéraire, elle était alors beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui. " Les sommes données par M. de Maisonneuve, dit l'abbé Faillon, étaient suffisantes pour bâtir une maison, la meubler modestement, et mettre des hommes, amis de la simplicité, en état de se suffire par leur travail", tout en menant une vie de sacrifices.

§ 2

Gilles Lauzon devient citoyen de Ville-Marie.

Gilles Lauzon avait répondu à l'invitation de M. de Maisonneuve ; il avait promis de se fixer pour la vie dans l'île de Montréal. Il reçut la somme de cinq cents livres, et deux terrains, l'un en dehors, l'autre en dedans des limites de la ville. C'est le Gouverneur de Montréal qui a dressé l'acte officiel de cette concession, et l'a revêtu de sa signature.

Voici ce document de toute première importance : (2)

“ PAUL DE CHOMEDEY, Gouverneur de l'Île de Montréal en la Nouvelle-France, et Terres qui en dépendent.

“ Suivant les pouvoirs et commissions à Nous donnez par Messieurs les Associés pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-france en la dite Isle, et Seigneurs d'Icelle, nous avons donné & conceddé, donnons et conceddons la quantité de trente arpens de terre au desoubs du costeau St-Louis à Gilles Lauson, Me (maître) chaudronnier, avec un arpent de terre dans l'enclos de la ville. Les dits trente arpens de terre joignant la concession d'André Charli dit St-Ange, et commençant vingt perches de large proche de la grande Rivière, et continuer parcille largeur dans la profondeur de l'Isle jusqu'à la dite quantité de trente arpens de terre en tirant au Nord-Ouest quart d'Ouest. Et le dict arpan de terre dans la ville joignant les terres et maison de Jacques Archambault, pour jouir par le dit lauson, ses successeurs et ayant cause, des dites terres en toute propriété, avec plein pouvoir de les vendre, donner et eschanger toutes

fois et quantes que bon luy semblera ; à charge de bastir, desfricher et faire valloir les dits trente arpans de terre, et bastir une maison dans la ville sur le susdit arpan dans la ville, et payer par chaque année aux Seigneurs trois deniers de censives pour chaque arpen des dits trente arpens de terre, et cinq sols pour l'arpent de terre dans la ville, et aultres droicts seigneuriaux, quand le cas escherra, suivant la coutume de Paris. Et de laisser les chemins que le Gouverneur de Montréal jugera nécessaires pour la commodité publique. Faict au fort de Villemarie en la ditte Isle, le vingtième jour d'Aoust mil six cent cinquante-cinq.

Paul de CHOMEDEY.

Par cet acte officiel, Gilles Lauzon, né Français, est comme naturalisé Canadien français : un morceau du sol canadien lui appartient, à certaines conditions qu'il acquittera fidèlement.

§ 3

Les hommes doivent vivre en société.— Différents corps de métiers.

Tout être doué de vie et d'instinct se suffit à lui-même. Ainsi, l'oiseau trouve sa pâture, il fait son nid, il élève ses petits, il sait chercher le climat qui lui convient.

Quoique beaucoup plus parfait, surtout par son intelligence et par son âme immortelle, l'homme n'est pas moins soumis à beaucoup plus de besoins que les êtres vivants et privés de raison. D'après sa nature, il ne peut vivre isolé :

Dieu l'a créé pour vivre en société. Conséquemment, tout homme doit recevoir des autres, et donner aux autres. Cette dépendance réciproque est une nécessité qui s'impose. Heureux ceux qui savent " faire, de nécessité, vertu ", car l'amour du prochain conjointement avec l'amour de Dieu est l'objet du premier et du plus grand des commandements divins.

M. Faillon nous montre en toute sa réalité et dans ses détails l'application de ce principe dans l'organisation coloniale de Ville-Marie.

De nos jours, pour trouver ce qui est nécessaire à la vie, il n'y a qu'à passer d'un magasin à un autre. L'habitude fait que personne ne songe à ces avantages de notre état social. Au temps de la fondation de Ville-Marie, il n'y avait que des arbres.

" Pour former donc une vraie colonie, dit l'abbé Faillon, et la constituer en corps de société, il fallait réunir ensemble des artisans de divers métiers, qui pussent subvenir aux besoins les uns des autres ; et ce fut ce que se proposa la compagnie de Montréal par la recrue envoyée en 1653 à Ville-Marie. Tous ces hommes, outre qu'ils étaient propres à la guerre, avaient appris chacun un métier nécessaire ou très utile à la vie ; et si M. de Maisonneuve mit tant de temps à les recruter, c'est qu'il voulait prendre dans les divers métiers ou professions, le nombre d'ouvriers que demanderaient les besoins, afin que tous fussent utiles, et contribuassent au bien public par leurs services personnels.

D'après les contrats d'engagement qu'il passa avec eux, on voit qu'il se trouvait, parmi les soldats ou colons, trois chirurgiens, trois meuniers, deux boulangers, un brasseur de bière, un tonnelier, un chaudronnier, un pâtissier, quatre

tisserands, un tailleur d'habits, un chapelier, trois cordonniers, un sabotier, un coutelier, deux armuriers, trois maçons, un tailleur de pierres, quatre couvreurs, neuf charpentiers, deux menuisiers, un taillandier, un cloutier, un serrurier, un paveur, deux jardiniers, soixante défricheurs ou bêcheurs dont plusieurs étaient scieurs de long, un maréchal. Ce dernier, ainsi que plusieurs qu'on vient d'énumérer, étaient aussi défricheurs, et pouvaient se rendre utiles dans ce dernier emploi, à défaut d'ouvrage dans le leur.

“ Jusqu'alors, on n'avait rien vu de semblable au Canada, ce qui fait dire au père Lemerrier, s. j., dans sa relation de 1653 : “ Quelques personnes de mérite et de vertu, qui aiment mieux être connues de Dieu que des hommes, ont donné de quoi lever une bonne escouade d'ouvriers, semblables à ceux qui rebâtissaient jadis le temple de Jérusalem, maniant la truelle d'une main et l'épée de l'autre. Ils sont plus d'une centaine de braves artisans, tous savants dans les métiers qu'ils professent, et tous gens de cœur pour la guerre. Dieu bénisse au centuple ceux qui ont commencé cet ouvrage, et leur donne la gloire d'une sainte persévérance à l'achever.” (3)

§ 4

On travaille avec ardeur.— Ville-Marie sera bâtie.

Militaires, agriculteurs, professionnels, artisans, composaient, sous l'intelligente direction de M. de Maisonneuve, comme le cœur de la nation canadienne ; de même que la religion, sous le zèle éclairé des RR. PP. Jésuites, en était l'âme.

La perfidie sauvage est toujours à redouter ; cependant les colons pénètrent avec moins d'appréhension dans la forêt : les broussailles sont enlevées, les arbres tombent, le terrain est nivelé, drainé, ensemené, lorsque, de leur côté, les gens de métier travaillent à qui mieux mieux. “ *Fervet opus.* ” A l'extérieur et dans les ateliers, l'activité est comme un bourdonnement autour d'une ruche.

Ville-Marie n'est plus à la merci aléatoire de travailleurs dont le nombre allait toujours diminuant ; elle n'est plus cette fondation qu'il faudra abandonner et laisser à sa ruine. Aujourd'hui, elle a des habitants qui lui forment de solides assises ; ses colons lui ont promis dévouement et stabilité. Tout annonce et inspire l'espoir. M. de Maisonneuve, vêtu de son simple capot gris, visite et encourage les travailleurs ; il est plus que satisfait !

L'œuvre “ d'une merveilleuse importance ”, languissante durant onze ans, puis périlicite, est donc maintenant relevée et mise sur la voie du succès.

Sans oublier qu'elle a eu des inspireurs, des bienfaiteurs, et des directeurs, il est néanmoins permis de poser cette question : A qui définitivement doit-elle cet heureux changement ? A chacun des colons dont nous venons de parler. Que la gloire soit partagée, elle n'est pas moins réelle pour cela. Dans la sainte Écriture, le Saint-Esprit fait l'éloge des artisans. Tout en déclarant qu'ils n'ont pas la science requise pour siéger dans les conseils des grands, il affirme que “ chacun d'eux est sage dans son art, et que, sans eux tous, aucune ville ne serait bâtie. ” (Eccli, ch. 38, v. 35-36.)

Les paroles du Saint-Esprit ont ici leur accomplissement : les ouvriers que M. de Maisonneuve reconnaissait nécessaires, et qu'il a amenés de France, ont réalisé à Ville-Marie

ce qui n'avait pu être fait sans eux. Monsieur de Denonville, gouverneur général, écrivait à la Cour en 1687 : “ Ces cent hommes ont sauvé le Canada.”

Pour sa part, Gilles Lauzon, arrivé au temps le plus périlleux de Ville-Marie, est resté à son poste où il s'est montré homme de devoir et de confiance jusqu'à sa mort, de 1653 à 1687, trente-quatre ans en tout. Artisan “ sage en son art ”, il a contribué à bâtir une ville, et il a été du nombre de “ ces cent hommes qui ont sauvé le Canada ”. Au qualificatif de *Pionnier de Ville-Marie* qu'il a si bien mérité, nous pouvons donc ajouter qu'il a été un des bien-fauteurs de son pays d'adoption.

Notes du chapitre quatrième

(1) Jusqu'alors, il y avait eu, d'abord des spéculateurs qui venaient chercher les pelleteries du Canada pour en faire leur bénéfice en France ; ensuite, des engagés qui, après le temps de leur engagement, étaient toujours libres de retourner dans leur pays. Dans l'un ou l'autre cas, l'œuvre du Canada n'était pas entreprise, ou tout au moins elle n'avait pas les garanties de la stabilité.

Ceux au contraire qui ont résidé en permanence dans notre pays, qui l'ont habité constamment, les vrais habitants— voilà ceux qui ont fait le Canada.

D'après une ordonnance du Conseil Souverain, le 22 avril 1675, le mot *habitant* était un titre d'honneur, puisque cette qualification distinguait l'honnête homme du vagabond.

(2) Extrait du vieux cahier intitulé : *Titres seigneuriaux de concessions tant en fief qu'en roture*, 1648 (page 89 en bas du cahier ; p. 65 en haut).

(3) *Hist. de la col. française*, vol. 2, p. 194.

CHAPITRE CINQUIÈME

Gilles Lauzon épouse Marie Archambault

§ 1

Préparation au mariage

Gilles Lauzon était âgé de vingt-trois ans. Vu qu'il avait promis de vivre à Ville-Marie et qu'il s'était formé une bonne clientèle, c'était le temps de se fonder un foyer.

Il fait l'acquisition d'une maison et d'un emplacement dans l'enclos de la ville, car il veut être chez lui et près de ses clients.

Voici, en cette affaire, le texte du contrat et de la quittance.

“ **CONTRAT DE VENTE** de 50 perches de terre et maison, fait par Urbain Tessier à Gilles Lozon, du 10 mars 1655, avec une quittance du dit Tessier au dit Lozon du 5 novembre 1656.

“ Par devant nous Lambert Closse, commis au greffe et tabellionage de Ville-Marie en la Nouvelle-France et Ile de Montréal, fut présent en sa personne Urbain Tessier dit La Vigne, lequel a volontairement vendu et cédé et quitté et transporté, et promet garantir à Gilles Lauzon, à ce présent et acceptant pour lui, ses successeurs et ayant cause, une maison et la quantité de cinquante perches de terre, cinq de large et dix de long, sur laquelle terre est située la dicte maison appartenant au dit La Vigne, moiennant le prix et somme de trois cent-trente livres tournois, argent franc au dict vendeur, scavoir la somme de cent cinquante livres à la Saint-Michel du mois de septembre prochainement venant, et le reste à pareil jour de St-Michel que l'on comptera 29 septembre 1656, le tout à la charge des droits seigneuriaux

envers les Seigneurs de Montréal que le dit Lauzon dit bien scavoïr et connaître.

“ Fait et passé au fort de Ville-Marie, ce 30e mars 1655. Présents : Jean Gervaise, Robert Le Cavalier, Gilbert Barbier, témoins soussignés, et le dit Tessier et Lozon ont déclaré ne scavoïr écrire ni signer.(1)

Gilbert BARBIER,
R. Cavalier,
J. GERVAISE,
L. CLOSSE.

QUITTANCE. Le 5e jour de novembre a comparu Urbain Tessier dit la Vigne, lequel a recoingnu, et par ces présentes reconnait et confesse avoir eu et reçu de Gilles Lauzon la somme de trois-cent-trente livres tournois pour paiement de la terre et maison ci-dessus mentionnées, de laquelle somme le dit Lavigne se tient pour content, et en quitte le dict Lauzon et tous autres.

“ Fait et passé devant nous Jean de Saint-Père, commis au greffe et tabellionnage de Ville-Marie, le 5e jour du mois de novembre 1656, et a déclaré le dit Lavigne ne savoir écrire ni signer, en présence des témoins soussignés.

N. S.

Nicolas HUBERT,
de SAINT-PÈRE.

Il semble que la maison susdite et son terrain (90 pieds par 180) étaient alors suffisamment désignés, mais, pour nous, cette localisation n'est pas aussi précise. Cependant, si nous en croyons “ l'Album du Vieux Montréal ”, Urbain Tessier dit Lavigne avait quatre propriétés le long de la rue St-Jacques, et quatre autres qui, du même endroit, se suivaient en descendant la rue St-Sulpice. Quelle que soit la propriété achetée, nous avons raison de croire qu'elle était située vis-à-vis la place occupée maintenant par l'église Notre-Dame.

Le même jour où il devient propriétaire, 30 mars 1655, Gilles Lauzon et d'autres citoyens s'engagent à payer cent sous par an au chirurgien Etienne Bouchard qui s'oblige

à soigner au besoin chacun de ses abonnés. Cette minime somme prévenait des comptes de médecin pouvant être beaucoup plus élevés.

Avoir un domicile était un acheminement bien important vers le mariage ; mais se trouver une compagne était l'essentiel : “ Il n'est pas bon que l'homme soit seul.”

D'après le nouveau code canonique, en vigueur depuis le 19 mai 1918, l'âge requis pour le mariage est de seize ans accomplis pour l'homme, et de quatorze accomplis pour la femme. Jusqu'alors, l'âge canoniquement exigé était de quatorze ans pour les garçons et de douze pour les filles.

Gilles est bien d'âge à contracter mariage, mais sa future n'est encore qu'une enfant. En attendant qu'elle atteigne l'âge nubile, il entretient des relations avec cette famille Archambault dont les historiens parlent avec éloge.

Voyons donc s'il n'y avait pas dans la famille Archambault de quoi gagner l'estime et l'affection d'un bon jeune homme.

§ 2

Famille Archambault. Elle est estimée à Québec.

Dans le *Bulletin des recherches historiques* (1), M. E.-Z. Massicotte écrit de la famille Archambault “ qu'elle est importante, puisque certains de ses membres ont brillé dans le clergé, dans la magistrature, au parlement et dans les professions libérales.” D'après un relevé fait en 1923, cette famille a donné à l'église le premier évêque de Joliette, cinquante-six prêtres, huit religieux et cent quatre religieuses dont deux supérieures générales, l'une Mère Archambault,

chez les Sœurs Grises de St-Hyacinthe, et l'autre, Mère Marie-Olivier, chez les Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie à Hochelaga. Les Archambault furent les premiers colons de St-Antoine-sur-Richelieu. "Jusqu'en 1923, on a vu dans le banc-d'œuvre de cette paroisse vingt-deux Archambault, et l'on a entendu bon nombre de chantres de cette même famille."

Le chef de cette famille n'est pas parvenu aux honneurs et aux dignités, mais ses qualités solides et son généreux dévouement lui ont acquis l'estime générale. Monsieur l'abbé Faillon le cite " parmi les notables du pays ". (2)

Jacques Archambault est né à Dompierre, province d'Aunis ; il est décédé à Ville-Marie le 15 février 1688, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il avait épousé Françoise Toureault, qui fut inhumée à Ville-Marie le 9 décembre 1663, à l'âge de soixante-quatre ans. D'après un contrat de mariage passé au Cap-de-la-Madeleine, le 6 juin 1666, par le notaire Auneau, Jacques aurait ensuite épousé Marie Denot.

Avec sa première femme et ses enfants, deux garçons, Denis et Laurent, et quatre filles, Anne, Marie, Jacqueline et la cadette, appelée aussi Marie, Jacques Archambault est venu à Québec, probablement avec Monsieur de Repentigny, vers 1645 ou 1646.

Denis, combattant à Montréal contre 60 Iroquois lorsqu'il avait à peine 21 ans, fut tué le 26 juillet 1651 par l'explosion d'un canon qu'il tirait pour la troisième fois. Laurent épousa à Montréal, le 7 janvier 1660, Catherine Marchand. Il a continué la lignée de la famille Archambault.

A Québec, trois des filles de Jacques contractèrent mariage: Anne avec Michel Chauvin, le 27 juillet 1647, Marie avec

Urbain Tessier dit Lavigne, le 28 septembre 1648, et, le même jour, Jacqueline avec Paul Chalifou. Les deux premières familles allèrent vivre à Ville-Marie ; la troisième établit son domicile à Québec. Nous verrons que Marie, la plus jeune, épousa Gilles Lauzon, à Montréal, le 27 novembre 1656. (3)

Après avoir été fermier de Pierre le Gardeur, sieur de Repentigny, dans les environs de Sillery, Jacques Archambault reçut de Monsieur Louis d'Ailleboust une concession de quatre arpents de front sur la rive gauche du St-Laurent, à une dizaine d'arpents en bas de l'embouchure de la rivière du Cap-Rouge. C'était le 15 septembre 1651. Fait assez étrange, le 18 du même mois, il reçut aussi du gouverneur de Ville-Marie trente arpents attenant d'une part à Urbain Tessier et de l'autre à Lambert Closse, en plus, un autre arpent dans l'enclos de la ville.

Aux environs de Québec, les Iroquois commettaient des déprédations et des meurtres. Pour protéger ses censitaires, au nombre desquels était Jacques Archambault, Monsieur Louis de Lauzon, fils du gouverneur général et seigneur de Gaudarville, fit avec eux une convention d'après laquelle ils devaient travailler ensemble, avec leurs armes et sous un commandant. Aussi, Monsieur l'abbé Scott a-t-il écrit avec admiration et gratitude : " Voilà les braves qui, les premiers, le mousquet d'une main et la hache de l'autre, ont défriché le littoral de Sainte-Foy dans la seigneurie de Gaudarville." (4)

Félicité par un prêtre séculier pour avoir travaillé au développement de la région de Québec en des temps si difficiles, M. Archambault n'était pas un inconnu auprès des

religieux jésuites. Il fallait, en effet qu'il fût dans les bonnes grâces des révérends Pères pour s'être permis, le 13 février 1657, alors qu'il habitait Ville-Marie, de nommer le R. P. Dequen, supérieur des Jésuites à Québec, son procureur spécial pour vendre, louer, affermer ou bailler la maison et la terre qu'il avait au Cap-Rouge. (5) Ces propriétés ont été vendues à Gilles d'Anjou, le 24 août 1662. (6)

§ 3

La famille Archambault n'est pas moins estimée à Ville-Marie

La découverte d'un fait scandaleux autant que déplorable a démontré la grande estime dont a joui également à Ville-Marie la famille Archambault.

Nous avons dit que Michel Chauvin s'est rendu de Québec à Ville-Marie avec son épouse. Ce Chauvin, un méchant s'il en fut, s'était marié en France où il avait abandonné sa femme légitime et ses enfants, après avoir dépensé leur bien. Dans un voyage outre-mer, Monsieur Louis Prud'homme fut informé du fait, et il s'en assura. Revenu à Québec, il avertit le père et la mère d'Anne Archambault ; arrivé à Ville-Marie, il mit également au courant de l'affaire Monsieur de Maisonneuve. Le gouverneur fit comparaître le coupable qui avoua la vérité ; mais, pour échapper à la vindicte publique, il partit par les premiers vaisseaux.

“ Plus cette conduite de Chauvin était infâme, dit l'abbé Faillon (II, 209), plus aussi excita-t-elle les regrets, la commisération et l'intérêt bienveillant envers Anne Archam-

bault, respectée universellement dans la colonie par sa piété, sa sagesse et sa parfaite intégrité.”

Lorsque ce fait lamentable était encore inconnu, et que Anne mit au monde son premier enfant, M. de Maisonneuve daigna servir de parrain et l'appeler de son propre nom, Paul.

Après que le scandale fut révélé, Anne donna naissance à une fille, le 5 avril 1651. Cette fois, ce fut M. d'Ailleboust des Musseaux et Mlle Mance, qui servant de parrain et de marraine, “contribuèrent — dit encore M. Faillon — à maintenir la réputation d'honneur dont la mère de l'enfant était si digne.”

De son côté, M. de Maisonneuve porta une sentence par laquelle il adjugea à Anne Archambault la somme de quinze cents livres à prendre sur les biens de Chauvin. Ces biens vendus, et les dettes payées, Anne reçut sept cent cinquante-quatre livres en acompte. A cette somme, M. de Maisonneuve ajouta d'autres libéralités.

Nous sommes à cette rude époque où le fondateur de Ville-Marie dut aller lever une recrue. “L'un des principaux colons qu'il amena de France fut Jean Gervaise, homme grave et sensé qui deviendra marguillier en charge, substitut du juge, et procureur fiscal. Il y eut, en 1654, treize mariages. Gervaise pouvait faire un choix entre plusieurs vertueuses filles, mais il crut s'honorer lui-même en épousant, le 3 février 1654, Anne Archambault, preuve qu'elle jouissait d'une grande estime dans le public. Le choix si sage et si chrétien de Jean Gervaise édifia autant la colonie que la conduite criminelle de Chauvin l'avait scandalisée, et ce choix fut béni de Dieu dans les enfants issus de ce mariage. (7)

Les époux Gervaise-Archambault sont les ancêtres de Monseigneur Joseph-Octave Plessis et de sir Georges-Etienne Cartier. Leur petit-fils, Michel, fils de Charles et de Marie Boyer, a été curé dans trois paroisses sur les bords du Richelieu : à St-Charles (1741-1750), à St-Denis (1741-1753), et à St-Antoine (1750-1785). “ Heureuse, a écrit l'abbé Allaire, l'église de St-Antoine qui l'eut pour fondateur, et ensuite pour pasteur les trente-cinq premières années de son existence.” (8)

“ L'arbre se reconnaît à son fruit ”, a dit Notre-Seigneur. Ainsi, après avoir vu la descendance de Jacques Archambault nombreuse et bienfaisante dans tous les états et conditions, nous reconnaissons l'excellence de son origine.

§ 4

Célébration du mariage le 27 novembre 1656

Outre les trois filles Archambault dont nous avons fait connaître les mariages, nous avons dit que le père Jacques avait encore sa cadette, Marie, née en 1644, sœur de cette autre Marie née en 1636, et devenue l'épouse de Urbain Tessier dit Lavigne. L'une fut-elle appelée Marie-Anne, l'autre Marie-Louise? Nous ne le savons pas. Les actes officiels disent, de l'une et de l'autre, Marie, tout simplement. C'est donc sous le nom de Marie qu'il faut les désigner.

Gilles avait vu élever cette petite Française par ses respectables père et mère ; il la savait bonne et de bonne famille. Lui-même, établi à Ville-Marie depuis trois ans, était bien

connu, et jugé digne de l'avoir pour épouse. Le mariage fut décidé et célébré le 27 novembre 1656.

L'acte a été rédigé en latin comme c'était alors la coutume (9). En voici la traduction :

Extrait des registres de la paroisse de Notre-Dame de Montréal :

“ Le 27 novembre de l'an de Notre-Seigneur 1656, les publications ayant été faites aux messes solennelles en trois jours de fêtes consécutifs, et aucun empêchement légitime n'ayant été découvert, moi P. Claude Pijart, prêtre de la Compagnie de Jésus, remplissant les fonctions de Curé de Mont-royal, ai interrogé Gilles Lauzon, fils de Pierre Lauzon et de Anne Boivin, de la paroisse de Saint-Julien de Caen ; et Marie Archambault, fille de Jacques Archambault et de Françoise Toureau de cette paroisse, et après avoir reçu leur mutuel consentement, je les ai unis solennellement par les liens du mariage par paroles de présent, en présence des témoins connus, Messieurs Lambert Closse, Jacques Archambault, et Marin Janot. Ensuite, pendant la célébration de la sainte messe, je les ai bénis conformément au rite de la sainte Église Romaine.”

§ 5

Quelques observations au sujet de ce mariage

Le mariage de Gilles Lauzon avec Marie Archambault fut le vingt-septième célébré à Ville-Marie entre Français.

Les deux sœurs, du nom de Marie, entrèrent dans l'état du mariage dès qu'elles eurent atteint l'âge nubile, c'est-à-dire après la douzième année révolue. Ne nous en étonnons pas : l'Église le permettait, et le cas se renouvelait assez fréquemment au XVIIe siècle. Les bonnes mœurs y gagnaient beaucoup plus que dans les longues fréquentations.

Nous aimerions savoir dans quel sanctuaire ce mariage a été célébré, mais il est impossible de répondre à ce légitime

désir. La petite église St-Joseph, commencée le 28 août précédent, n'était certainement pas bâtie. Par contre, la grande annexe attenante à l'hôpital avait été construite en peu de temps après l'arrivée de la recrue de 1653. Quant à la chapelle du fort, elle existait encore. Est-ce ici ou dans l'annexe donnant sur le chœur de l'hôpital qu'eut lieu la célébration ? Aucun renseignement ne peut être trouvé à ce sujet...

Depuis sa fondation (1642), Ville-Marie avait toujours eu pour pasteur les RR. PP. Jésuites. Dix d'entre eux s'étaient succédé, mais le père Claude Pijart fut maintenu le plus longtemps auprès des colons ; il en eut la direction depuis le 22 juillet 1650 jusqu'à l'arrivée des Sulpiciens en 1657.

Il est probable qu'à Ville-Marie le père Pijart entretenait d'assez nombreux rapports avec Gilles Lauzon : d'abord pour rappeler des souvenirs de Caen où le jésuite avait été professeur de sciences, et surtout pour encourager par de bons conseils le jeune homme qui était le seul de sa famille venu au Canada.

Notre ancêtre fut donc heureux d'avoir pour célébrant à son mariage un pasteur connu et dévoué ; il ne fut pas moins heureux d'avoir pour assistant le héros de la colonie.

En 1655, M. de Maisonneuve était passé en France. Il avait laissé le gouvernement de Ville-Marie à son sergent-major, le brave Lambert Closse. Par le fait, ce héros chrétien était alors gouverneur intérimaire. Assisté à son mariage par ce premier magistrat qui voulut bien lui tenir lieu de père, Gilles Lauzon ne pouvait pas être plus honoré.

Par sa présence à la cérémonie nuptiale, Lambert Closse témoignait de son estime et de sa bienveillance envers ce jeune homme qu'il avait vu, depuis trois ans, réalisant

parmi les colons les belles espérances de M. de Maisonneuve. En se substituant au père de Gilles en un jour si mémorable, ce héros attachait son nom à la fondation de notre famille, honneur dont tous les descendants doivent être fiers et reconnaissants.

Qui n'a pas entendu parler du *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, composé par Mgr Tanguay ? Après avoir compulsé les actes de nos baptêmes, mariages et sépultures, au nombre total de plus d'un million deux cent vingt-six mille, ce laborieux et distingué prélat n'a pas craint de dire dans une séance solennelle de la Société Royale du Canada, en 1882 : " Nous sommes en mesure de prouver que la grande famille franco-canadienne peut à juste titre s'enorgueillir de son origine."

Dans cette déclaration générale est incontestablement comprise notre famille-souche, formée par le mariage de Gilles Lauzon avec Marie Archambault. *Française* par ses premiers conjoints, et *canadienne* pour avoir eu son berceau en Canada, cette première famille de notre lignée a été en faveur auprès des personnages les plus distingués de la colonie, comme il a été amplement démontré, et elle a toujours hautement maintenu chez elle les deux qualités essentielles à la véritable noblesse : l'honneur et la religion.

A partir du 27 novembre 1656, Gilles Lauzon n'est plus comme un orphelin que l'océan sépare de ses parents. Il a une épouse et un domicile pour la recevoir ; il a un beau-père et une belle-mère, des beaux-frères et des belles-sœurs. Dès lors, la vie lui est plus agréable. Avec le temps, il constatera qu'il n'a pas reçu en vain les prières et les bénédictions de

l'Église : ses enfants, au nombre de treize, feront la couronne et la joie du père et de la mère. De ce nombre, quatre fils et sept filles contracteront mariage à leur tour, et procureront aux parents vieillissant le bonheur de voir, — selon le souhait de l'Église, — “ les enfants de leurs enfants ”.

Notes du chapitre cinquième

(1) Gilles Lauzon déclare ne savoir signer ; mais il signe la promesse de Closse.

1659, 6 janvier.— Promesse du Sieur Lambert Closse de fournir pour la bâtisse de l'église paroissiale pour la somme de cent francs de travail, auquel il est obligé par une gageure faite contre le Sieur Fobar ; en outre dix minots de froment.— 50 francs ont été reçus pour les dix minots.

gilles Lauzon

(*Annuaire de Ville-Marie*, origine, etc., p. 355.)

(1) *Bull. des rech. histor.*, vol. 20, p. 316 ; et vol. 29, p. 1. Voir aussi: Abbé Ailaire, *Hist. de St-Denis-sur-Richelieu*, p. 147.

(2) Faillon, *Hist. de la col. fr. en Canada*, vol. 3, p. 362.

(3) De Louise Archambault, une cinquième fille, nous savons seulement qu'elle a été baptisée à Dompierre le 18 mars 1640. Au mariage de ses trois sœurs, à Québec, en juillet 1647 et septembre 1648, la présence de leur père et mère n'est pas mentionnée ; cependant, dans le contrat de mariage de Anne avec Chauvin, passé le 22 juillet 1647, le notaire Baucheron a écrit : “Furent présents en leurs personnes Jacques Archambault et Françoise Toureault, sa femme.” Ce contrat, sous le No 11, est aux archives du Palais de Justice, à Québec.

(4) *Notre-Dame de Sainte-Foy*, p. 311.

(5) Étude de Jean de Saint-Père.

(6) Greffe Audonart.

(7) Faillon, *Hist. de la col. fr.*, vol. 2, p. 210.

(8) *Hist. de la par. de St-Denis*, p. 130.

(9) “ Anno D. 1656, die 27 novembris, denontiationibus præmissis, tribus continuis diebus festis inter missarum solemnias, nulloque legitimo impedimento detecto, ego P. Claudius Pijart, sacerdos societatis Jesu, vices agens parochi Montis regalensis, Aegedium Lauzon, filium Petri Lauzon et Annæ Boivin, parochiæ Sti Juliani Cadomensis et Mariam Archambault, filiam Jacobi Archambault et Francisæ Thoureau, hujus parochiæ, interrogavi, eorumque mutuo consensu habito, solemniter per verba de præsentis matrimonio conjunxi, præsentibus testibus notis D. Lamberto Closse, Jacobo Archambault et Marino Janot. Postea eis ex ritu Sanctæ Romanæ Ecclesiæ in Missæ celebratione benedixi.”— (Extrait des registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal.

CHAPITRE SIXIÈME

Organisation religieuse de Ville-Marie

Les nombreuses communautés dont s'honore maintenant la cité de Montréal sont nées à des dates plus ou moins récentes. Trois d'entre elles cependant sont de beaucoup plus anciennes : la Compagnie de Saint-Sulpice, la Congrégation de Notre-Dame, et les Hospitalières de Saint Joseph (Sœurs de l'Hôtel-Dieu) sont à Ville-Marie depuis les années 1657, 1658 et 1659.

Gilles Lauzon a vu leurs pénibles commencements comme il a été favorisé de leurs bienfaits. Sa notice biographique serait incomplète si elle ne nous faisait pas connaître ces instituts privilégiés qui ont reçu la haute mission de représenter dans la Nouvelle-France Jésus, Marie, Joseph, et de propager le culte de cette Sainte-Famille.

§ 1

La Communauté de Saint-Sulpice.—Baptême de Michelle Lauzon.—Première élection de marguilliers.

Lorsqu'en janvier 1642 Monsieur Olier organisa la communauté de Saint-Sulpice, il avait en vue le bien de l'Église de France, et non moins le bien de Ville-Marie, car s'il a été détourné de l'épiscopat, c'est qu'il était appelé à répandre la lumière de l'Évangile dans la Nouvelle-France, évangélisation qui devait s'opérer par le ministère de ses fils spirituels.

Tout préoccupé à former ses sujets dans la science et l'esprit ecclésiastique, cet illustre fondateur fut atteint d'une grave paralysie qui le conduisit à la mort le 2 avril 1657, dans la quarante-neuvième année de son âge.

Heureusement que, dès 1655, Monsieur de Maisonneuve s'était rendu à Paris, et il avait pressé le vénérable malade de remplir ses promesses. Monsieur Olier, ami de notre Canada où il aurait voulu venir personnellement, se donna du moins la consolation de nommer pour Ville-Marie quatre Sulpiciens des mieux doués : Messieurs Gabriel de Queylus, Gabriel Souart, Dominique Galinier et A. d'Allet. Voilà les premiers représentants de cette digne communauté dont la mission sera de promouvoir les intérêts de Jésus dans les âmes.

Ces messieurs arrivèrent à Québec, le 29 juillet 1657. A Ville-Marie, ils logèrent d'abord à l'hôpital où une chambre, la seule dont put disposer Mademoiselle Mance, fut mise à leur usage. En 1659, ils achetèrent la résidence de M. de Maisonneuve, sur la rue St-Paul, et ils s'y établirent en attendant la construction de leur séminaire commencée en 1685.

Monsieur de Queylus, supérieur, confia à M. Galinier le soin des sauvages, et à M. Souart la cure de Ville-Marie. En sa qualité de grand vicaire, il alla résider à Québec avec M. d'Allet, son secrétaire.

Le 12 août 1657, le Père Claude Pijart, jésuite, abandonna l'œuvre que ses prédécesseurs, depuis 1642, et lui-même depuis 1650, avaient si bien administrée, à titre de missionnaires. Monsieur Souart en prit possession à titre de curé.

Cependant Ville-Marie n'a été érigée canoniquement en paroisse que le 28 août 1678 par Mgr de Laval.

Très zélés pour le spirituel, les révérends Pères Jésuites étaient empêchés par leur vœu de pauvreté de soutenir les intérêts temporels des colons, et d'ailleurs ils voulaient se donner entièrement à leurs missions sauvages. Les prêtres de Saint-Sulpice, non moins zélés pour le bien spirituel de leurs ouailles, avaient un supérieur qui possédait de grandes richesses et se montrait généreux. C'était une bonne fortune pour la colonie indigente.

Quelques semaines après son installation, monsieur le curé fut appelé à faire son premier baptême. Or ce baptême était celui de la première enfant qui avait apporté une joie nouvelle au jeune ménage de Gilles Lauzon. Jusqu'alors, tous les actes de l'état civil avaient été rédigés en latin. La rédaction en français fut inaugurée par les Sulpiciens, sans déroger toutefois à la coutume de commencer les mots par une lettre minuscule ou majuscule indifféremment.

Voici cet acte, tel que nous le trouvons :

“ Le 26me septembre 1657.

“ A esté baptisée en l'Église de Montréal, Michelle, fille de Gilles Lozon et de Marie Archambault sa femme. Le parrain Jean Milot, taillandier ; La marraine Marie Archambault, femme d'Urbain Tessier, scieur de long.”

par G. SOUART, prestre.

Cet Urbain Tessier, personnage en évidence à Ville-Marie, possédait huit propriétés à l'encoignure de la Place d'Armes et de la rue Saint-Jacques. La rue Saint-Urbain nous indique la terre qu'il avait aux portes de la ville. Ne pouvait-il pas s'intituler *rentier* ? mais il était honorable d'exercer un métier

d'utilité publique. De même, monsieur le curé Souart faisait souvent suivre son nom de l'humble titre : *maître d'école*.

Pour la première fois, il fallait élire des marguilliers. Le 21 novembre 1657, fête de la Présentation de la sainte Vierge, les habitants se réunirent sous la présidence de messieurs Souart et de Maisonneuve. "La pluralité des voix, dit l'abbé Faillon, désigna pour cette charge trois colons des plus honorables qui s'étaient justement acquis l'estime de tous par leurs vertus, leur piété et leur zèle pour le bien de la colonie : Louis Prudhomme, Jean Gervaise et Gilbert Barbier ; et ce fut par l'acte même de leur élection que commença le premier registre des délibérations de la Fabrique de Notre-Dame."

Cette organisation de paroisse réjouit tellement les colons qu'ils manifestèrent leur reconnaissance en faisant à l'église des dons considérables.

Tout en partageant la joie générale, unissons-nous spécialement à Gilles Lauzon pour féliciter avec lui son beau-frère, Jean Gervaise, choisi par ses concitoyens pour collaborer à la gestion des affaires matérielles de leur église.

§ 2

Sœur Bourgeoys répand la dévotion à la sainte Vierge
et elle fonde la Congrégation de Notre-Dame

Après avoir reçu de la sainte Vierge et de Notre-Seigneur des témoignages non équivoques de bienveillance et de pro-

tection, Marguerite Bourgeoys avait demandé son entrée chez les Carmélites, puis chez les Clarisses ; elle avait voulu ensuite instituer une communauté en France. Toutes ces démarches avaient échoué. Sa vocation était de venir au Canada pour y instruire chrétiennement les enfants, et fonder dans ce but la Congrégation spécialement destinée au culte de la Sainte Vierge.

Nous avons dit précédemment qu'elle vint à Ville-Marie avec la recrue de 1653.

Procurer à l'intérieur du fort tous les services qui étaient de sa compétence ; à l'extérieur, visiter les familles qu'elle pouvait secourir, édifier partout et toujours, telles étaient ses premières occupations. Il a été écrit au sujet des années qui ont suivi son arrivée : " A Ville-Marie, la sainte-Vierge comptait autant de serviteurs fidèles qu'il s'y trouvait d'habitants ", (1) effet tout naturel de l'apostolat de Marguerite Bourgeoys.

Pour perpétuer la dévotion qui fermentait dans son propre cœur, la dévouée zélatrice voulut ériger une chapelle en l'honneur de Marie. C'était au printemps de 1657, avant l'arrivée des Sulpiciens. Le père Pijart approuva ce dessein, et il donna à la future chapelle le nom de *Notre-Dame-de-Bon-Secours*.

L'édifice fut commencé dans la pauvreté. Il ne devait avoir que quarante pieds de long et être fait en bois. Les fondations étaient posées, et, en 1658, monsieur de Maison-neuve aidait lui-même à sortir le bois de la forêt, lorsque, pour de graves motifs, la construction fut interrompue. Cependant, Sœur Bourgeoys ne perdit point de vue l'œuvre

qu'elle avait tant à cœur de parfaire. Par des sollicitations en France et à Ville-Marie, elle forma " un fonds de plus de deux mille livres ; elle y ajouta cent louis provenant des économies de sa communauté." (2)

Le travail fut repris en 1675. Cette fois, la bâtisse fut construite en pierre et sur de plus grandes dimensions. Notons que c'était la première église en pierre de l'île de Montréal. En 1754, un incendie rasa une partie de la ville et détruisit Bon-Secours, mais en 1773 la chapelle était refaite et solennellement bénite. Plus tard, elle fut enrichie de marbres et de peintures. Ce sanctuaire de pèlerinage si populaire chez les fidèles, de la campagne comme de la ville, nous le devons donc à l'initiative et au zèle de Marguerite Bourgeoys.

Les jeunes personnes exposées à de grands dangers dans le monde doivent à ce même zèle la *Congrégation externe* qui existe encore sous le nom de Notre-Dame-des-Victoires.

Par-dessus tout, Sœur Bourgeoys devait consacrer sa vie à l'éducation de l'enfance, mais, dans les premières années de Ville-Marie, la plupart des enfants mouraient peu après leur naissance.

Entre-temps, elle adopta successivement trois petites iroquoises — les premières de leur tribu — qui portèrent au ciel leur innocence baptismale, puis Jeanne Loisel, âgée de quatre ans et demi, et Jean Desroches, un peu plus jeune...

Bientôt, les prêtres du Séminaire se chargèrent d'instruire les petits garçons. Néanmoins, ces dévouements isolés devenaient insuffisants.

Afin de pourvoir d'une manière permanente à l'instruction des jeunes filles, Monsieur de Maisonneuve donna à Sœur Bourgeoys un bâtiment de trente-six pieds par dix-huit, situé sur la rue St-Paul, près de l'hôpital, avec un terrain adjacent de quarante-huit perches pour les récréations.

“ Cette étable, a écrit sœur Bourgeoys, avait servi de colombier et de loge pour les bêtes à cornes. Il y avait un grenier au-dessus où il fallait monter par une échelle en dehors pour y coucher. Je la fis nettoyer, j'y fis mettre une cheminée et tout ce qui était nécessaire pour loger les enfants. J'y entrai le jour de Sainte-Catherine-de-Sienne, 30 avril 1658.” Cette date d'entrée permettait de commencer avec les élèves les exercices du beau mois de Marie.

Jusque-là, Sœur Bourgeoys n'avait qu'une compagne. Il fallait des institutrices. D'un voyage fait en France avec Mademoiselle Mance, elle revint en 1659 emmenant trois personnes de qualité qui furent le noyau des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. Saluons les Sœurs Aimée Châtel, Catherine Crolo et Marie Raisin.

Cette Congrégation est la première qui a été fondée au Canada ; contrairement à ce qui se faisait jusqu'alors, elle n'est pas cloîtrée, afin de permettre aux sœurs d'aller en mission.

Après avoir ouvert une école sur la rue St-Paul pour les Canadiennes françaises, les sœurs en établirent une autre à la montagne, en 1676, pour les sauvagesses. Les vieilles tours qui subsistent encore vis-à-vis le Grand Séminaire en sont la preuve.

En 1679, au moment de faire en France un troisième et dernier voyage, la fondatrice réunit ses religieuses et leur demanda d'élire à sa place une autre supérieure. Fait aussi

étonnant qu'édifiant, sans s'être consultées, et à l'unanimité, les sœurs choisirent la très sainte Vierge pour leur première et perpétuelle supérieure pour le temps et l'éternité, tout en suppliant leur vénérée mère Bourgeoys de continuer à gouverner la communauté. Ce choix et cette consécration au pied de la Madone est un spectacle qui a dû réjouir les Anges ! . . .

Animées de tels sentiments, les religieuses de cette Congrégation enseignante ont parlé de l'abondance du cœur. C'est donc l'esprit comme les vertus de la sainte Vierge qu'elles ont répandu autour d'elles.

Tout à tour, les fillettes de Gilles Lauzon ont eu leur part de cette religieuse formation.

Actuellement, dans cent cinquante couvents répartis dans plus de vingt diocèses au Canada et aux États-Unis, les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame instruisent journellement et avec succès pas moins de quarante-cinq mille (45,000) élèves.

Si de tels résultats sont dus à l'excellente formation et au dévouement personnel des religieuses, ils sont dus aussi à une maternelle et puissante protection. En effet, Marguerite Bourgeoys, décédée à Montréal le 12 janvier 1700, bénit ses filles du haut du ciel. En 1878, Rome l'a déclarée vénérable; en 1910, l'héroïcité de ses vertus a été reconnue par la même suprême autorité dont nous attendons avec un ferme espoir le décret final de canonisation.

§ 3

Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph
viennent à Ville-Marie

La troisième communauté qui devait concourir au culte de la Sainte-Famille à Ville-Marie était spécialement consacrée à Saint-Joseph.

A Paris, le 31 mars 1656, Monsieur Olier, les Associés de Montréal et M. de Maisonneuve avaient signé un acte d'engagement par lequel l'hôpital de Ville-Marie, dirigé par Mlle Mance depuis sa fondation, deviendrait la propriété et passerait sous la direction des Hospitalières de Saint-Joseph, institut que Monsieur de la Dauversière avait fondé avec l'assistance de Mademoiselle Marie de la Ferre.

Cet engagement confirmait l'ordre que ce fondateur croyait avoir reçu de Dieu d'envoyer à Montréal quelques-unes de ces religieuses.

Leur départ, que des causes incontrôlables avaient retardé depuis trois ans, était devenu tout à fait urgent, car Mlle Mance ne pouvait plus administrer l'hôpital.

En janvier 1657, elle avait fait une chute si grave qu'elle s'était rompu l'avant-bras droit et démis le poignet. L'avant-bras fut guéri, mais la dislocation du poignet ne fut remarquée que plus tard, lorsqu'aucun médecin de Montréal et de Québec ne pouvait y remédier. Les souffrances étaient atroces ; le bras devint quasi tout desséché et le reste du corps menacé de paralysie.

En compagnie de Sœur Bourgeois, Mlle Mance s'embarqua à Québec pour la France le 14 octobre 1658. Les plus

célèbres médecins de Paris déclarèrent unanimement que le mal dont elle souffrait était trop invétéré pour qu'il pût jamais être guéri.

Tout espoir humain étant perdu, la pauvre infirme songea à vénérer le corps de Monsieur Olier. C'était le jour de la Purification de la sainte-Vierge, 1659. Après avoir entendu la Sainte Messe et avoir communiqué, Mlle Mance reçut dans sa main gauche le cœur du serviteur de Dieu, cœur renfermé dans une double enveloppe, l'une en plomb, l'autre en argent doré, le tout dans un coffret. De la main gauche, le précieux fardeau passa dans la droite qui, sans appui, le soutint ; et, soudainement vivifié par une forte chaleur, le bras fut guéri. Ce miracle fit grande sensation à Paris.

Vu que Mlle Mance devait emmener à Ville-Marie les Hospitalières de Saint-Joseph, Madame de Bullion lui donna vingt-deux mille livres, dont vingt mille devaient fournir une rente pour l'entretien de quatre religieuses. A ce propos, M. Faillon affirme que le total des sommes données par cette insigne bienfaitrice en faveur de la colonie de Ville-Marie formerait plus d'un million de francs de notre monnaie actuelle. (4)

Voici les noms des Hospitalières qui furent désignées pour l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie : les Sœurs Moreau de Brésolles, supérieure, Catherine Macé, Marie Maillet, et sœur Polo, domestique. En témoignage de reconnaissance pour les bienfaits que cet institut a rendus et rend tous les jours à l'humanité souffrante, certaines rues de Montréal tiennent sous nos yeux quelques-uns de ces noms vénérés.

L'histoire raconte que l'abbé de Kériolet faisait des exorcismes, lorsque le démon dit par l'une des possédées : " L'enfer a reçu permission de cribler les Hospitalières de Saint-Joseph et leur fondateur." L'enfer n'oubliera pas cette permission.

Il est réglé que ces religieuses doivent partir de la Flèche, mais l'évêque de leur diocèse s'y oppose ; M. de la Dauversière, qui doit les accompagner, est gravement malade ; la population, croyant qu'on veut les conduire malgré elles chez les barbares, est tellement montée, qu'il faut une charge de cavalerie pour la mettre à la raison.

Cependant, permission est accordée aux religieuses de se rendre à La Rochelle pour l'embarquement. Ici, de nouvelles oppositions viennent de tous côtés, surtout, le capitaine du vaisseau, sous l'impression que la Compagnie avec laquelle il doit traiter est insolvable, refuse de recevoir plus de cent dix personnes, gens du monde et religieuses, à moins d'être payé à l'avance. Sœur Bourgeoys et ses compagnes deviennent fort inquiètes lorsque ce capitaine exige cent soixante-quinze livres, au lieu de cinquante pour chacune d'elles, selon une entente préalable. On ne se gêne pas de répéter aux Hospitalières qu'elles seront renvoyées en France. Enfin, après avoir perdu un mois en d'ennuyeuses tergiversations, Monsieur de la Dauversière, devenu en état de conduire ses religieuses sur le navire, les bénit et les assure de la protection divine.

La mission de ce fidèle serviteur, *fidelis servus*, était terminée. Éprouvé à peu près comme le fut le saint homme Job, il rendit à Dieu sa belle âme le 9 novembre 1659. " Ainsi finissait un homme qui avait enrichi l'Église d'une nouvelle

famille religieuse, assuré le Canada à la France, donné à son siècle l'exemple des plus rares et des plus précieuses vertus." (4)

Pour la traversée de l'Atlantique, il y avait, avec les Hospitalières et Mlle Mance, Sœur Bourgeoys et ses compagnes, deux prêtres de Saint-Sulpice, MM. Vignal et Le Maistre, et deux cents autres passagers, dont 62 hommes et 47 femmes pour Ville-Marie.

Comme il arriva trop souvent, le vaisseau était infecté ; la contagion se déclara peu après le départ. Une dizaine de malades succombèrent. Alors seulement, on permit aux Sœurs de Saint-Joseph de prêter leur secours. De ce moment, personne ne mourut, bien que la maladie continuât à sévir.

Partis de La Rochelle, le 2 juillet 1659, fête de la Visitation, les passagers en destination pour Québec y débarquèrent le 8 septembre, fête de la Nativité ; les autres voyageurs arrivèrent à Ville-Marie le 29, fête de St-Michel.

Qu'on se figure avec quelle joie la colonie reçut un renfort de cent neuf laïques, deux prêtres, sœur Bourgeoys avec des auxiliaires pour fonder sa communauté et assurer le fonctionnement régulier de son école ; de plus, les Hospitalières de Saint-Joseph si vivement désirées. Mlle Mance, que la contagion avait fort indisposée pendant la traversée, dut séjourner à Québec pour se rétablir. Elle arriva à Ville-Marie trois semaines après les Hospitalières.

L'allégresse était même générale, puisque le seize juin de la même année (1659) l'Église du Canada avait un Évêque en la personne de Monseigneur de Laval, vicaire apostolique de la Nouvelle-France, évêque titulaire de Pétrée.

Cette Église était donc au complet, avec son Évêque et un clergé séculier qui l'avait accompagné ; elle comptait des communautés d'hommes et de femmes, et une colonie composée de catholiques triés sur le volet.

Les vues et les désirs des fondateurs de Ville-Marie sont réalisés.

Contrairement à cette allégresse, les Hospitalières de Saint-Joseph furent plongées dans une cruelle épreuve. A Québec, elles apprirent qu'à leur insu les vingt mille livres données par Madame de Bullion avaient été englouties dans une faillite. Comment vivront-elles ?

Ici, je me plais à citer les paroles écrites par la vénérable Marie de l'Incarnation en 1660 : " Les bonnes mères hospitalières qui vinrent l'année dernière s'établir à Montréal ont été à la veille de repasser en France, leur fondation étant saisie et regardée comme perdue. Monseigneur notre Prélat les a retenues sur la requête qui lui a été présentée par les habitants de Montréal."

Elles sont donc venues à Ville-Marie, et leur pauvreté a été bénie par Dieu.

De nos jours, elles sont établies dans douze diocèses où elles propagent la dévotion envers Saint-Joseph chez les orphelins, les vieillards, les malades, même chez les lépreux. A l'Hôtel-Dieu, elles ont reçu trois mille cinq cent soixante-seize (3,576) malades en 1917. Parmi ces affligés, et des milliers d'autres depuis 1659, même depuis 1642, combien ont trouvé chez elles la santé de l'âme avec celle du corps ! combien encore, avec l'aide du Patron de la bonne mort, ont quitté cette triste vie pour une vie meilleure !

Les Hospitalières ont sans doute souffert de la perte de leur rente viagère. Ajoutons qu'elles ont subi de plus graves contrariétés ; sœur Bourgeoys a aussi été soumise à de douloureuses perplexités ; les Sulpiciens eux-mêmes n'ont-ils pas mis en question leur départ de Ville-Marie ? Cependant, à l'exemple de M. de Maisonneuve, chacun devait occuper le poste qui lui avait été assigné, et il en fut ainsi.

Sachons-le bien : c'est à cette intrépide et inébranlable détermination de suivre le chemin du devoir que l'île de Montréal a été colonisée, et que trois communautés y sont venues représenter Jésus, Marie et Joseph. Voilà comment, par des âmes fidèles à leur mission, les desseins de la divine Providence ont été accomplis.

Notes du chapitre sixième

(1) Manuel du pèlerin de Notre-Dame de Bonsécours, à Montréal, p. 17.

(2) Faillon. *Vie de Sœur Bourgeoys*, vol. 1er, p. 234.

(3) Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame avaient leur couvent sur la rue Saint-Paul, entre cette rue et le fleuve, sur le terrain donné en 1658 par M. de Maisonneuve pour la première école. Dans la nuit du 6 au 7 décembre 1683, un violent incendie détruisit ce couvent, les meubles et les effets. Par surcroît de malheur, deux religieuses périrent dans cet incendie : Sœur Geneviève Durosay, assistante, et sœur Marguerite Soumillard, nièce de Mère Bourgeoys.

La reconstruction fut faite, mais entre les rues Notre-Dame et Saint-Paul, Saint-Jean-Baptiste et le jardin de l'hôpital de Saint-Joseph.

Mère Bourgeoys désirait ériger une petite église auprès des nouveaux édifices afin d'y avoir le très Saint-Sacrement. Elle donna lieu à la dévotion des Quatre-Heures et à l'adoration perpétuelle de Jésus-Hostie.

Demoiselle Jeanne Le Ber, fille de Jacques, le plus riche négociant de Montréal, vivait depuis quinze ans comme recluse dans la maison de ses bons parents.

Obligée de sortir pour se rendre à l'église paroissiale, cette demi-reclusion ne lui donnait pas complète satisfaction.

Pour ne pas s'établir dans le monde, Jeanne renonça à une dot de cinquante mille écus, et, de concert avec sa famille, elle défraya les frais de la bâtisse de Notre-Dame de la Victoire, à la condition qu'elle aurait, en arrière du chœur, une cellule où elle passerait le reste de ses jours auprès du très Saint-Sacrement.

Le 5 août 1695, avec les solennités de l'Église et à la grande édification des fidèles, la pieuse anachorète, qui méprisait les jouissances de la vie présente pour s'assurer le centuple des biens de la grâce et le bonheur de la vie future, fut conduite et enfermée dans cet oratoire, où durant près de vingt ans, elle vécut dans l'intimité avec Notre Seigneur et s'employa à confectionner des ornements d'église et des vêtements pour les pauvres. On ne se figure pas tout le bien que produisirent dans les âmes ses ferventes prières et ses sublimes exemples d'abnégation.

Née le 4 janvier 1662, elle rendit sa belle âme à Dieu le 3 octobre 1714.

En 1768, un nouvel incendie réduisit en cendres les bâtisses et les meubles des religieuses ainsi que leur église. Le tout fut reconstruit au même endroit.

Avec le temps, le nombre des Sœurs de la Congrégation s'accrut et la communauté se trouvant à l'étroit, une très grande et splendide maison-mère fut élevée sur le versant de la montagne en 1880 ; mais elle devint la proie des flammes le 8 juin 1893.

Le 16 juillet 1908, la maison-mère fut transférée dans un local vaste et imposant, situé entre les rues Sherbrooke-ouest (No 1010) et Saint-Luc, Atwater et Hood.

Enfin, pour se rendre aux exigences du commerce, il fallait décongestionner le centre de la cité de Montréal. Dans ce but, la Congrégation de Notre-Dame vendit à la municipalité, en 1912, avec le terrain, la vieille maison-mère longeant la rue St-Jean-Baptiste, le pensionnat, et même l'église appelée depuis plusieurs années Notre-Dame-de-Pitié. La démolition de ces édifices permit d'ouvrir de nouvelles artères à la circulation.

(4) Durant dix-sept ans, Mlle Mance eut la charge et la direction de l'unique hôpital de Ville-Marie (1642-1659) ; après l'arrivée des Hospitalières, elle en eut en grande partie l'administration jusqu'à sa mort en 1673, alors qu'elle était âgée de 67 ans. Dieu seul connaît les sacrifices que fit cette première hospitalière, et les bienfaits corporels et spirituels qu'elle a rendus aux membres souffrants de Jésus-Christ.

Au 250^e anniversaire de l'arrivée des Sœurs de Saint-Joseph, des fêtes grandioses ont accompagné l'érection d'un monument en l'honneur de Jeanne Mance sur le terrain de l'Hôtel-Dieu, le 2 septembre 1909. Mgr Bruchési a été l'instigateur de cette œuvre de reconnaissance. (*Sem. relig.* de Montréal, 1909, pages 163-174.)

Monsieur de la Dauversière avait dit aux filles de Saint-Joseph " que ce serait par la croix que leur communauté à Ville-Marie deviendrait solide et durable ". Parmi ces croix, mentionnons de désastreux incendies : celui de 1695 qui détruisit complètement l'hôpital et son église. Reconstitués, les bâtiments furent de nouveau incendiés en 1721, en même temps que les deux tiers de la ville. Une troisième fois, l'Hôtel-Dieu fut entièrement consumé en 1734, mais reconstruit au même endroit, rue St-Joseph.

Enfin en 1861-62, l'Hôtel-Dieu fut transféré au Mont Sainte-Famille (avenue des Pins) dans les vastes édifices où nous le voyons encore.

CHAPITRE SEPTIÈME

Doliard et ses compagnons sauvent le Canada

§ 1

Cause de la guerre de 1660

Toujours animés de charité envers les Sauvages dans le but de les convertir, les Français étaient presque habituellement payés par l'ingratitude et la cruauté.

Le 25 octobre 1657, des Iroquois se rendent à la Pointe-Saint-Charles. Là même, Nicolas Godé, Jean de Saint-Père, son gendre, et Jacques Noël, leur serviteur, travaillaient à la couverture d'une maison. Ils reçoivent les visiteurs avec bienveillance ; ils les admettent à leur table. Après le repas, les trois Français remontent sur le toit, mais soudain ils tombent frappés à mort par les arquebuses de leurs perfides convives. Les chevelures de Godé et de Noël sont prestement enlevées, et la tête de Saint-Père est coupée.

Ces infâmes meurtriers croient emporter de glorieux trophées ; ils emportent au contraire la preuve de leur confusion et de leur condamnation.

En effet, par un double miracle, cette tête ensanglantée parle et elle parle en iroquois, langage inconnu de son vivant. " Tu nous tues, dit-elle ; tu nous fais mille cruautés. Tu veux anéantir les Français dans ce pays ; tu n'en viendras pas à bout. Vous avez beau faire, un jour nous serons vos maîtres, et vous nous obéirez."

Cette voix se faisait entendre de temps en temps, le jour et la nuit. Les Iroquois étaient importunés et effrayés. Pour l'empêcher d'être entendue, ils mettaient la tête du défunt tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, même ils la couvraient sans rien gagner pour cela. Enfin, ils l'écorchèrent et en jetèrent le crâne de dépit pour se délivrer de ses reproches ; néanmoins ils ne cessaient pas d'entendre encore la voix du côté où ils mettaient la chevelure. Voilà ce que racontent monsieur l'abbé Dollier de Casson dans son Histoire de Montréal, et la sœur Bourgeoys dans ses écrits autographes.

Il fut bien douloureux pour la colonie le meurtre de ces trois habitants si estimés, surtout celui de M. de Saint-Père, homme d'excellent jugement, de piété solide, et dont l'instruction lui permettait de remplir l'office de notaire. Il n'avait que trente-neuf ans.

Monsieur de Maisonneuve ne se contenta pas de déplorer secrètement un crime si lamentable. " Il fit arrêter et mettre aux fers tous les Iroquois qu'on put saisir dans l'île de Montréal," et sans tarder, il mit au courant de sa conduite les Gouverneurs de Trois-Rivières et de Québec, de même que les cinquante-trois Français, dont deux missionnaires, établis en 1655, près d'Onnontagué, au cœur de la nation iroquoise.

Au commencement de 1658, des ambassadeurs vinrent demander la délivrance de leurs amis, promettant avec leur hyprocrisie ordinaire une paix qu'ils ne voulaient pas garder; dans le même temps, les Cinq nations iroquoises se concertaient pour en finir avec tous les *Visages Pâles*. Leur plan était d'abord de retirer leurs prisonniers, puis de massacrer les Français qui vivaient au milieu d'eux, enfin de

ruiner le pays en commençant par s'emparer du Gouverneur général.

Les Français d'Onnontagué sont donc dans une position très critique. Comment y échapper ? par un habile stratagème. Les Sauvages sont invités à un *repas à tout manger*. Pendant que, bien repus, ils sont plongés dans un profond sommeil, les Français opèrent leur évasion, protégés par une neige qui tombe toute la nuit de leur départ, le vingt mars, et rend leurs traces invisibles. Ils arrivent à Ville-Marie le trois avril, après avoir franchi les obstacles les plus pénibles et les plus dangereux. Trois d'entre eux ont perdu la vie dans ce voyage, mais tous ont échappé à la cruauté des ennemis dont l'exaspération ne connaît plus de bornes.

§ 2

On se prémunit selon la grandeur et l'imminence
du danger

Dans tout le pays, les Français sont dans l'anxiété.

Québec est terrifié par l'annonce qu'une forte armée vient l'attaquer. Le Saint-Sacrement est d'abord exposé, et des prières publiques sont faites ; mais bientôt, après avoir tenu conseil avec le Gouverneur et autres, Mgr de Laval croit plus prudent d'enlever le Saint-Sacrement des églises et des chapelles, et de faire sortir de leurs cloîtres les Ursulines et les Hospitalières, les logeant durant plusieurs nuits dans une partie retirée de la bâtisse des Jésuites. Des patrouilles font le guet ; le " Qui vive ? " des sentinelles retentit de temps à autre. Tout est sinistre.

Il est bien étonnant que Ville-Marie, beaucoup plus exposée aux hostilités que Québec et Trois-Rivières, n'ait perdu qu'un seul homme depuis deux ans et demi, c'est-à-dire depuis le triple meurtre du 25 octobre 1657 jusqu'au 19 avril 1660. Aussi, quelle n'a pas été la prudence et l'énergie de M. de Maisonneuve ! Il croyait à l'adage : " Aide-toi, le ciel t'aidera ".

Outre le fort, plusieurs redoutes étaient érigées à l'intérieur de Ville-Marie. (1) Près de ces mêmes limites, mais en dehors, la ville naissante reçut des protections d'avant-garde. Mentionnons deux fermes importantes que Monsieur de Queylus avait ouvertes et sur lesquelles il employait bon nombre de défricheurs : celle de Saint-Gabriel, vers la Pointe-Saint-Charles, et celle de Sainte-Marie, vers le Pied-du-Courant. Mentionnons encore le fief de cent arpents donné par le Gouverneur de Montréal au brave Lambert Closse, au côté nord, où se trouve aujourd'hui l'hôpital protestant, sur la rue Dorchester près la rue Saint-Dominique. La petite ville se trouvait dans un bon cadre.

Monsieur de Maisonneuve porta encore plus loin sa sollicitude.

Au commencement de 1658, il obligea chacun à se procurer des armes et à ne pas s'en séparer, à travailler non pas isolément mais par groupes, et dans des endroits d'où la fuite sera facile en cas d'attaque, à revenir ensemble le soir au son de la cloche du fort, à rentrer chez soi, bien fermer portes et fenêtres et ne pas les ouvrir pendant la nuit, à ne pas outrepasser les limites désignées pour la chasse et la pêche.

Jusqu'alors, on puisait l'eau à la rivière Saint-Pierre ou au Saint-Laurent ; mais qu'advierait-il si les Iroquois ve-

naient assiéger le fort ou y mettre le feu ? de là, l'idée d'avoir un puits dans la cour du fort. Monsieur de Queylus, qui logeait à l'hôpital avec ses confrères Sulpiciens, en fit aussi creuser un dans le jardin de l'hôpital ; enfin trois voisins s'assurèrent le même avantage sur leur propriété, à frais communs.

Ce sont là les premiers puits de l'île de Montréal. Ils ont tous été creusés par Jacques Archambault en 1658, 1659 et 1660.

Ce travail tout nouveau à Ville-Marie, requis par des hommes sages et exécuté par son beau-père, devait inspirer à Gilles Lauzon de sérieuses appréhensions, et le tenir dans la crainte pour l'avenir de sa petite famille. L'exposé de la désolante situation des colons de Ville-Marie doit également nous faire comprendre celle de notre ancêtre.

Que serait-il arrivé encore si les récoltes avaient été incendiées ? Pour obvier à la famine, Mlle Mance fit construire dans l'intérieur du fort une grange en pierre de soixante pieds sur trente ; semblable construction avait été faite à Québec par les Ursulines dans la cour de leur monastère.

Ces précautions si gênantes et si dispendieuses n'allaient pas sans tenir les esprits dans la surexcitation et dans les alarmes. Pourtant, ces actes de prudence n'étaient pas sans raison d'être : les cinq nations iroquoises avaient réuni leurs guerriers, et leur puissante armée s'avavançait pour mettre à feu à et sang tout ce qui était français et catholique.

§ 3

Au Long-Sault, combat de dix-sept Français et de quelques Sauvages contre huit cents Iroquois

Après s'être distingué en France, un jeune officier, Adam Dollard, sieur des Ormeaux, passa à Ville-Marie où il était certainement en 1658.

Depuis son arrivée, Dollard étudiait le pays ; il avait les yeux ouverts sur les agissements de l'ennemi. Il en vint à cette conclusion que si jusque là Ville-Marie s'était tenue sur la défensive, le temps était venu d'opposer une digue au torrent qui menaçait de tout détruire.

Son plan est mûri : c'est d'aller au-devant des Iroquois et de les jeter dans le désarroi en leur livrant, au moment où ils ne s'y attendent pas, la bataille la plus acharnée, jusqu'à vaincre ou mourir.

Seize compagnons partagent son ardeur magnanime, et promettent de le suivre.

Alors, voués à une mort jugée certaine, ces héros chrétiens règlent leurs affaires temporelles et spirituelles. En présence de la population fortement émue, ils assistent à la sainte messe pendant laquelle M. le curé Souart leur donne le Sacrement d'Eucharistie, soutien des martyrs. Enfin, au pied de ce même autel où Jésus-Christ s'est immolé, ils prennent Dieu à témoin, jurant solennellement de ne pas reculer devant l'ennemi.

Mais ne soyons pas surpris : la vaillance ne détruit pas la nature. Sous un frisson d'horreur, l'un d'eux a hésité et s'est abstenu.

Le 19 avril 1660, après les adieux, Dollard et ses compagnons se mettent en route. Ils ont à peine quitté Ville-Marie que, près de l'île Saint-Paul, ils rencontrent un parti d'Iroquois à qui ils font la chasse. Les sauvages s'enfuient dans les bois, mais non sans s'être défendus. Dans l'action, Nicolas Duval a été tué, Blaise Juillet, (ou Huyet,) et Mathurin Soulard sont accidentellement noyés. Dollard et les siens reviennent pour les funérailles. Toute la colonie, profondément affligée, ne peut s'empêcher de prier pour ceux qui vont bientôt mourir tout en priant pour ceux qui sont morts.

Au lieu de répandre le découragement, ce funeste début inspire de nouveaux sacrifices : trois autres volontaires se présentent, et Nicolas Tiblemont est tout heureux de réparer sa faiblesse. " Je serais mort de honte ", dit-il à Dollard, en s'engageant aussi par serment.

Nos intrépides guerriers sont au complet. Le 20, des vœux réitérés saluent leur départ définitif. Lutter contre les glaces qui descendent, coucher sur les rivages imbibés de neige fondante, ces misères et autres se renouvellent jusqu'au premier mai, alors qu'arrivés au pied du Long-Sault, ils s'établissent derrière un soi-disant fort, ou palissade mal construite et délabrée.

Bientôt, quarante Hurons et quatre Algonquins viennent se joindre à eux. On travaillait à mieux se protéger, et voilà qu'apparaissent les avant-coureurs de trois cents Iroquois. La plupart de ces éclaireurs sont tués ; les autres vont donner l'alarme. Les combats s'engagent et se renouvellent. Qu'il suffise d'en rappeler les traits principaux. Les trois cents trouvent une résistance si désastreuse qu'au bout de trois jours ils demandent une suspension d'armes, et ils

envoient quérir cinq cents alliés stationnés à la rivière Richelieu. Entre-temps, comme des moutons apeurés, tous les Hurons, moins leur brave chef Anahotaha, escaladent tour à tour la palissade, et vont s'unir aux Iroquois. A la lâcheté, ils ajoutent la trahison en déclarant qu'il ne reste plus dans le fort que dix-sept Français et cinq sauvages. D'infemales clameurs annoncent que nos vingt-deux héros vont se mesurer contre près de huit cents ennemis. Les attaques recommencent avec fureur, et les Iroquois sont tout honteux de faire tant de pertes sans pouvoir triompher. Enfin, un projectile lancé pour les exterminer retombe malheureusement dans le camp et tue presque tous nos Français. C'est la fin de la bataille.

Un Huron nommé Louis, et quelques autres ont réussi à s'échapper. A Ville-Marie et à Québec, ils racontent les faits. Le trois juin, monsieur le curé Souart enregistrait l'action à jamais mémorable du Long-Sault, et les noms des dix-sept héros. Il est juste de leur adjoindre les trois Français qui ont trouvé la mort le dix-neuf avril, et les cinq sauvages chrétiens qui sont restés fidèles à la cause des Français.

§ 4

Jugement sur ce fait d'armes

“ Les Iroquois ont donc triomphé ? ” direz-vous. Sachons-le bien : ces vainqueurs ont été défaits. Ils l'avouent eux-mêmes en déclarant que ce serait folie d'aller attaquer tous les Français bien fortifiés à Ville-Marie, lorsque quelques-uns de ces Visages-Pâles, logés dans un si misérable réduit,

ont tué environ le tiers de leur armée, au dire d'un Iroquois. Effrayés de leur prétendue victoire, ils abandonnent leur projet de dévastation.

Dollard et ses compagnons, en se sacrifiant, ont atteint leur but : sauver le pays ! *Gloria victis! Gloire aux vaincus!* L'hymne d'action de grâces retentit dans les églises et chapelles ! . . .

Que penser de ce fait d'armes ? " Sans cette rencontre, nous étions perdus sans ressources ", a écrit la Mère de l'Incarnation ; et M. Dollier de Casson déclare que telle était l'impression générale. " Ce grand combat, dit-il, a sauvé le pays qui, sans cela, était perdu, selon la créance générale. "

Par le fait d'avoir sacrifié, en tout, vingt jeunes gens pleins de vigueur et d'espoir, Ville-Marie mérite assurément la reconnaissance de tout le Canada.

S'il y a eu des héros en tout temps, il est incontestable que, dans l'histoire ancienne ou moderne, aucun fait ne réunit plus de dévouement patriotique et religieux, avec des conséquences non moins heureuses que réellement immenses. Que serait-il arrivé si la barbarie et le paganisme l'avaient emporté sur la civilisation et la religion ?

En l'honneur de ces héros, un monument a été élevé au lieu du combat, à Carillon, Comté d'Argenteuil, le 24 mai 1919 ; un autre monument plus imposant a encore été élevé le 24 juin 1920 dans leur ville d'adoption, témoin de leurs serments.

Des monuments ! ? Nos héros en ont par milliers. Lorsqu'au jour de fête qui leur est consacré, le 24 mai, la rose de Dollard est épinglée sur les poitrines, ne proclame-t-elle pas que, dans autant de cœurs canadiens-français, Dollard et ses compa-

gnons ont des monuments de vive reconnaissance et de généreuse inspiration ?

Voici les noms des héros qui ont sauvé le pays en 1660. Entourons-les de gratitude.

Adam Dollard. 25 ans	Neuf sont venus en 1653 avec
Louis Martin. 21 “	Gilles Lauzon
Jacques Boisseau 23 “	François Cusson 24 ans
Robert Jurie. 24 “	Jacques Brassier. . . . 25 “
Simon Grenet. 25 “	Nicolas Josselin. . . . 25 “
Nicolas Tiblemont. . . . 25 “	Jean Lecompte. 26 “
Christophe Augier 26 “	Etienne Robin. 27 “
Laurent Hébert 27 “	Jean Valets 27 “
Alonié Delestre. 31 “	Jean Tavernier. 28 “
et cinq sauvages.	René Doussin 30 “
	et Nicolas Duval, ci-dessus nommé

Ce Duval, avec Huyet et Soulard qui ont perdu la vie près de l'île St-Paul ont aussi tout le mérite de leur dévouement.

En 1660, la population de Ville-Marie n'atteignait pas quatre cents âmes. Quels vides et quelles angoisses a causé le départ de ces braves qui, à l'âge des plus belles espérances, sont allés affronter une puissante armée ! “ Où sont-ils ? Comment sont-ils ? Quand reviendront-ils ? En avez-vous des nouvelles ? ” Ces questions ont été faites bien souvent durant un long mois et demi ; maintenant, nous répondons : **MORTS AU CHAMP D'HONNEUR !**

§ 5

Gilles Lauzon et les héros de 1660

Entre les colons plongés dans l'affliction, je distingue Gilles Lauzon. Depuis sept ans, il a vécu avec cette jeunesse d'élite. Il les pleure tous ; mais il déplore surtout la perte des neuf compagnons de la périlleuse traversée en 1653. Compatriotes probablement inconnus les uns aux autres avant cette date, le quasi naufrage en plein océan avec M. de Maisonneuve et Marguerite Bourgeoys, l'épidémie à bord, le décès de huit passagers ; ensuite, à Ville-Marie, les privations, les alertes de presque tous les jours, . . . tous ces dangers et ces souffrances ont rapproché, et même ont uni par des liens de sympathie et d'amitié ceux qui les ont partagés. Que de fois ces souvenirs, et ceux de la belle France, qu'ils ont quittée, ont fait l'objet de leurs conversations ! . . . Délicieux passe-temps, vous ne reviendrez plus ! . . . Ce n'est pourtant là qu'une minutie dans la catastrophe . . .

Gilles Lauzon a été honoré d'amicales relations avec Dollard, héros des héros.

En des occasions importantes Dollard a témoigné par sa présence de l'intérêt qu'il portait à son ami. Il en a laissé la preuve en signant les pièces suivantes dressées par le notaire Basset : le 26 février 1659, vente d'une maison et d'un demi arpent de terre, par Gilles Lauzon, possesseur, à Fiacre Ducharme, acquéreur ; le 2 octobre suivant, Dollard a encore signé un reçu donné par Jean Auger à Gilles Lauzon.

Ormeaux n'est pas Daulac, ni autre, mais Dollard. En voici la preuve photographiée


 A handwritten signature in cursive script that reads "Dollard". The signature is written in dark ink on a light background.

De leur côté, Gilles Lauzon et ses beaux-frères n'ont pas oublié le héros décédé.

Le 13 novembre 1661 eut lieu la vente du mobilier et des vêtements du défunt. Ces biens n'étaient pas considérables, ni par la qualité, ni par la valeur. La richesse du propriétaire consistait bien autrement dans son courage et dans sa grandeur d'âme. Quoiqu'il en soit, le notaire a écrit que cette vente a été faite " au devant de la porte de la maison du Sieur Jean Gervaise ". Les trois beaux-frères, Jean Gervaise, Gilles Lauzon et Laurent Archambault, ont acquis et payé la moitié du total de la vente. Les effets achetés étaient usés et en mauvais état. S'ils étaient appréciables, c'était pour avoir appartenus à Dollard.

Qui n'a pas entendu parler du pieux pèlerin, Benoît-Joseph Labre ? Né en 1748, il a été béatifié en 1860. Décédé en 1783, à Rome, près de l'église de Notre-Dame-des-Monts, son corps a été transporté dans une maison voisine où les nobles haillons de ce Serviteur de Dieu ont été exposés. Ils y sont encore en vénération.

Si les effets de Dollard, coffre, justaucorps, bas, chapeaux, etc., etc., avaient été conservés, n'est-il pas vrai qu'aujourd'hui nos musées se les disputeraient ? Les misérables restes d'un si illustre patriote intéresseraient légitimement la curiosité publique.

Note du chapitre septième

(1) Près du fort, la redoute servait de moulin à vent. En février 1654, M. de Maisonneuve jugea nécessaire de faire une semblable construction, sur le sommet du Coteau Saint-Louis, à une hauteur de cinquante-quatre pieds au-dessus du niveau actuel de la rue Notre-Dame. Elle servit aussi de moulin à vent, appelé moulin du coteau. Ce moulin revêtit des apparences militaires lorsqu'on le protégea par une palissade, quatre bastions et un fossé. Enfin, en 1723, muni d'artillerie, son nom a été changé en celui de *Citadelle de Montréal*, au-dessus de laquelle flottait solennellement le drapeau royal.

En voyant de nos jours la gare et l'hôtel Viger de niveau avec la rue Craig, on ne soupçonne pas qu'il y avait autrefois, dominant la surface régulière de la rue Notre-Dame, un monticule qui servit de base au moulin-citadelle.

Cette citadelle de Montréal perdit de son utilité à mesure que la population prit de l'accroissement ; finalement, elle fut démolie.

Après la citadelle, on fit disparaître le monticule. Cette énorme quantité de terre fut employée au terrassement du Champ-de-Mars (1812). Elle permit aussi de combler un étang qu'il y avait près du Carré Viger (1819), et même d'exhausser le sol de ce carré devenu, par des embellissements subséquents, un des attraits de la ville.

L'espace qu'occupait le monticule reçut le nom de *Place Dalhousie*, en souvenir du gouverneur général lord Dalhousie qui, en 1821, le donna à la ville de Montréal.

En 1896 fut terminé l'hôtel Viger. Alors, la puissante Compagnie du Pacifique reprit l'enlèvement de la terre, tant sous la Place Dalhousie que sous la rue Notre-Dame, pour se frayer une voie, et faire circuler ses trains jusqu'à la gare, voisine de l'hôtel. Ces travaux furent terminés en 1908.

Il est une autre amélioration considérable, inconnue d'un grand nombre. Où nous voyons la rue Craig, la *Petite rivière des fonds*, nommée plus souvent *ruisseau Saint-Martin*, d'une vingtaine de pieds de large, avait son libre cours. Plusieurs petits ponts en reliaient les deux rives. En 1843, l'administration civile utilisa cette tranchée naturelle en y construisant un drain collecteur, ou grand égout qui va aboutir au pied du courant. Cette rue Craig recouvre donc le déversoir d'assainissement de toute la partie est de la ville. (Ern. Gagnon, *Pages d'hist.*, 204-393.)

CHAPITRE HUITIÈME

La milice de la Sainte-Famille protégée Ville-Marie

§ 1

Sans cesser d'être hostiles, les Iroquois
changent de tactique

La valeur de Dollard et de ses compagnons avait brisé la coalition des Cinq-tribus et empêché la ruine du pays. L'humiliation n'ébranla pourtant pas chez ces barbares le dessein bien arrêté de détruire tout ce qui gênait leur liberté. S'ils ont renoncé à l'idée d'une attaque ouverte et générale, la vengeance les excitera d'autant plus à des attaques sournoises et particulières. Les preuves n'en sont que trop nombreuses.

Dans les quatre premiers mois de 1661, des bandes d'Agniers parcoururent et ravagèrent le pays. En ce court espace de temps, pas moins de soixante-dix Français furent tués ou réservés pour les supplices. D'après les faits suivants, Ville-Marie a été le principal théâtre de leur carnage.

Dès l'automne de 1660, des Iroquois devaient venir s'abattre sur cette localité. A cette nouvelle, M. de Maisonneuve fit garder les redoutes avec plus de soin. Six cents ennemis vinrent en effet dans le but de détruire les maisons mais leur chef ayant été tué accidentellement, ils se retirèrent; la moisson fut récoltée et la famine évitée.

Le 25 février (1661), des colons étaient allés au travail sans prendre leurs armes, croyant ne courir aucun danger à cette époque. Les voilà néanmoins entourés par cent soixante Iroquois qui font treize prisonniers. Grâce à son courage héroïque, une femme, Madame du Clos, saisit plusieurs arquebuses, et, bravant la mort, les porte à Monsieur Le Moyne qui, par ce moyen, sauva sa vie et celle des autres travailleurs.

Le 24 mars suivant, une dizaine d'hommes cultivaient les terres de Lavigne lorsque, cette fois, deux cent soixante Agniers fondent sur eux, tuent quatre Français, et emmènent les autres en captivité. Au nombre de ces derniers était ce même Lavigne, beau-frère de Gilles Lauzon.

“ On ne saurait exprimer, dit à ce sujet M. Dollier de Casson, les afflictions que causèrent à Ville-Marie les pertes qu'elle fit en ces deux occasions de vingt-trois de ses citoyens.”

Quelles douloureuses inquiétudes affligeaient spécialement les familles Archambault et autres, alliées à Lavigne, lorsqu'il était chez les Iroquois ! Dans ces douloureuses circonstances, sa femme donna naissance à un enfant. Nous lisons dans le registre : Le 7 juin 1661, a été baptisé Urbain, fils d'Urbain Tessier (dit Lavigne), habitant, pris par les Iroquois le 24 mars dernier. On ne sait s'il est mort ou en vie. Parrain, Gilles Lozon, etc...” Les cris du nouveau-né s'ajoutant à cette persistante incertitude : “ on ne sait s'il est mort ou en vie”, devaient tenir l'épouse-mère dans un cruel martyre... Ce triste état d'anxiété dura dix-sept longs mois.

Par l'entremise de Garakontié, le père Le Moyne, jésuite, et dix-huit Français captifs à Onnontagué, et tous destinés

à la mort, furent délivrés. Ils arrivèrent à Ville-Marie le 31 août 1662. Bien que privé d'un doigt que les Sauvages lui avaient arraché, et encore exténué par tant de privations, Lavigne se sentit non seulement revivre, mais il éprouva des transports de joie à la chaleureuse réception qu'il reçut et aux embrassements des siens : échappé au poteau de torture, il avait retrouvé une si douce liberté ! . . .

§ 2

LES IROQUOIS MASSACRENT DES PRÊTRES SULPICIENS

En venant dans ces pays barbares, les Missionnaires n'ignoraient pas qu'ils s'exposaient au martyre. Les païens ont fait des victimes chez tous les apôtres de Jésus-Christ : Récollets, Jésuites, Sulpiciens. En 1625, le Père Viel et son compagnon, Ahuntsic, ont été précipités dans le rapide de la rivière des Prairies, d'où le nom *Sault-au-Récollet*. De 1642 à la mort du Père Garreau, en 1656, espace de quatorze ans, dix Jésuites ont péri de mort *violente*, et voici que des Sulpiciens sont aussi massacrés.

Messieurs les abbés Jacques Le Maître et Guillaume Vignal, venus à Ville-Marie en 1659, ont été chapelains très estimés des Hospitalières de Saint-Joseph.

Avant son départ de France, l'abbé Le Maître ayant dit qu'il irait chercher les Sauvages jusque chez eux, reçut de Monsieur Olier cette réponse prophétique . . . “ Ils viendront bien eux-mêmes vous chercher à Ville-Marie, et, un jour,

vous vous trouverez tellement entouré par eux que vous ne pourrez vous échapper.”

Nommé économiste, Monsieur Le Maître se rendit à la ferme Saint-Gabriel (1) pour diriger une quinzaine de travailleurs. Ceux-ci tournaient le blé mouillé, et le prêtre récitait son bréviaire, allant et venant, lorsque cinquante à soixante Iroquois firent irruption vers les travailleurs. Au lieu de fuir, M. Le Maître s'interposa entre les deux partis, criant à ses hommes de courir à leurs armes. Arrêtés par ce prêtre, les Iroquois déchargèrent sur lui leurs arquebuses ; et voilà trois victimes : M. Le Maître et un serviteur sont tués, un autre est pris vivant. C'est en la fête de la Décollation de St-Jean-Baptiste, le 29 du mois d'août (1661) que cet excellent prêtre fut décapité, comme le Saint Précurseur qu'il pria à l'instant même.

Dieu permit un miracle pour inspirer l'horreur d'un tel crime, homicide-sacrilège. Les meurtriers avaient enveloppé la tête de M. Le Maître dans son mouchoir blanc. A leur grande surprise, ce mouchoir reproduisit exactement la figure du défunt, non pas par des taches de sang, mais comme par une légère couche de cire. Lavigne, alors prisonnier chez les Iroquois, reconnut si bien la victime, qu'il dit au capitaine : “ Ah ! malheureux, tu as tué Aouandio (M. Le Maître), car je vois sa face.” Malgré la promesse de donner des présents, le précieux mouchoir ne put être obtenu ; il fut vendu aux Anglais.

Le 25 octobre de la même année, les messieurs de Saint-Sulpice eurent encore l'extrême douleur de perdre, dans des circonstances analogues, leur autre confrère, Monsieur Vignal.

Celui-ci, ayant succédé au regretté défunt dans la charge d'économe, voulait hâter la construction du Séminaire. Il demanda, même avec instances, à M. de Maisonneuve, la permission d'aller avec ses hommes à l'Île-à-la-Pierre, au-dessus de l'Île Sainte-Hélène.

A peine les travailleurs avaient-ils atterri, qu'effrayés par les cris de trente-cinq sauvages, ils revinrent à leurs canots. Monsieur de Brigeac eut le courage de faire face aux assaillants dont il tua le chef. Trois Français succombèrent dans la lutte, et quatre autres furent faits prisonniers : Messieurs Vignal et Brigeac blessés, avec René Cuillerier et Jacques Dufresne non blessés. Après avoir traversé à Laprairie, voyant que l'abbé Vignal ne pourrait pas les suivre jusque dans leur bourgade, ils le tuèrent (27 octobre), firent rôtir son corps, et le mangèrent . . .

§ 3

SUPPLICE DE CLAUDE DE BRIGEAC ET MORT DE LAMBERT CLOSSE

Claude de Brigeac, gentilhomme âgé de trente ans, était venu comme volontaire à Ville-Marie par pur motif de religion. M. de Maisonneuve l'avait fait son secrétaire particulier.

Édifions-nous sur les sentiments de ce chrétien exemplaire, et apprenons, une fois de plus, jusqu'où peut aller l'effroyable cruauté sauvage.

A l'Île-à-la-Pierre, M. de Brigeac avait eu le bras droit fracassé pendant le combat ; après avoir été pris, il avait

été traîné sur les rochers, presque tout autour de l'île, la tête et le visage en bas. Arrivé à Onneyout, après une marche bien pénible de huit jours, M. de Brigeac écrivit de sa main *gauche* au révérend Père Le Moyne qui était à vingt lieues plus loin, à Onnontagué, où il y avait vingt-cinq à trente captifs : " Nous sommes ici deux prisonniers de Montréal. Nous avons fait alliance pour faire et souffrir tout ce que nous pourrons pour la conversion de ceux qui nous tuent, et nous prions Dieu tous les jours pour leur salut." — Dans la vie de M. de Maisonneuve, (p. 176), M. l'abbé Rousseau raconte comme suit les tortures infligées à celui qui, non seulement pardonnait à ses bourreaux, mais intercédait en leur faveur.

" Avant d'être livré au feu, le sieur de Brigeac fut horriblement tourmenté. Les barbares lui arrachèrent les ongles et l'extrémité des doigts qu'ils se mirent à fumer ; ils le tailladèrent, lui enlevant de larges bandes de chair, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; ils le chargèrent de coups de bâtons, le tisonnèrent avec des pieux et des fers de hache rougis au feu. Pendant vingt-quatre heures que dura le supplice, ils ne lui épargnèrent aucun genre de tourment. Sa patience invincible les mettait en fureur, et leur faisait inventer des supplices inouïs pour triompher de son courage.

" Toute la nuit, il fut grillé des pieds jusqu'à la ceinture, et le lendemain ils lui brisèrent les doigts et ils achevèrent de le brûler. Durant cette sanglante et cruelle exécution, à l'exemple de son Divin Sauveur, il ne cessa de prier pour ses boureaux : " Mon Dieu, répétait-il sans cesse, mon Dieu, convertissez-les."

" Enfin, les Iroquois, lassés de le tourmenter, hâtèrent sa mort. Un Indien le frappa d'un coup de couteau, lui arracha

le cœur et le mangea. Les autres lui coupèrent le nez, les lèvres, les joues, burent son sang pour s'incorporer sa valeur ; finalement, l'ayant coupé en pièces, ils le jetèrent dans la chaudière et en firent festin."

Le 6 février 1662, pas moins de deux cents Onnontagués viennent fondre sur les Français employés aux environs de Ville-Marie. Le major Closse — comme il était généralement appelé — vole à leur secours. Depuis le matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, c'est une lutte acharnée de vingt-six contre deux cents. Comme toujours, le major fait des merveilles : il repousse les ennemis de leurs positions, les abat en grand nombre. Cependant, peu à peu, les siens tombent, d'autres l'abandonnent ; presque seul et ses armes se refusant à l'action, il est tué avec trois Français, huit autres sont saisis vivants.

Lambert Closse était un héros. Lui seul valait une armée, disait-on. Que de fois, durant vingt ans, il avait défendu efficacement Ville-Marie ! Sa renommée était si grande que, pour en conserver le prestige, sa mort fut cachée aux Iroquois. Surtout, ce héros était un grand chrétien ; sa piété et sa vertu ont toujours été à la hauteur de sa vaillance. " Il n'était venu que pour combattre et mourir pour Dieu ", disait-il.

La colonie avait fait de grandes pertes ; celle-ci fut une des plus grandes qu'elle eût encore ressenties depuis sa fondation. Gilles Lauzon regretta amèrement la disparition du héros chrétien qui fut son protecteur.

A Rome, la forteresse appelée Capitole fut assiégée pendant la nuit. Des oies qui s'y trouvaient renfermées firent

entendre des cris, réveillèrent les gardiens, et la situation fut sauvée.

A Ville-Marie, que de fois des aboiements ont déjoué les sinistres desseins des Iroquois ! Sur le socle du monument Maisonneuve, Lambert Closse est tapis, prêt à faire feu avec son arquebuse ; il retient la chienne Pelosse au museau effilé, à l'œil ardent, voulant s'élancer pour faire sa ronde. Ce haut-relief marque énergiquement les luttes du passé.

Qu'on se figure l'état navrant de la population de Ville-Marie. Il n'était question que de guets-apens et de combats. Qui donc n'avait pas, parmi ses parents et amis, des blessés, des tués, des prisonniers, des condamnés au supplice du feu ?

Cependant, le beau royaume de France jouissait de la paix qui avait été signée avec l'Espagne en 1659. Le roi-soleil vivait dans les délices, alors qu'une partie de ses sujets, choisis parmi les meilleurs, étaient, à mille lieues de distance, traqués, harcelés, à la merci d'ignobles sauvages. Faut-il rappeler le proverbe ? “ Loin des yeux, loin du cœur.” D'accord avec Mgr de Laval, tous disaient : *Où exterminer les Iroquois, ou voir tomber la colonie.* Les uns après les autres, les Gouverneurs Généraux avaient instamment demandé à la Cour des vivres, des soldats, des munitions. Les Jésuites écrivaient à Louis XIV les lettres les plus touchantes, faisant appel à l'honneur de la France, et réclamant le maintien de la religion catholique dans un pays de si grand avenir. Le révérend Père Le Jeune fut même délégué auprès de Sa Majesté, et, après lui, Monsieur Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières. Des secours étaient promis, mais ils n'arrivaient pas . . .

Ainsi abandonnés dans leur détresse, ah ! que nos ancêtres ont eu à souffrir !

§ 4

MILICE DE LA SAINTE-FAMILLE.-- GILLES LAUZON S'ENRÔLE.

Les Iroquois poursuivaient constamment leur projet bien défini : s'emparer de Ville-Marie, et même s'établir dans ce poste, le plus important de tous.

Admirons comment, sans le secours du roi, ni de la compagnie des Cent-Associés, ni même des Associés de Notre-Dame, Monsieur de Maisonneuve réussit, dans sa sagesse, à éviter le désastre.

Il ne faut pas oublier que “ le zèle pour établir l'Église catholique au Canada ayant donné naissance à Ville-Marie, était aussi le motif qui inspirait à M. de Maisonneuve et à ses braves compagnons d'armes tant de résolution et de courage pour défendre ce poste et le conserver, au prix même de leur sang”. (F. III 14.) Ce n'étaient pas là des sentiments de surface, mais des convictions profondes.

Nous l'avons déjà dit : les Associés de Notre-Dame avaient consacré cette île à la Sainte-Famille ; ils l'avaient mise sous la protection spéciale de Marie, ils lui en avaient donné pour toujours la propriété. Voilà pourquoi le Gouverneur de Montréal, fidèle exécuteur de si pieux desseins, a résolu de créer la *Milice de la Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph*. Écoutons-le, non pas commander, mais simplement inviter, exhorter ceux qui sont zélés pour le service de la

sainte Vierge à s'unir pour défendre l'île dont elle est propriétaire.

“ PAUL DE CHOMEDEY, gouverneur de l'île de Montréal et des terres qui en dépendent : Sur les avis qui nous ont été donnés de divers endroits, que les Iroquois avaient formé le dessein d'enlever de surprise ou de force cette habitation, et le secours que Sa Majesté nous a promis n'étant point arrivé encore : Nous, attendu que cette île appartient à la sainte Vierge, avons cru devoir inviter et exhorter ceux qui sont zélés pour son service de s'unir ensemble par escouades, chacune de sept personnes ; et après avoir élu un caporal à la pluralité des voix, de venir nous trouver pour être enrôlés dans notre garnison, et en cette qualité suivre nos ordres pour la conservation de ce pays. . . Ordonnons au sieur Du Puis, major, de faire insinuer le présent ordre au greffe de ce lieu, et ensemble les noms de ceux qui se feront enrôler, pour leur servir de marque d'honneur comme ayant exposé leur vie pour les intérêts de Notre-Dame et le salut public.”

“ Fait à Ville-Marie, le 27 janvier 1663.

*Paul de Chomedey.
De marjonneufue*

Cette invitation était publiée le lendemain. N'est-il pas à la fois étonnant et admirable qu'au bout de quatre jours cent quarante volontaires étaient enrôlés, en vingt escouades de sept hommes chacune ?

Au greffe de Ville-Marie, rôle du 1er février 1663, nous pouvons lire avec fierté comment notre famille était noblement représentée dans cette glorieuse phalange où se rencontrent les noms les plus distingués de la colonie.

Dans la 8e escouade, les deux beaux-frères de Gilles Lauzon, Jean Gervaise et Urbain Tessier dit Lavigne, sont voisins de Bénigne Basset, notaire, de Jacques Le Ber, le plus riche propriétaire du Canada, père de Jeanne, la célèbre recluse morte en odeur de sainteté (1714), et de Charles Le Moyne, premier seigneur de Longueuil et de Châteauguay,

Un autre beau-frère de Gilles, Laurent Archambault, fait partie de la 10e escouade ; enfin, dans la 14e est inscrit Gilles Lauzon, dont le caporal est le Sieur de Saily, beau-frère de Monsieur le curé Souart.

L'inscription des noms de nos ancêtres dans cette " création à la fois religieuse et chevaleresque leur sert de marque d'honneur, comme ayant exposé leur vie pour les intérêts de Notre-Dame et le salut public," a écrit M. de Maison-neuve. L'abbé Faillon n'est pas moins bien inspiré quand il s'exprime ainsi : " Nous accomplirons son juste et religieux désir en rapportant dans son entier ce monument national si honorable au pays, et en particulier à *plusieurs des anciennes familles à qui nous sommes heureux de révéler ici ce titre de leur gloire.*"

Un Père jésuite affirme qu'à Ville-Marie, " une femme qui, le matin, voyait partir son mari ne savait jamais si elle le reverrait le soir."

Or, pendant trois ans, les miliciens de la Sainte-Famille ont, tour à tour, quitté femmes et enfants, interrompu leurs travaux, et fait le guet en s'exposant à tout danger.

Qui connaîtra jamais les ruses et les méfaits des Sauvages ? Avec son originalité ordinaire, M. Dollier de Casson raconte le fait suivant : " Nos Français étant allés au travail, et redoutant l'ennemi, mirent une sentinelle qui se posta sur une souche comme lieu d'observation. A mesure que ce gardien

tournait la tête, un certain iroquois s'avavançait toujours de souche en souche. Quand la sentinelle regardait vers le lieu où il était blotti, il ne bougeait pas ; si elle regardait ailleurs, il s'approchait autant que possible sans se faire découvrir. Il vint si près du malperché que, tout à coup, sautant sur lui, il le prit par les jambes, le chargea sur ses épaules, et s'enfuit avec ce fardeau comme un voleur ferait d'un mouton. Le mouton eut beau s'égosiller à bêler, le loup l'emporta."

C'est au milieu de périls sans cesse renaissants, et sous toute sorte de formes, que la *Milice de la Sainte-Famille* rendit les plus précieux services à Ville-Marie, jusqu'à l'expédition du Marquis de Tracy contre les Iroquois, dans l'automne de 1666.

Madame Blanche Lamontagne-Beauregard a délicieusement écrit :

Cherchons les mots féconds, cherchons les larges rimes
 Pour chanter la grandeur de ces heures sublimes
 Où, voulant empêcher leur œuvre de périr,
 Nos ancêtres, joyeux, s'apprétaient à mourir !

.....
 Comme le forgeron qui, frappant sur l'enclume,
 Soulève l'étincelle où tout un feu s'allume,
 Que nos vers soient si grands et nos rythmes si beaux,
 Qu'ils réveillent les morts et charment les tombeaux !...
 Ravivons le passé, de crainte qu'il ne meure,
 De ses faits glorieux peuplons toute demeure.

(*Le Canada français*, sept. 1922.)

Note du chapitre huitième

(1) Cette ferme était située aux environs des rues Richmond et des Seigneurs, près du canal Lachine.

CHAPITRE NEUVIÈME

Événements qui ont fait époque

§ 1

LOUIS XIV PREND LA DIRECTION DE LA NOUVELLE-FRANCE

Depuis 1659 le roi de France est libéré du souci de la guerre. Il lui est donc loisible de se tourner vers le Canada d'où lui sont venues tant de plaintes, de demandes et même de supplications.

La Compagnie des Cent-Associés n'avait jamais accompli ses obligations. Incapable de les remplir, elle donna sa démission le 24 février 1663.

Au mois suivant, le roi réunit à sa couronne les droits et les privilèges de cette compagnie, et il déclare par un édit qu'à l'avenir notre pays sera gouverné au nom de Sa Majesté par les officiers nommés à cet effet.

Passant sous l'administration royale, le Canada fait un grand pas ; il entre dans une ère nouvelle. En voie de formation, il va être organisé d'après les anciennes provinces de France dont il empruntera les lois. Ce régime durera aussi longtemps que la domination française, c'est-à-dire durant cent ans, de 1663 au 10 février 1763, date de la signature du traité de Paris et de la cession du Canada à l'Angleterre.

Ce fut tout un événement lorsque le Sieur Gaudais-Dupont, commissaire spécial, prit possession, au nom du roi, de tout notre pays, dont la population s'élevait alors à deux mille cinq

cents âmes. Chacun, à Ville-Marie comme ailleurs, y alla de sa personne et prêta serment de fidélité à Sa Majesté. Ensuite, un gouvernement, appelé Conseil Souverain, fut établi à Québec. Ce conseil n'était pas un Parlement proprement dit, mais il en contenait en germe toute la substance : il devait régler toutes les questions législatives, administratives et judiciaires, en se basant sur les lois françaises dont plusieurs sont restées en vigueur parmi nous.

Formé d'abord de neuf membres, le Conseil Souverain avait pour premiers officiers le Gouverneur Général, Mgr de Laval et un Intendant. Un de ses principaux actes fut d'organiser des cours de justice à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières.

Tous nos Français établis au Canada attendent des preuves de bienveillance du grand monarque dont ils sont les loyaux sujets sur la terre canadienne.

§ 2

LE SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE SE CHARGE DE L'ŒUVRE DE VILLE-MARIE

Encore au commencement de 1663, une autre société, celle de Notre-Dame de Montréal, cessa d'exister. Celle-ci avait heureusement rempli la mission qu'elle s'était proposée. Dans l'île de Montréal, la ville chrétienne était fondée, les trois communautés destinées à honorer la Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph étaient établies, et un Évêque complétait l'organisation religieuse dans la Nouvelle-France.

Ce qui s'imposait alors, c'était de pourvoir à rendre durable et permanente l'œuvre de Ville-Marie. Les Associés de Notre-Dame avaient eu pour mission de les fonder seulement. " Convaincus, dit M. Faillon (II, 276) que leur œuvre ne pourrait se maintenir longtemps ni atteindre son but, à moins qu'une communauté d'ecclésiastiques séculiers en état de soutenir la dépense n'en fût chargée à perpétuité, les Associés de Montréal disposèrent M. Olier et les siens à prendre eux seuls la propriété et la conduite de l'île de Montréal pour le temporel aussi bien que pour le spirituel ; et quoique cette cession n'ait été faite dans les formes qu'en 1663, la résolution en fut prise en 1657, à l'occasion du départ des premiers ecclésiastiques séculiers pour Ville-Marie." Ces prévisions et résolutions nous montrent que l'œuvre de Ville-Marie a été dirigée avec non moins de prudence que de sagesse.

Le 9 mars 1663, les Associés de Notre-Dame donnèrent donc le domaine de l'île de Montréal, les terres défrichées, toutes leurs propriétés comme tous leurs droits, sans oublier leurs dettes, au séminaire de Saint-Sulpice, à la condition que les biens-fonds seraient inséparablement unis à cette communauté, sans pouvoir en être séparés pour quelque cause que ce fût. L'on a toujours conclu de là que le Séminaire ne pouvait ni vendre, ni donner, ni échanger la seigneurie de Saint-Sulpice, non plus que l'île de Montréal.

Reportons-nous par la pensée à près de trois cents ans en arrière ; représentons-nous cet embryon de ville entre la forêt et le fleuve. Malgré ce commencement qui accuse déjà de grands déficits, des dépenses colossales ne cesseront de s'imposer à l'avenir. De nos jours encore, le budget de la ville en est une preuve. A ces charges, ajoutez que les droits

de justice et de liberté légitimement concédés au Séminaire lui sont contestés. Voilà donc les MM. de Saint-Sulpice en face d'immenses responsabilités, et gênés dans leur action. Ils se demandent s'ils ne vont pas abandonner Montréal... Cependant, après avoir réfléchi, prié, discuté, ils concluent que, par respect pour la mémoire de Monsieur Olier et pour réaliser ses désirs, ils vont persister dans leur dévouement à l'œuvre, en y contribuant par leur fortune personnelle, puisque le Séminaire est incapable de la soutenir par lui seul. Quels sacrifices n'a pas déjà faits la communauté de Paris en se privant d'excellents sujets depuis 1657, pour favoriser Montréal ! Encore en faveur de Montréal, six à sept cent mille livres auraient été dépensées par la même communauté, au dire de M. Dollier de Casson, s. s. Pour sa part, M. de Bretonvilliers, s. s., a donné cent cinquante mille livres, et pendant vingt-cinq ans, il a continué ses largesses envers Ville-Marie. Ces montants dépassent le million, et l'argent avait alors une très grande valeur... Enfin, il est stipulé qu'on ne choisira pour Montréal que des Sulpiciens en état de s'entretenir par leurs propres revenus, et même capables d'aider les colons à s'établir.

Après avoir accepté le don si onéreux qui leur était fait, les nouveaux Seigneurs autorisèrent M. l'abbé Souart à prendre possession en leur nom de l'île de Montréal. Le notaire Bénigne Basset en dressa les formalités légales le 18 août 1663.

Au mois de mai 1677, le roi Louis XIV confirmait cette transaction en des termes on ne peut plus chrétiens. Voici des extraits de l'ordonnance royale :... " Bien informé que Nous ne pouvons rien faire de plus avantageux pour la propagation de la foi et pour l'établissement de la religion

chrétienne dans nos États de la Nouvelle-France, et voulant favorablement traiter les dits exposants (Sulpiciens), nous leur permettons d'ériger une communauté et un Séminaire d'Écclésiastiques dans la dite isle de Montréal pour y vaquer, selon leurs intentions, conformément aux Saints Conciles de l'Église et ordonnances de ce royaume, à la conversion et instruction de nos divers sujets, et prier Dieu pour nous, nos successeurs rois, et pour la paix de l'Église et de notre État. . . . Nous approuvons la donation faite le 9 mars 1663, cy attachée ; . . . Nous amortissons à perpétuité la dite terre et seigneurie de Montréal comme à Dieu donnée et consacrée, voulons qu'elle soit unie à perpétuité à leur société, sans pouvoir être hypothéquée, ni aliénée par aucun d'entre eux. . . . pour en jouir par eux et leurs successeurs. . . . sans qu'ils soient tenus de nous payer, ni aux rois nos successeurs, aucuns droits dont nous les exemptons." (1)

Depuis bientôt trois cents ans, Montréal a traversé bien des crises. Cependant cette ville a prospéré à tel point qu'elle est maintenant la cinquième ville française du monde entier, et l'une des plus catholiques.

Les messieurs de Saint-Sulpice ont largement contribué à cette extension progressive : nous leur devons une grande reconnaissance, sans oublier néanmoins que d'autres bienfaiteurs insignes ont aussi des droits à notre gratitude.

§ 3

TREMBLEMENT DE TERRE DE 1663

Nous savons qu'en 1629 les frères Kertk, huguenots français passés au service de l'Angleterre, se sont emparés

de Québec. Pendant qu'ils en furent maîtres, les Anglais ne se firent pas scrupule d'enivrer les Sauvages afin d'obtenir plus facilement leurs pelleteries. A son retour à Québec, en 1632, M. de Champlain mit fin à ce désordre. Les autres gouverneurs se montrèrent généralement fermes, jusqu'à ce qu'enfin M. d'Avaugour, autorisant le trafic des boissons, ouvrit la digue à un torrent d'abominations.

Avec le trouble ou la perte de la raison causés par l'abus des liqueurs, ce fut le déchaînement des passions, la démoralisation sous toutes ses formes, des brutalités monstrueuses, des rixes et des meurtres. Dans la Relation de 1663, le R. P. Lallement s'est exprimé ainsi : " Je ne veux pas décrire les malheurs que ces désordres ont causés ; mon encre n'est pas assez noire pour les dépeindre de leur couleur véritable ; il faudrait du fiel de dragon pour exprimer les amertumes que nous en avons ressenties."

A la suite d'avis, d'exhortations et de prédications, Mgr de Laval avait enfin lancé l'excommunication. Soutenus par l'autorité civile, les coupables se moquèrent même des foudres de l'Église. Lorsque des catholiques, français et sauvages, étaient ainsi aveuglés et pervertis, la conversion des infidèles devenait évidemment impossible. Le dévergondage causé par les boissons, — a écrit la mère Marie de l'Incarnation, — " m'opprime le cœur plus que toutes les hostilités des Iroquois, parce que j'y vois la majesté de Dieu déshonorée, l'Église méprisée, et les âmes en danger imminent de se perdre. Notre Prélat a pensé mourir de douleur à ce sujet, et on le voit sécher sur pied."

Passé en France en 1662 pour supplier le roi d'intervenir énergiquement, Mgr de Laval obtint gain de cause, ce qui

n'empêcha pas le Roi du ciel d'intervenir aussi, mais d'une manière à la fois terrible et salutaire.

Un effroyable tremblement de terre, annoncé par des prodiges aériens et par des révélations, commença le 5 février 1663 ; il dura jusqu'en septembre, s'étendant sur un espace de deux cents lieues sur cent. Tout notre pays fut secoué, mais la région de Québec plus qu'aucune autre. Les maisons oscillaient sur leurs bases, et les cloches sonnaient d'elles-mêmes. En certains endroits la terre s'ouvrait et engloutissait des collines, lorsqu'ailleurs de nouvelles îles apparaissaient au milieu des flots. Les forêts étaient si agitées que les arbres se frappaient comme s'ils eussent été ivres, disaient les Sauvages. A des bruits sourds et éclatants comme ceux du canon et du tonnerre se joignaient les cris et les gémissements des animaux ; et que d'autres phénomènes épouvantables !

Au milieu de ce bouleversement général, la population était effrayée autant qu'affolée. Personne ne périt cependant, mais chacun voulut s'assurer la vie de la grâce. A Québec, les confessionnaires furent assiégés jour et nuit jusqu'au mercredi des cendres. Le nombre des conversions fut incalculable.

A Montréal, un nommé Desjardins, sorti la nuit sur le seuil de sa porte, fut tué par des Sauvages en état d'ivresse. Du reste, les excès provenant de l'ivrognerie furent plutôt rares, tant M. de Maisonneuve avait eu soin de les prévenir en défendant sous des peines sévères le funeste commerce des liqueurs.

Comme à Québec, le tremblement de terre se fit sentir fortement le 5 février. Craignant d'être ensevelis sous les ruines des édifices, on se précipita dehors ; mais les soubresauts du sol ne permettant pas de se tenir debout, bon nombre de personnes se laissaient tomber sur la neige. A l'hôpital, les malades furent ballottés dans leurs lits plus violemment que les enfants dans leurs berceaux.

Après ces bourrasques et quelques autres secousses, Montréal fut moins éprouvé que Québec. Aussi, la sœur Morin, annaliste, a pu écrire : " La porte de notre église resta fermée. Peut-être n'avait-on pas tant besoin d'aller à confesse, car, en ce temps, on y vivait bien, et dans une grande innocence." (2)

§ 4

VERTUS DU FONDATEUR DE VILLE-MARIE ; SA DESTITUTION, SA GLORIFICATION.

De puissantes organisations avaient échoué dans l'œuvre prophétisée par Jacques Cartier depuis plus de cent ans. Cependant, telle qu'inspirée à MM. Olier et de La Dauversière, et alors même qualifiée de " folle entreprise ", M. de Maisonneuve l'a fondée, défendue, dirigée, et finalement établie sur des bases solides et durables.

La destitution de cet illustre fondateur fut pour Ville-Marie un événement bien douloureux.

Avant de voir disparaître cet insigne bienfaiteur, rappelons ses vertus et sa glorification : nous ne saurons ni trop connaître ni trop honorer l'homme qui a été pour nous vraiment providentiel.

Formé dès sa jeunesse à l'art militaire et à de solides vertus, ce chrétien magnanime aspirait à de plus grands sacrifices. "C'est de bon cœur," — a-t-il dit à M. de La Dauversière, — que j'emploierai ma bourse et même ma vie dans la nouvelle entreprise." — Et dans quel but? — "Pour l'honneur de servir Dieu et mon roi." — Est-ce assez noble, assez désintéressé? Or, de son départ de France à son départ du Canada (1641-1665), vingt-quatre ans en tout, ces sublimes paroles ont été réalisées avec une intelligence et un dévouement inlassable, et cela dans un milieu d'héroïsme où l'esprit de foi a toujours dominé.

Fidèle à sa mission, et inébranlable lorsqu'il fut invité à s'établir sur l'île d'Orléans, M. de Maisonneuve est venu fonder Ville-Marie en lui donnant pour base le Dieu de l'Eucharistie, et pour protectrice la très sainte Vierge.

La veille de Noël (1642), une inondation menaçant de détruire son établissement, il plante une petite croix sur le rivage, et il fait vœu d'en ériger une grande sur la montagne. Au jour des Rois, après s'être fait recevoir *Premier soldat de la Croix* selon les rites de la Sainte Église, il se charge du pesant fardeau, franchit d'incroyables obstacles, et il accomplit sa promesse à l'édification de tous. Le R. P. Du Perron bénit le signe rédempteur; le sacrifice est célébré sur ce nouveau calvaire, et Jésus descend dans les cœurs des assistants.

Abattue par les Indiens, cette croix a été relevée par Mère Bourgeoys. En l'an de grâce 1924, l'acte édifiant de nos pieux fondateurs a été noblement renouvelé par les soins de la Société St-Jean-Baptiste. Désormais, une croix monumentale brillera sur le sommet de la montagne de Montréal.

La foi de M. de Maisonneuve a été l'habitude de sa vie. Ce n'était pas sans le bien connaître qu'un vénérable religieux le recommandait à Marguerite Bourgeoys sous le titre de *Chevalier de la Reine du Ciel*. Avec l'assentiment de son directeur spirituel, ce dévoué serviteur de Marie fit vœu de chasteté. Plus que jamais, la colonie de Montréal devint sa famille.

Cette famille, il l'a défendue au péril de sa propre vie. La Place d'Armes nous rappellera toujours la glorieuse victoire du 30 mars 1644. Si Ville-Marie fut sauvée en cette occasion, elle le doit à la bravoure et à l'habileté de M. de Maisonneuve.

Ce pieux et brave soldat de la Croix s'est encore illustré comme fondateur (3), gouverneur, législateur et juge.

Dès son arrivée sur l'île de Montréal, M. de Maisonneuve a donné le branle à l'amour du travail. Par son exemple et par sa constante abnégation, il a fait comprendre que le défrichement doit amener la culture, et que la forêt doit faire place à une ville.

Pendant dix ans, les privations, les travaux, les attaques meurtrières ont affaibli sa petite colonie ; il traverse l'océan, et il revient avec cent hommes qualifiés selon ses désirs. Il sait les intéresser à son œuvre et les attacher au sol qu'ils vont habiter. Ce sont les plus solides assises d'un établissement où règne déjà la religion.

Nous savons avec quels soins le gouverneur a protégé ses chers pionniers : par des redoutes, par la réglementation du travail, par les armes dont chaque famille devait être munie. Sa bienveillante sollicitude lui a tellement gagné les cœurs qu'il a suffi de dix ordonnances lorsqu'il fallait tout organiser.

Sur une simple invitation, cent quarante braves s'enrôlent dans la *Milice de la Sainte-Famille* pour veiller tour à tour à la sûreté publique tout en s'exposant à la mort.

Par-dessus tout, M. de Maisonneuve a protégé les bonnes mœurs. Le commerce des boissons enivrantes avec les Sauvages a été sévèrement interdit ; également, la passion du jeu et le crime du blasphème. Les scandaleux notoires ont été impitoyablement bannis.

Par M. de Maisonneuve, les condamnations judiciaires elles-mêmes ont produit l'édification. En rendant justice au prochain, il n'a pas oublié les réparations dues à Dieu : souvent, les amendes — en totalité ou en partie — ont été appliquées à l'église, et ainsi l'esprit de religion était tenu en éveil.

Après avoir fait une étude spéciale du Fondateur de Ville-Marie, monsieur l'abbé Rousseau, s. s., en est venu à cette conclusion (p. 262) : “ Les mœurs ont fleuri à Montréal aussi longtemps que M. de Maisonneuve y représenta l'autorité royale, et plus de dix ans après elles ont conservé leur primitive pureté. C'a été le fruit des exemples frappants de vertu, de courage, de bonté et de religion que le Gouverneur donnait à toute la colonie.”

Eh bien ! un fait serait incroyable s'il n'était que trop réel. En 1665, il fut signifié à M. de Maisonneuve de passer en France. Monsieur Dupuis était nommé pour le remplacer. C'était la destitution. La politique a des secrets, même des mystères. N'insistons pas. Admirons plutôt la grandeur d'âme et le désintéressement du héros qui, sans récriminer, quitte l'œuvre de sa vie pour ne plus la revoir, sans toutefois cesser de l'aimer.

Au lieu d'avoir profité de sa situation pour s'enrichir, comme il aurait pu le faire honnêtement, M. de Maisonneuve, "sans ambition", selon sa parole, avait toujours favorisé ses subalternes, parfois jusqu'au point de dégarnir son mobilier. Avant son départ, il donne aux pauvres de l'Hôtel-Dieu les six mille livres que lui doit le magasin de la Compagnie. Plus tard, en dédommagement des privilèges dont il avait été gratifié à Ville-Marie, le Séminaire lui vote une rente annuelle de cinq cents livres. Elle est acceptée, mais pour être appliquée au soutien d'une œuvre de charité.

Après avoir donné à Ville-Marie le meilleur de son existence, ce Fondateur n'emporte que la conscience du devoir accompli, et l'affectueux attachement de ses chers colons, dont le deuil dépasse toute expression.

Rendu à Paris avec son fidèle serviteur Louis Frein, M. de Maisonneuve vécut encore onze ans dans une piété exemplaire, et le 9 septembre 1676 il rendit son âme à Dieu qu'il avait si généreusement servi.

A Québec, la mère Juchereau, supérieure de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, étrangère à la politique, mais pas du tout insensible au bien de son pays, fit de M. de Maisonneuve le plus bel éloge, puis elle ajouta cette pénible réflexion : " Quoiqu'il remplit parfaitement tous les devoirs de son emploi, il fut rappelé de son gouvernement."

Le 1er juillet 1895, une foule immense était massée sur la Place d'Armes et dans les environs. Montréal inaugurait un splendide monument en l'honneur de son Fondateur. Au cours de la grandiose solennité, Sir Adolphe Chapleau, lieutenant-gouverneur, donna lecture d'une lettre de Lord Aberdeen. Le noble Lord terminait ainsi son message :

“ L’histoire nous apprend que M. de Maisonneuve n’a pas été traité comme il aurait dû l’être. En ma qualité de Gouverneur-Général du Canada, qu’il me soit permis d’offrir à l’illustre Fondateur de Montréal une réparation tardive, de regretter le manque d’égards dont il a souffert, et de rendre aujourd’hui un hommage solennel à ses vertus et à sa mémoire.”

Cette apologie a d’autant plus de valeur qu’après plus de deux cents ans elle est exprimée en face de tout un peuple par le plus haut dignitaire du Dominion, dignitaire qui n’est pas inspiré par des sentiments de race et de religion, mais par la vérité et la justice.

Durant douze ans, notre ancêtre a joui du très appréciable privilège d’être dirigé par un Gouverneur dont la bienveillance tempérait l’autorité, et dont l’édification stimulait comme un perpétuel encouragement le bon citoyen et le vrai chrétien.

Bénédissons Dieu d’avoir donné à la fondation de Ville-Marie un homme providentiel.

Notes du chapitre neuvième

(1) *Edits et ordonnances*. Québec 1854, pages 91 et 93.

(2) Rousseau, *Vie de M. de Maisonneuve*, p. 246.

(3) Dans son beau livre *Québec et Lévis* (p. 142), l’honorable juge Routhier apprécie de la manière suivante un fondateur :

“ La grandeur humaine se manifeste sous des formes diverses. Mais elle est particulièrement digne de l’admiration des hommes quand elle crée quelque chose de durable. Or, le fondateur est un créateur, et, ce qui est remarquable dans sa destinée, c’est qu’il grandit avec son œuvre, et qu’il faut parfois des siècles pour accomplir sa glorification... Ce qui constitue sa grandeur, c’est qu’il a conçu un grand dessein, et que ce grand dessein s’est accompli...” Le fondateur ne travaille pas seulement pour ses contemporains, mais pour la postérité. Il est convaincu de l’excellence de sa fondation, et il compte sur ceux qui viendront après lui pour la parachever.”

CHAPITRE DIXIÈME

Les Iroquois vont être subjugués

§ 1

ENNEMIS TOUJOURS ACHARNÉS A NOTRE DESTRUCTION

Sous le nom d'Iroquois étaient comprises cinq nations confédérées : Agniers, Onneyouts, Onnontagués, Goyogouins et Tsonnontouans. Elles occupaient le sud-est du lac Ontario, dans l'état actuel de New-York. Leur population s'élevant à près de douze mille âmes pouvait facilement réunir deux mille trois cents combattants, nombre égal alors à tous les Français du Canada. Habituellement assoiffés de carnage, les Iroquois étaient spécialement redoutables depuis 1636, alors que les Hollandais, leurs voisins, troquaient des armes à feu et de la boisson contre les pelleteries de ces sauvages.

Que n'avons-nous pas souffert de ces implacables et sanguinaires ennemis ! Lorsqu'une de ces nations affirmait hautement que la hache de guerre était enterrée, une autre peuplade la déterrait sournoisement et frappait sans pitié. De 1641 à 1666, dit l'historien Garneau, les Iroquois ont tué au moins deux cents Français. Et quels développements pouvait prendre la colonie lorsqu'elle était sans cesse harcelée et saignée ? Comment les colons purent-ils tenir si longtemps sans secours ? — "C'est le miracle de ces temps héroïques", a écrit Monsieur Chapais. Et la vénérable Mère

Marie de l'Incarnation, rendant la pensée du Père Rague-
neau, s'exprimait de la sorte : " Il n'y a que Dieu qui empê-
che les Sauvages de voir comme nous sommes peu nombreux,
et comme il leur serait facile de nous anéantir ! " Pouvant
à peine se protéger, la colonie était trop faible pour réduire
ces démons incarnés.

§ 2

DES SECOURS ARRIVENT. DES FORTS SONT CONSTRUIITS.

Enfin la joie et l'espérance renaissent en 1665. De juin
à septembre, plusieurs vaisseaux arrivent à Québec. Avec
trois personnages des plus distingués, le Marquis de Tracy,
vice-roi, de Courcelles, successeur du gouverneur de Mé-
sy, et Jean Talon, le célèbre Intendant, ces vaisseaux nous
amènent vingt compagnies des régiments de Carignan,
formant mille miliciens et leur soixante-quinze officiers,
cent trente artisans, des filles à marier, des familles au
complet ; en résumé, une population qui double la colonie.
Notons encore l'envoi d'animaux de ferme : bœufs, porcs,
moutons, et — ce qui a émerveillé les sauvages — douze
chevaux, " ces beaux *originaux de France*, si doux et si
dociles à la volonté de l'homme ". (1)

Monsieur de Tracy ne sortait qu'au milieu d'une escorte
de grand apparat : précédé de vingt-quatre gardes, accom-
pagné de quatre pages d'honneur, suivi de six laquais et
autres officiers aux brillants costumes galonnés d'or. L'en-
semble donnait une haute idée de la majesté royale.

Le principal n'était pas de frapper les yeux et d'exciter l'admiration : il fallait prendre les moyens de mettre à la raison des barbares acharnés à notre perte.

Les Iroquois descendaient ordinairement par la rivière Richelieu, appelée pour cela : rivière des Iroquois. Pour intercepter ce passage, le vice-roi y fit construire des forts et placer des défenseurs.

Sous l'action réunie des hommes de cinq Compagnies et d'une centaine de Canadiens, de juillet au 15 octobre 1665, furent élevés : le fort Richelieu, de cent quarante-quatre pieds par quatre-vingt-seize, où se trouve aujourd'hui Sorel, le fort Saint-Louis ou Chambly, à dix-sept lieues plus haut, le fort Saint-Jean, celui de Sainte-Thérèse à quelques lieues du lac Champlain, enfin, en juillet 1666, fut terminé le fort Sainte-Anne dans l'île La Motte du lac Champlain.

Monsieur de Tracy préparait la guerre, mais il aurait été heureux de ne pas la faire tout en obtenant une paix sérieuse et durable. Chez les Indiens, l'appréhension avait succédé à l'admiration. Garakontié, illustre capitaine iroquois et ami des Français, fut le premier ambassadeur qui vint offrir ses hommages au vice-roi et lui demander la paix ; d'autres vinrent aussi ; mais les Agniers, nos pires ennemis, ne bougeaient pas, si ce n'est pour faire de nouvelles incursions. Pour arriver à les réduire, trois expéditions furent faites en 1666. Elles méritent d'être connues afin que nous sachions de plus en plus ce qu'il en a coûté à nos ancêtres pour rendre la paix à notre pays et nous le conserver.

§ 3

“ ONONTHIO, NOTRE PERTE TE COUTERA CHER ”, DIT UN
CHIEF IROQUOIS.

Des trois expéditions militaires faites contre les Iroquois, la première nous a été funeste, la deuxième a été inutile, la troisième a réussi. En vérité, il nous en a coûté cher pour remporter une victoire définitive sur ces barbares.

Les trois expéditions, parties de Québec en différents temps, ont remonté le Saint-Laurent, le lac Saint-Pierre, le Richelieu et le lac Champlain ; après un long portage, elles ont suivi le lac Saint-Sacrement (Georges), d'où elles se sont enfoncées dans des forêts remplies d'embarras inextricables. Chacun, sans excepter les officiers, était chargé de son bagage militaire. Dans la première expédition faite au fort de l'hiver, du 9 janvier au 8 mars, ce fardeau de vingt-cinq à trente livres a été porté avec des raquettes dont les Français ne connaissaient pas l'usage. Pour des membres engourdis par le froid, sinon gelés, les chutes nombreuses n'étaient pas sans de graves conséquences. Dans les deux autres expéditions, au fardeau ordinaire s'ajoutait le transport des barques dans les portages, à travers les marais et les côtes, les buttes, les cavités et les amas de branches. Or, il y avait environ cent cinquante lieues jusqu'au (dernier) fort, dit la Mère de l'Incarnation ; “ au delà des forts, il restait plus de soixante lieues à faire avant d'arriver aux premières bourgades des Iroquois ”, ajoute l'abbé Faillon (III, 141). Quel long et pénible trajet !

Monsieur de Courcelles, plus courageux qu'expérimenté, a dirigé la première expédition avec six cents combattants au plus. Un froid sibérien a fait des victimes qu'il a fallu soulager et même remplacer. Onze de ses soldats ont été tués dans une rencontre avec les Iroquois. Les sauvages qui devaient lui servir de guide s'étant enivrés, il s'est avancé à l'aveugle, et, au lieu d'aboutir chez les Agniers à vingt lieues à l'ouest, il tomba chez les Hollandais à l'est. Le manque de vivres l'obligea de revenir plus tôt. Plus de soixante soldats sont morts de faim et d'épuisement, dit le journal des Jésuites. D'après M. Sulte, " sans l'aide que prêtèrent les milices canadiennes, le désastre eut été complet."

Contrairement à la première campagne, la deuxième fut faite au milieu des chaleurs torrides de l'été, du 24 juillet au 28 août. Monsieur de Sorel conduisit trois cents hommes. Il rebroussa chemin dès qu'il fit la rencontre des prisonniers français qu'on ramenait en faisant des promesses de paix.

Cependant, une vigoureuse incursion s'imposait pour soumettre les Agniers. Malgré ses soixante-deux ans, M. de Tracy voulut partager les fatigues et les dangers de son armée ; surtout, il mit le ciel dans ses intérêts. Le 17 août, en compagnie de Mgr l'Évêque et de ses officiers, il fit un pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré. C'est alors qu'il donna l'impressionnant tableau de Sainte-Anne, chef-d'œuvre de Lebrun (2). Il fit ensuite comprendre à ses combattants que la guerre entreprise pour le bien de la religion et du pays était *sainte* ; aussi, les quatre aumôniers entendirent longtemps des confessions, et les religieuses purent à peine faire assez de scapulaires.

Le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, au moment solennel de quitter Québec, lorsqu'au son des tambours et au milieu des acclamations de la foule, treize cents soldats (dont six cents du régiment français, autant de canadiens et cent sauvages) évoluaient et défilaient en un bel ordre, M. de Tracy fit venir le bâtard Flamand, chef iroquois, et lui dit : " Voilà que nous allons chez toi. Qu'en penses-tu ? " — Les yeux pleins de larmes, " Ononthio — dit le Peau-Rouge — je vois bien que nous sommes perdus, mais notre perte te coûtera cher." La vérité de cette dernière parole dépasse toute supposition.

Durant un long mois, l'armée ne s'avança qu'en luttant péniblement contre les éléments et les obstacles. Malgré une pluie glaciale et un vent impétueux, ordre fut donné de marcher toute la nuit du 15 au 16 octobre, dans l'espoir de surprendre l'ennemi. Mais les Iroquois, ayant eu vent de cette arrivée, avaient abandonné quatre de leurs bourgades. Retirés dans la cinquième où ils auraient pu se défendre, ils sont effrayés par la vue d'une armée qui leur paraît aussi terrible qu'immense, et par l'écho des tambours que — selon leurs idées superstitieuses — ils prennent pour la voix des démons. Surexcités par cette frayeur, ils prennent la fuite, plus humiliante pour eux qu'une défaite en bataille rangée.

L'histoire atteste que quatre cents succombèrent à la famine et à divers accidents. Quant aux survivants, ils demandèrent plus tard des missionnaires et se convertirent.

Pour empêcher le retour des fuyards, cabanes et autres propriétés furent livrées aux flammes. Au nom du roi, les Français prirent possession de tout ce pays ; l'écusson de

Louis XIV fut arboré ; une croix fut élevée, et le *Te Deum* suivit l'offrande du saint sacrifice de la messe.

A Québec, au retour de Monsieur de Tracy et de son armée, le 5 novembre, les supplications furent changées en actions de grâces, et la victoire fut manifestée par une brillante procession. Ainsi, dans ces temps de foi vive, la religion précédait, accompagnait et suivait les exploits de nos pères.

§ 4

VILLE-MARIE S'EST HONORÉE DURANT ET APRÈS LES EXPÉDITIONS

Aux trois expéditions, Ville-Marie a reçu des éloges pour avoir fourni en nombre, et surtout en valeur, des combattants et un commandant qui n'étaient pas des novices dans la guerre contre les Sauvages.

Quant au nombre, il y eut soixante-dix soldats montréalais à la première expédition, trente à la deuxième, cent dix à la troisième. Ce total de deux cent dix représentait tous les citoyens de Ville-Marie en état de porter les armes.

Mais la valeur l'emportait sur le nombre. Gens du pays, ni la rigueur du climat, ni les difficultés de la route, ni les ruses des ennemis contre lesquels ils avaient l'habitude de se tenir en garde et même de guerroyer, ne les étonnaient. En réalité, pour la campagne contre les Iroquois, ils étaient mieux préparés que les Français de Carignan. Voilà pourquoi ces montréalais furent choisis et placés aux postes les plus difficiles et les plus dangereux, par exemple, à la tête de l'armée, battant la marche, et exposés les premiers à se

trouver en face des ennemis. Monsieur de Courcelles leur témoignait une confiance toute particulière, les comblant de caresses, et les appelant ses “ capots bleus ” (de la couleur de leurs habits), comme s’il eût voulu dire par là qu’ils étaient ses enfants bien-aimés et son bras droit. A quelqu’un qui se montrait jaloux de cette prédilection, il répondit : “ Que voulez-vous ? Je n’ai pas trouvé de gens qui m’aient mieux servi pendant les guerres, ni mieux obéi.” Voilà ce que rapporte M. Dollier de Casson.

Nos vaillants “ capots bleus ” avaient pour commandant spécial Charles Le Moyne, appelé par M. Faillon “ l’une des plus brillantes gloires de Ville-Marie ”. Le Moyne avait passé quelques années avec les missionnaires chez les sauvages dont il avait appris la langue. Sur ces derniers, il avait pris un tel ascendant qu’il échappa au poteau de torture auquel il était condamné, et plus tard il les détermina à signer la paix. Pour les grands services qu’il rendit à notre pays, il fut anobli par Louis XIV ainsi que sa femme, Catherine Primot, et ses enfants. Dès lors il prit le nom de Seigneur de Longueuil et de Châteauguay. Il est représenté à la base du monument Maisonneuve avec l’emblème du moissonneur.

Un Sulpicien a donné à Ville-Marie les trente-trois dernières années de sa vie (1668-1701), dont vingt-six ans comme supérieur de sa communauté, remplissant en même temps durant vingt-trois ans les charges de curé de la paroisse et de vicaire général de l’Évêque de Québec. C’est Monsieur Dollier de Casson qui, dès son arrivée dans notre pays, a été deux fois aumônier ; d’abord du contingent Montréalais de la troisième expédition, ensuite des soldats atteints du scorbut au fort Sainte-Anne.

En France comme au Canada, cet homme a toujours été remarquable et distingué. Il en imposait par une taille avantageuse ; il étonnait par une force plus qu'ordinaire, pouvant soutenir deux hommes assis sur ses deux mains ; il attirait à lui par sa bonté de cœur comme par son caractère spirituel et jovial.

Sous l'illustre maréchal de Turenne, il avait conquis le grade de capitaine de cavalerie. Bien que sur le chemin de l'honneur et de la fortune, il renonça à ce brillant avenir pour entrer dans une milice plus sainte : il se fit sulpicien.

Envoyé à Ville-Marie après avoir été prêtre depuis six ans, il se trouvait tout préparé pour mettre au profit de notre contingent son expérience du régime militaire et de son ministère sacerdotal.

Dans cette campagne contre l'ennemi, ce digne aumônier eut beaucoup à souffrir. " L'histoire du Montréal " (1665-1666), nous raconte que pour les marches journalières à travers les forêts et les terres incultes il était comme nu-pieds, ses souliers n'ayant que l'apparence de semelles ; au lieu du repos de la nuit dont il avait grand besoin, il devait entendre des confessions. Du moins, s'il avait pu se sustenter par une nourriture suffisante... loin de là, " il fit un bon noviciat d'abstinence ", nous apprend-il, au point qu'il se crut bien récompensé en recevant un morceau de pain après avoir exposé sa vie en se jetant à l'eau pour sauver un soldat.

L'expédition terminée, M. de Casson se rendit à Ville-Marie dans un état de grand épuisement, et avec une loupe au genou. L'opération chirurgicale lui fit perdre beaucoup de sang et augmenta sa faiblesse. Il était au lit lorsqu'on lui annonça les ravages du scorbut au fort Sainte-Anne. Des

soixante soldats qui s'y trouvaient cantonnés, quarante en étaient atteints et deux étaient morts sans sacrements. Le malade chaussa ses raquettes, et il entreprit un long voyage pour porter secours à ceux qui n'avaient point de prêtre. Ce dévouement ne tient-il pas de l'héroïsme ?

Des aliments malsains avaient occasionné cette maladie pestilentielle.

Voilà donc M. de Casson en présence de ces pestiférés, lui, convalescent, dans un local étroit, dépourvu de tout confort. Heureusement, M. le curé Souart lui envoie des vivres de bonne qualité auxquelles les Sœurs de l'Hôtel-Dieu ajoutent certaines douceurs. De ces provisions si opportunes, M. de Casson se réserve de faire lui-même une sage distribution à ses patients. Dès que l'un d'eux était suffisamment rétabli pour faire le voyage, il était conduit à l'Hôtel-Dieu, et les traîneaux revenaient avec de nouveaux secours. Par ce moyen les guérisons se succédèrent quoique lentement. S'il y eut onze décès, ils furent précédés par une bonne préparation à la mort. L'essentiel, c'est que le ministère du prêtre produisit la résignation, la patience, même la piété.

Jusqu'à la fin de l'hiver (1667), M. Dollier de Casson demeura à son poste de dévouement, ne pouvant guère se soustraire à une atmosphère empestée qu'en allant au dehors braver les plus grands froids. Voilà le prêtre que Ville-Marie aura l'avantage de posséder longtemps.

Qu'on se figure l'Hôtel-Dieu recevant les éclopés, les blessés, les malades nauséabonds durant et longtemps après les trois expéditions. Les salles se remplissaient puisque les malades venaient non seulement du fort Ste-Anne, mais aussi des forts Saint-Louis et Saint-Jean où l'épidémie s'était

déclarée ; et les religieuses, sans faire de bruit, multipliaient leurs démarches et leurs actes de charité. Dieu seul en savait tout le mérite.

Durant le même temps, la population de Ville-Marie n'était-elle pas dans une fiévreuse inquiétude sur le sort des absents, et dans une douloureuse sympathie au sujet des veuves et des orphelins ? Nous ne savons pas combien de victimes ont été enlevées soit à Ville-Marie, soit à tout le pays dans le cours de cette guerre, mais l'opinion d'un historien de grande autorité devait être générale. Si, au lieu d'avoir congédié M. de Maisonneuve, on lui avait confié les secours envoyés par le roi de France, ce ne sont pas trois déplorables expéditions qui auraient été faites, mais une seule, dans une saison propice, avec des soldats bien nourris et protégés par de bons vêtements. Militaire par état, joignant à de rares aptitudes personnelles vingt-deux ans d'expérience au Canada, le gouverneur de Ville-Marie aurait bien probablement épargné la perte d'une centaine de vies si précieuses ; les deuils auraient été moins nombreux ; et la victoire sur les Iroquois, sanctionnée par des conditions plus efficaces qu'une simple peur, aurait été suivie d'effets plus durables.

Quoiqu'il en soit des événements constatés, le résultat de cette campagne contre les Iroquois, en l'automne de 1666, a mis fin aux guets-apens, aux attaques, aux cruautés, aux meurtres qui ont tenu nos ancêtres sur le qui vive durant ces " temps héroïques ", comme les a appelés Lord Elgin.

Dans la suite de cette longue tragédie, la lutte pour l'existence sera encore bien longtemps pénible ; elle sera néanmoins favorisée par dix-huit ans d'une paix à peu près complète.

Notes du chapitre dixième

(1) Dix-huit ans auparavant, (1647), un cheval avait été donné à Monsieur de Montmagny, gouverneur général et Chevalier de l'ordre de Malte. Monsieur Ernest Gagnon n'a pas manqué de plaisanter en écrivant : " *Les habitants* de ce temps-là avaient autant d'esprit que ceux d'aujourd'hui. Ils jugeaient qu'un Chevalier sans cheval, cela n'avait pas le sens commun. Ils firent donc venir un cheval. Que devint le pauvre animal ? Peut-être est-il mort de nostalgie. Il était ici tout seul de son espèce, et il devait s'ennuyer à mourir. Mettons-nous un peu à sa place..." (*Le fort et le château St-Louis*, 1908, p. 233.)— Il en a été bien autrement des douze chevaux arrivés en 1665. D'après un rapport du général Murray, daté cent ans plus tard (1765), il y avait au Canada douze mille sept cent cinquante-sept chevaux. Dans une brochure intitulée *La Crise*, l'honorable Royal dit qu'en 1894, le Canada a exporté des chevaux pour la somme d'un million de piastres.

(2) Après plus de 250 ans, nous avons le bonheur de posséder encore ce précieux cadeau ; il a été sauvé de l'incendie qui a détruit la basilique de Ste-Anne, le 29 mars 1922.

CHAPITRE ONZIÈME

L'intendant Talon au Canada

§ 1

VISITE DOMICILIAIRE DE TALON À VILLE-MARIE

L'intendant Jean Talon est venu séjourner deux fois au Canada, de 1665 à 1668, et de 1670 à novembre 1672. Il a su profiter de la paix en organisant notre pays et en le poussant énergiquement dans la voie du progrès.

Le roi Louis XIV avait recommandé à ses officiers de bien traiter les colons et de leur aider le plus possible. Pour se conformer aux désirs de Sa Majesté, l'intendant ne recula devant aucune fatigue ; il s'imposa même une véritable corvée pour se rendre compte de l'état et des besoins des habitants de nos principaux centres.

Cet intendant est venu honorer les colons de Ville-Marie, et les réjouir par une visite qu'il leur a faite au printemps de 1667. Ce grand personnage a voulu voir par lui-même ces humbles mais braves pionniers français établis sur la terre canadienne. A l'admiration et à la joie de tous, il est entré dans chacune de leurs maisons. Modestes ou plutôt pauvres, elles étaient faites à la manière de redoutes, indice de la triste obligation de se protéger. Ces visites n'étaient pas de simples cérémonies ou civilités ; elles visaient à l'utilité et au bonheur des familles. L'intendant s'informait si tous étaient traités selon la justice et l'équité. Les indigents

ne furent pas délaissés. Envers ceux qui avaient besoin de ses libéralités et aumônes, il s'est montré généreux et magnanime.

§ 2

RECENSEMENTS DU PAYS

Par l'ordre de Talon, des recensements ont été faits dans les régions de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec, d'abord en février et mars 1666, en 1667 sous les yeux de cet intendant, enfin en 1681, sous une autre administration.

En 1665-1666, notre pays comptait 3,215 âmes, en 1667, 3,918, et en 1681, 12,263, dont quinze cents Sauvages.

En 1665-1666, il y avait à Ville-Marie et aux alentours 625 âmes,— en 1667, 760,— et dès 1672, ce dernier nombre de 760 était doublé.

Au temps de la visite de l'intendant, il y avait à Ville-Marie cinq prêtres Sulpiciens dont le supérieur était M. Souart et le curé M. Pérot, six Hospitalières de St-Joseph dont la Mère Macé était supérieure, et Mlle Mance vouée au soin des malades depuis 1642 ; enfin, Marguerite Bourgeoys avec les trois premières religieuses de la Congrégation de Notre-Dame.

Parmi les citoyens les plus notables, on distinguait Zacharie Dupuis, successeur de M. de Maisonneuve, Charles d'Ailleboust, juge seigneurial, Bénigne Basset, notaire et arpenteur ; deux autres jouissaient d'autant d'estime que d'influence : Charles Le Moyne, trésorier du roi, militaire, interprète et défricheur, puis Jacques Leber en qui se con-

centrait presque tout le commerce de Ville-Marie. Celui-ci, époux de la Sœur de Charles Lemoyne, était père de la sainte recluse, Jeanne Leber (1662-1714).

Quant aux habitants les plus considérables de l'île, par l'étendue de leurs défrichements et le nombre de leurs bestiaux, je me borne à citer ceux de notre famille: Gilles Lauzon, Jacques Archambault, son beau-père, et ses beaux-frères Urbain Tessier dit Lavigne et Jean Gervaise.

Ces listes nominales de nos communautés, de nos familles-souches, et de leur petit avoir, sont un document officiel, fondamental, et bien précieux pour notre histoire, malgré qu'on y découvre des inexactitudes évidentes. Si secs que puissent paraître ces détails, ils vont au cœur des descendants de ces hardis fondateurs qui, dans des travaux et des luttes à outrance, nous préparaient, il y a plus de 250 ans, le si bel héritage que nous possédons aujourd'hui.

§ 3

RECENSEMENT SPÉCIAL DE LA FAMILLE DE GILLES LAUZON

D'après le premier recensement, nous voyons que Gilles Lauzon et Marie Archambault, mariés en 1656, avaient en 1666, quatre filles, et une cinquième en 1667. Le recensement de 1681 nous apprend que leurs cinq filles ont fondé autant de foyers. S'étant mariées vers l'âge de treize ans, leurs enfants sont déjà capables de gazouiller, et de balbutier les noms de papa, maman, *pépé*, *mémé*. Voici les noms des jeunes ménages : Michelle et son époux Jean Coron, Françoise et

François Boulard, Marguerite et Etienne Forestier, Marie et Charles Desmares, Catherine et Jean Sicard.

Après le père, la mère et les enfants, viennent deux domestiques : François Jacob, 22 ans, et Pierre Laurent, 26 ans. L'arme de défense, le fusil, n'est pas oublié. Finalement, 8 bêtes à cornes sont mentionnées en 1667, et 3 en 1681 ; 40 arpents sont en valeur, ce qui était considérable en ces temps-là.

On le voit, les personnes et le nécessaire à la vie, voilà ce dont on tenait compte. Le luxe et les superfluités étaient inconnus.

§ 4

UNE ÈRE DE RAPIDES PROGRÈS

La perspicacité de l'intendant Talon considérait dans notre pays à l'état rudimentaire d'immenses ressources qui ne demandaient qu'à être exploitées.

La colonisation se poursuivait, mais trop lentement à son gré : il ne cessa de la stimuler. Elle reçut cependant un bon appoint lorsque les troupes du régiment de Carignan furent licenciées. Nombre d'officiers et plus de quatre cents soldats se firent habitants du Canada. De son côté la France envoyait en grand nombre et sous une vigilante protection des filles choisies avec soin. Les mariages se contractaient ; les familles se multipliaient, et Talon les favorisait. Il donnait aux nouvelles épouses quelques subsistances et des objets de ménage, à chaque soldat un lopin de terre, de l'argent ou des vivres pour un an, aux officiers une seigneurie et une somme

plus considérable. Chaque seigneur devait bâtir un moulin et une chapelle. C'était faciliter la confection du pain matériel et la distribution des biens spirituels. Les soldats se groupaient autour des seigneurs. L'union faisant la force amenait des résultats que de simples particuliers n'auraient pas pu obtenir isolément.

En ces temps où le défrichement et l'agriculture prenaient une grande extension, de nouveaux envois d'animaux domestiques, chevaux, bêtes à cornes, porcs, moutons et autres, vinrent compléter la formation des fermes. Outre ces différents secours et moyens de subsistance, les colons, ne craignant plus les redoutables surprises des Sauvages, pénétraient dans les forêts, exploraient les lacs et les rivières. La chasse et la pêche procuraient du gibier et du poisson de toutes sortes. Par ailleurs, les jardins produisaient des légumes. Le tout faisait une agréable diversion aux sempiternelles viandes salées et fumées. Pour la vie domestique, c'était un commencement de bien-être.

Mais Talon voyait autre chose que l'usage des produits dans leur état naturel. Par l'industrie, il sut en tirer d'autres avantages.

Le sol canadien si fertile pour le blé ne le fut pas moins pour d'autres grains. Le chanvre et le lin furent aussi cultivés avec succès. La toison des brebis fut cardée. Femmes et filles, dans le monde et jusque dans les couvents, devaient apprendre à filer, à tisser. Les rouets ronronnaient dans les maisons, et les navettes couraient sur les métiers. Il en sortait des droguets, de la serge, des toiles, des flanelles, et la fameuse étoffe du pays plus forte et plus chaude, que M. de Maison-

neuve avait déjà portée avec fierté, et que nos soldats avaient mise à l'honneur sous le nom désormais historique de *capots bleus*. Talon établit aussi des manufactures de cuirs, de souliers et de chapeaux. Il avait alors la vive satisfaction d'écrire à Colbert : "Maintenant, le Canada se suffit à lui-même. Outre qu'il nous pourvoit de tables mieux garnies, il peut nous vêtir des pieds à la tête." Certes, ce n'était pas un mince avantage. En effet, jusque vers 1668, il fallait payer très cher et faire venir bien difficilement de l'autre côté de l'océan tout ce qui était nécessaire à la subsistance.

Avec l'industrie, le progrès non seulement domestique mais national s'accroissait. De la combustion des abatis d'arbres, le produit de la potasse était vraiment rémunérateur. Des grandes pêches au golfe et à Terre-neuve on obtenait abondance et variété de poissons, surtout de la morue autant et plus qu'on en pouvait désirer ; du loup-marin et du marsouin, on retirait quantité d'huile. Pour la construction des vaisseaux, les meilleurs bois étaient sous la main. Le chanvre fournissait les cordages et l'étoupe ; du pin et du sapin, on apprit à extraire le brai et le goudron.

Bref, le Canada ne pouvant consommer des produits naturels et industriels qu'il serait trop long d'énumérer, Talon songea à en faire des exportations pour la vente et les échanges. "Durant l'année 1670, écrit M. Chapais (p. 392), trois vaisseaux construits au Canada avaient été envoyés aux Antilles pour faire le commerce. Outre du poisson vert et sec, des pois, de l'anguille, du saumon, de l'huile, des madriers, des planches, Talon avait fait charger de la bière,

de l'orge, du houblon, cinq barriques de farine canadienne, et beaucoup de pelleteries.

Pour obtenir de tels résultats, Talon, si actif lui-même, déclarait avoir fait la guerre à l'oisiveté. Il avait ouvert des ateliers pour les hommes et les jeunes gens. Tous les habitants du Canada, jusques aux femmes et aux filles, disait-il, ont la porte ouverte au travail. Pour encourager les élèves dans leurs études, il allait argumenter avec eux ; de même, il aidait les communautés religieuses et secondait le zèle des Missionnaires. Sous sa vigoureuse impulsion, et en si peu d'années, le pays avait changé de face. Lorsque Talon partit pour la France, la Mère Marie de l'Incarnation écrivit que " ce départ se faisait au regret de tout le monde et à la perte de tout le Canada. Car, ajoutait-elle, depuis qu'il est ici en qualité d'intendant, le pays s'est plus fait et les affaires ont plus avancé qu'elles n'avaient fait depuis que les Français y habitaient ”.

Les Iroquois mis à la raison, et les heureux changements opérés dans notre pays nous font suffisamment comprendre que l'état de notre ancêtre — autant que celui de ses concitoyens — était bien amélioré. Sans être le bien-être proprement dit, encore moins la richesse, l'existence était devenue plus tolérable, et chaque famille avait enfin la liberté de travailler en paix pour elle-même tout en participant au bien commun.

CHAPITRE DOUZIÈME

Chapelles et églises.— Mgr de Laval.— Un marguillier.

§ 1

CHAPELLES DU FORT (1642-1656)

Entre les nombreuses et belles églises que nous admirons de nos jours dans la cité de Montréal, celle de Notre-Dame nous présente de vastes dimensions : une façade de 132 pieds de largeur et de 115 de hauteur, avec une longueur de 260 pieds. Commencée en 1824, ouverte au culte en 1830, elle en impose encore plus depuis que ses tours de 217 pieds d'élévation ont été achevées en 1843.

Si, des temps présents, l'imagination nous transporte à la fondation de Ville-Marie, le contraste est saisissant.

Une bâtisse en écorces qui fait penser au chantier de nos bûcherons, c'est là la première chapelle élevée dans le fort en 1642. Cependant, trois mois ne sont pas écoulés lorsque M. de Repentigny arrive avec une douzaine de colons. Il emporte de beaux ornements pour le culte, surtout un riche tabernacle. En la fête de l'Assomption on aurait donc pu appliquer à cette chapelle les paroles du Prophète au sujet de la fille du roi : *Toute sa beauté est au dedans.* (Ps. 44, 14.)

L'année suivante, la chapelle en écorces fut remplacée par une construction en charpente, bien pauvre encore.

Dans ces chapelles du fort, nos premiers colons ont suivi les offices paroissiaux de 1642 à 1656.

§ 2

ÉGLISE PAROISSIALE, RUE ST-PAUL (1656-1678)

L'arrivée de la recrue de cent hommes, en 1653, exigeait un local plus spacieux pour les divins offices. M. de Maisonneuve fait élever à la hâte une annexe de 80 pieds de longueur, sur 30 de largeur et 20 de hauteur. Cette annexe ouvre sur la rue Saint-Paul ; elle va se joindre à l'hôpital avec lequel elle forme un angle droit. L'oratoire de 9 à 10 pieds où aboutissent les deux constructions sera remplacé par une église projetée.

En 1654, M. de Maisonneuve propose aux citoyens de faire des offrandes pour ériger cette église. Il charge M. de Saint-Père de recueillir ces offrandes et il applique à cette destination les amendes provenant des condamnations en justice.

Vu que les recettes étaient insuffisantes et que l'œuvre traînait en longueur, les Messieurs de Saint-Sulpice firent construire en grande partie à leurs frais cette église paroissiale. Une plaque de plomb placée dans les fondations portait l'inscription suivante : *Cette première pierre a été posée, en l'honneur de Saint Joseph, l'an 1656, le 28 août. Jésus, Marie, Joseph.* La dite église, faite en bois et de 50 pieds de longueur (était bien plutôt une chapelle), eut un clocher et deux cloches. Il est probable qu'elle fut ouverte au culte en 1657, puisqu'en cette même année M. Louis d'Ailleboust l'enrichit de plus de quarante reliques. Cependant, M. Jacques Viger, ordinairement bien renseigné, affirme qu'on a pris deux ans à la construire, de 1657 à 1659.

Telle est, avec son annexe de 80 pieds, l'église paroissiale, rue Saint-Paul, qui servit au culte jusqu'en 1678.

Ce côté nord-est des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice (alors Saint-Joseph) devrait nous inspirer de pieux souvenirs. C'est là que, pendant vingt ans au moins, Gilles Lauzon et son épouse ont assisté aux offices religieux ; là qu'ils ont prié, entendu la sainte messe et reçu les sacrements ; là qu'ils ont fait baptiser leurs enfants, assisté à leur première communion, à leur confirmation, et même au mariage de quelques-uns. Dans ce temple bien modeste, les prédications de dévoués pasteurs et les grâces divines ont soutenu nos ancêtres dans le cours de leur dure existence, et les ont préparés à une vie meilleure. Dans Montréal, certains endroits dont les monuments ont disparu ne doivent pas cesser d'intéresser notre piété filiale, si nous sommes renseignés et si nous savons réfléchir.

§ 3

VISITES DE MONSIEUR DE LAVAL

Venu de France à Québec en 1659, sous le titre de *Évêque titulaire de Pétrée et vicaire Apostolique de la Nouvelle-France*, Monseigneur François de Laval de Montmorency fit sa première visite à Ville-Marie l'année suivante, en compagnie de son official, ou vicaire général, Monsieur l'abbé Charles de Lauzon-Charny, fils de l'ex-gouverneur général.

A sa deuxième visite, en 1664, Sa Grandeur confirma, le 11 mai, une soixantaine de personnes, au nombre desquelles

était *Michelle*, âgée de 6 ans et 8 mois, fille aînée de Gilles Lauzon.

Faisant sa troisième visite pastorale, au printemps de 1669, Monseigneur assembla les habitants de Ville-Marie, et Sa Grandeur les exhorta à se donner une église paroissiale indépendante de l'hôpital. Des résolutions furent adoptées en conséquence. Elles sont photographiées ci-contre d'après le vieux registre de Notre-Dame. Nous constatons avec plaisir qu'en si importante et si honorable assemblée se trouvait notre ancêtre : sa signature en est la preuve. Les autographes de Mgr de Laval, des premiers Sulpiciens et des citoyens choisis parmi " la plus saine partie " de la population, il y a plus de 250 ans, forment un beau souvenir de ces temps anciens.

REPRODUCTION DE LA PHOTOGRAVURE CI-CONTRE AVEC LES MOTS
ÉCRITS AU COMPLET ET DANS LE STYLE MODERNE

" Le dimanche, douzième jour de mai mil six cent soixante-neuf, de relevée, l'assemblée des habitants de l'Isle de Montréal s'est tenue, en la salle de Messieurs les Ecclésiastiques du dit lieu, convoquée par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evesque de Pétrée, nommé par le Roy premier Evesque, (de) la Nouvelle-France, pour délibérer sur les expédients les plus convenables pour la bâtisse de l'Église paroissiale du dit lieu, où étaient présents et se seraient trouvés Messire Gilles Perrot, prêtre curé de la dite paroisse, Messire Gabriel Souart, prêtre et ancien curé d'icelle, Messire Dominique Galinier, aussi prêtre du dit lieu, avec les Sieurs Marguilliers en charge, partie des anciens et autres, faisant et représentant la plus saine partie des dits habitants soussignés et autres, et en laquelle assemblée, après que mon dit Seigneur a représenté la nécessité absolue de bastir une Église paroissiale au dit Montréal, et plusieurs conférences sur ce sujet, a été conclu ce qui ensuit :

C'est à scavoir :

Premièrement. Pour le lieu et place de la dicte Eglise, a été accordé et convenu de prendre et acheter la terre des héritiers de deffunt Jean de St-Père, située au lieu désigné pour la ville, pourvu que le fondement

se trouve bon, suivant le suffrage de la voix de vingt personnes, ne s'en étant trouvé pour la terre de Monsieur Souart que huit, à cent Bens (?) l'arpent, du consentement du sieur Jacques le Moyne, tuteur des dits mineurs et du sieur Louis Prud'homme, curateur, qui ont signé à cet effet.

Secondement. Que l'on commencera à travailler à la dite Eglise au huitième juin prochain.

Troisièmement. Que le Sieur Basset aura le soin et l'intendance des travaux, aux gages de trente livres par mois.

FRANÇOIS, évêque de Pétrée. G. Souart, G. Perot, curé, Dupuis, Louis Prudhomme, J. Lemoyne, Gilles Lauzon, Jacques Picot, Jehan Gervaise, f. Bailly, Basset, notaire. (1)

§ 4

ÉGLISE PAROISSIALE, PLACE D'ARMES (1678-1830)

Après examen, le terrain proposé pour la construction de l'église sur la déclivité ne fut pas jugé convenable ; surtout, les Sulpiciens voulaient bâtir sur la hauteur. Au bout de trois ans, il y eut entente. On accepta les dons généreux de M. Dollier de Casson : 1° la terre située entre les propriétés de Urbain Tessier et de Jean Desroches, 2° la somme de trois mille livres tournois.

Le 29 juin 1672, M. Dollier, accompagné d'un grand concours de fidèles, fit solennellement la plantation d'une croix à l'endroit convenu, et le lendemain on posa les premières pierres dans les fondations. Sur cinq de ces pierres des inscriptions attestaient que ce temple, élevé en l'honneur de *D. O. M.*, c'est-à-dire *Dieu très Bon et très Grand*, était mis sous le vocable de la Purification de la sainte-Vierge, mystère qui rappelait le jour où M. Olier et M. de la Dau-

versière avaient reçu l'inspiration de fonder Ville-Marie. La construction dura six ans. Ce n'est qu'en 1678 que les fidèles purent entrer dans cette nouvelle église. Puisque Gilles Lauzon l'a fréquentée le reste de ses jours — pendant neuf ans — il convient de la connaître un peu.

Entreprise sans un plan général et précis, l'église de la Place d'Armes a subi des modifications tant et plus. Fait singulier, elle a été construite sur le long et le milieu de la rue Notre-Dame, la porte d'entrée tournée vers l'ouest, à une centaine de pieds d'un puits qui s'y trouvait creusé. Bâtie en pierre sur une longueur de 100 pieds par 46 de largeur avec deux transepts, elle atteignit plus tard une longueur de 124 pieds lorsque deux tours et une façade en pierre de taille furent érigées. De ces deux tours faites en projection aux coins de la façade on éleva des murs qui, allant atteindre les extrémités des transepts, formèrent les bas côtés ou nefs latérales. La première tour, commencée en 1708, ne fut jamais terminée ; elle ne resta qu'une large base servant de chapelle. L'autre tour, commencée en 1723, n'eut son clocher terminé qu'en 1777 ; l'année suivante, une croix de 24 pieds la surmonta ; finalement, un coq en cuivre fut juché sur cette croix en 1782. Remarquons que les fondations de l'église avaient été creusées 110 ans auparavant. Évidemment, tout n'a pas marché à la vapeur.

Autre fait singulier : bien que cette église ait été démolie en 1830, la tour du nord-ouest resta debout, isolée, durant les treize années suivantes. Les dix cloches de l'église Notre-Dame actuelle s'étant fait entendre le 19 juillet 1843, les quatre anciennes cloches furent descendues de leur tour le 23 août, et la tour fut enfin abattue le 30.

On aimera à savoir que le carillon de six cloches fut ensuite complété par deux Gros Bourdons : le premier, pesant 16,352 livres, fut entendu pour la première fois la veille de Noël 1843 ; le second, pesant 24,780 livres, fut solennellement béni par Mgr Bourget le 18 juin 1848.

§ 5

GILLES LAUZON EST ÉLU MARGUILLIER

A l'occasion de la troisième visite de Mgr de Laval à Ville-Marie, nous avons vu qu'à une assemblée concernant la bâtisse de l'église, Gilles Lauzon a signé le registre avec "les sieurs marguilliers en charge, des anciens et autres faisant et représentant la plus saine partie des habitants." La présidence de Mgr de Laval marquait cette assemblée d'un grand cachet de distinction. Nous avons le plaisir d'y voir figurer notre ancêtre.

Mais voici que le premier registre des délibérations de l'œuvre et fabrique de Notre-Dame de Montréal, page 44, à la date du 5 janvier 1670, atteste qu'à une élection de marguilliers, "Gilles Lauzon est à présent marguillier en charge".

L'année suivante, il a été réélu marguillier comptable. En voici l'acte officiel.

Extrait du Registre des délibérations de l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, pour l'année mil six cent soixante et onze, page 45.

Le dimanche, onze janvier mil six cent soixante et onze, à l'issue des vêpres, l'assemblée des habitants de l'isle de Montréal s'est tenue dans l'église du dit lieu pour procéder à la nomination et élection de trois marguilliers... où se sont trouvés avec Monsieur le Curé, Monsieur Dominique Galinier prêtre du Séminaire, Noble homme Zacharie Dupuis marguillier d'honneur, M. Gilles Lauzon marguillier

comptable, Noble homme Charles Le Moyne Escuyer Seigneur de Longueuil, M. Jean Gervaise, M. Louis Prudhomme, M. Jean Leduc, M. Jacques Le Moyne garde magasin du Roi, Anciens Marguilliers, Jacques Archambault, Jean Descarris, François Bailly, Pierre Gadois, Urbain Brossard, Michel Bouvier, Guillaume Bouchard, Simon Cardinau, Simon Guillory, faisant et représentant la plus saine partie des habitants, où après avoir mûrement considéré l'importance de l'élection ont nommé et élu Noble homme Pierre Picotte Sieur de Bélestre, pour marguillier d'honneur, M. Gilles Lauzon pour faire cette année la recepte, et M. Pierre Gadoys pour troisième et tenir la recepte l'an prochain. En foy de quoi les susnommés ont signé la présente à la vue de M. Jean Leduc, de Jacques Archambault, de Michel Bouvier, de Sieur Cardineau et Simon Guillory qui ont déclaré ne savoir signer, de ce faire requis selon l'ordonnance.

Dupuis, Gilles Lauzon, C. Lemoyne, J. Lemoyne, Jehan Gervaise, Louys Prudhomme, V. Gadoua, C. Bouat, F. Bailly, U. Brossard.

G. PEROT, curé.

Lequel extrait, je, soussigné, certifie être conforme à l'original. Donné à la Fabrique de Notre-Dame de Montréal, le 12 novembre 1908.

O.-M.-H. LAPALICE, rég.

D'après le même registre, " M. Gilles Lauzon, marguillier comptable, a été remplacé le 25 janvier 1672 par Jean Aubuchon ".

Il est ainsi démontré que les représentants de la plus saine partie des habitants, sous les yeux de leur curé et dans l'église, après avoir mûrement considéré l'importance de l'élection, ont nommé et élu pour la deuxième fois Gilles Lauzon au conseil de fabrique de Ville-Marie. Gilles Lauzon a donc été marguillier du 5 janvier 1670 au 11 janvier 1672.

Cet emploi n'est-il pas aussi modeste qu'ordinaire ? dira-t-on. Écoutons la réflexion d'un grand homme d'état. Sir Étienne-Pascal Taché (1795-1865) avait été comblé d'honneurs par sa Souveraine et par le peuple. Sur son lit de mort, par conséquent sur les confins de la vie présente et sur le seuil de la vie future, il pouvait porter un jugement autorisé.

Voici ce qu'il dit à deux prêtres qui le visitaient : " Il n'est pas nécessaire à un homme d'être premier ministre et d'avoir sa part de gloire humaine ; mais ce qui est nécessaire, c'est d'être bon chrétien et honnête homme." (*La famille Taché*, par P.-G. Roy, p. 182.)

Notre ancêtre n'était ni riche, ni savant, ni diplomate. Il n'avait pas été porté au faite des honneurs politiques par des moyens, trop souvent, hélas ! inavouables. De tout cela je me console facilement. Par contre, je ne tirai pas le bonheur que j'éprouve au souvenir de cette noble et digne assemblée des " représentants de la plus saine partie des habitants qui, réunis à leur curé et dans leur église ", étrangers à toute passion et à tout intérêt personnel, " après avoir mûrement considéré l'importance de l'élection ", nomment et élisent, pour remplir une fonction importante dans la maison de Dieu, l'humble citoyen qu'ils connaissent depuis près de vingt ans, Gilles Lauzon, homme de métier, agriculteur, milicien de la Sainte-Famille. Cette seconde élection en 1671 est d'autant plus élogieuse pour notre ancêtre qu'elle démontre la satisfaction reçue par la première en 1670.

Bien que l'histoire ne nous apprenne rien de favorable à la réputation de notre ancêtre, moi qui ai vieilli dans le sacerdoce, j'apprécie au-dessus de tout autre éloge la valeur de ce choix répété qui met incontestablement en relief les solides vertus du chef de toute notre lignée généalogique, le " bon chrétien et l'honnête homme ".

Note du chapitre douzième

(1) Ce document a été photographié avec autant de soin et de précision que de respect filial par un membre de notre famille, J.-Arthur Lauzon, pieusement décédé à Montréal, le 31 octobre 1915.

CHAPITRE TREIZIÈME

Gilles Lauzon et la rue Notre-Dame

§ 1

SENTIERS ET RUES DE VILLE-MARIE

Montréal, cité populeuse et riche où le progrès moderne se manifeste sous toutes ses formes, peut facilement jeter dans l'illusion au sujet de ses commencements, alors qu'il s'appelait Ville-Marie.

Rues bien alignées, splendides édifices, lumière et traction électrique, aqueduc, etc., etc., tout cela est le produit de grands sacrifices que s'est imposée une population toujours croissante; c'est le résultat de travaux constants poursuivis d'année en année durant plus de deux siècles et demi.

Avant ces constructions et embellissements, qu'y avait-il donc? — La forêt,— la forêt avec des arbres séculaires se dressant vers le ciel, avec d'autres arbres séparés de leurs souches et tombés de vétusté; la forêt avec des buissons touffus, des buttes et des bas-fonds. Sur le bord de cette forêt, Ville-Marie n'a surgi que lentement sous les coups de hache, de pic et de pelle. Le plus petit espace de terrain a coûté des sueurs. La moindre amélioration ne se faisait pas seule. Encore, le meilleur résultat n'était pas facilement obtenu : témoin, la rue St-Paul qui s'allonge en serpentant le long du fleuve.

Les énergies étant requises de tous côtés, on se contenta longtemps de sentiers qui, du fort, ouvraient une petite route de huit à douze pieds de largeur vers les endroits les plus fréquentés, surtout vers l'hôpital. Trente années durant, Ville-Marie n'eut pas de meilleures voies de communications.

Enfin, en 1669, Mgr de Laval prescrivit la construction d'une église paroissiale. Trois ans s'écoulèrent avant de déterminer pour cet édifice le site le plus convenable. Ce fut le coteau dont M. Dollier fit généreusement cadeau avec la somme de trois mille livres tournois. Du site de l'église devaient dépendre les alignements pour régulariser les futures constructions, et donner à ce commencement de ville une bonne apparence. Il y avait alors quatre-vingt-quatorze habitations.

Le 12 mai 1672, M. Dollier de Casson, supérieur du Séminaire, accompagné de Bénigne Basset, notaire et arpenteur, se mit en frais de donner à Ville-Marie ses premières rues. Elles furent étroites afin de concentrer les forces sur une plus petite étendue, et de se protéger plus facilement contre les Sauvages. La rue Notre-Dame, principale artère, eut, *seule*, trente pieds de largeur ; les rues St-Lambert et du Calvaire eurent vingt-quatre pieds, parce qu'elles étaient destinées aux charrois ; les autres n'eurent que dix-huit pieds.

Les noms de ces rues n'ont pas été donnés au hasard. En dire la provenance est du domaine de l'histoire.

La rue *Saint-Paul*, du nom du fondateur de Ville-Marie, Paul Chomedey, était déjà formée par plusieurs établissements. La rue *Saint-Joseph*, patron du Canada depuis 1624,

(St-Sulpice ou de l'hôpital), était aussi ouverte. Elles furent laissées dans leur état primitif.

Sur la hauteur, à partir d'un puits, auprès duquel s'élèverait la future église, commençait la rue *Notre-Dame* qui se prolongeait jusqu'au moulin du coteau (ancienne place Dalhousie, aujourd'hui gare Viger). Notre-Dame veut dire notre maîtresse, notre protectrice. Ce nom, conforme à la décision de Messieurs les Associés, convenait à la rue la plus en évidence par son site, la plus large comparée aux autres, et la plus fréquentée à cause de l'église.

Parallèlement à la rue Notre-Dame, a été tracée la rue appelée *Saint-Jacques*, du nom de Monsieur Olier qui a été l'âme de la fondation de Ville-Marie.

Transversalement, les rues suivantes ont été désignées : *Saint-Pierre*, en souvenir de Pierre Chevrier, baron de Fancamp, devenu prêtre, un des premiers et des plus généreux bienfaiteurs de l'œuvre susdite ; *Saint-François*, patron de M. Dollier de Casson ; *Saint-Gabriel*, des noms de baptême de Messieurs de Queylus et Souart ; *Saint-Lambert*, en l'honneur du héros Lambert Closse ; *Saint-Charles*, du nom de Charles Lemoyne, Seigneur de Longueuil, et autres.

Ces noms nous rappellent donc les bienfaiteurs de Ville-Marie. Le souvenir de leurs grandes et belles actions doit exciter notre reconnaissance et notre courage.

§ 2

Gilles Lauzon donne du terrain pour ouvrir la rue Notre-Dame

Nous avons vu qu'en 1655, dans l'acte de concession de terrains qu'il fit à Gilles Lauzon, M. de Maisonneuve stipula

Pobligation de “ laisser les chemins que le Gouverneur de Montréal jugera nécessaires pour la commodité publique.”

En conséquence de cette clause, le 21 juin 1673, le notaire Basset a fait l'acte suivant (No 836) par lequel Gilles Lauzon cède à Messieurs les Seigneurs de Montréal la terre qu'il possède sur et dans la rue Notre-Dame pour que cette rue soit ouverte.

“ Aujourd'hui est comparu par devant le greffier et tabellion de la terre et seigneurie de l'isle de Montréal en la Nouvelle-France, et témoins soussignés : Gilles Lauzon, habitant y demeurant à présent, qu'il a dit et déclaré avoir une parfaite connaissance des rues de ville désignées depuis un an, et ce reçu par Messieurs les Seigneurs de la dite Isle, pour la ville du dit Montréal, et entr'autres de celle nommée la rue de Notre-Dame qui va au coteau St-Louis. Il consent et accorde, par ces présentes, pour l'intérêt qui lui peut résulter, que les dites rues demeureront pour son égard ainsi en la manière qu'elles ont été marquées, désignées et bornées, promettant à mes dits Seigneurs de Montréal, pour ce présent et acceptant pour eux, Monsieur Dollier, prêtre, et leur procureur en cette Isle, qu'il ne labourera ni sèmera, en quelque sorte et manière que ce soit, sur la largeur et la longueur des rues qui se pourront rencontrer sur les terres qui seront propres au dit Lauzon, dont mon dit sieur Dollier à ce requis acte à lui accordé ; — Au dit Montréal en la maison de l'hôpital le 21e juin 1673. — Présence du Sieur Jean Gervaise, substitut du procureur fiscal de ce bailliage, et François Bailly, sergent royal, témoins y demeurant et soussignés, avec le sieur Lauzon et mon dit sieur Dollier.

Gilles LAUZON
Jehan GERVAISE,

François DOLLIER,
F. BAILLY.

B. BASSET,
greffier.

Il paraît bien étrange, sinon inutile, que Gilles Lauzon ait été requis, et par acte notarié, de ne pas labourer ni semer aux endroits réservés pour les rues. Voici pourquoi il en fut ainsi : Dans ces temps où l'exécution des travaux se faisait souvent longtemps attendre, des propriétaires de terrains

où des rues devaient passer ne se gênèrent pas d'y promener la charrue et d'y faire des semences. C'est alors que M. Dollier exigea l'engagement formel de ne pas venir à l'encontre de ses projets.

§ 3

LOCALISATION DU TERRAIN DE GILLES LAUZON DANS L'ENCLOS DE LA VILLE, ET SA MAISON.

Nous venons de le voir, l'arpent de terre reçu en 1655 était donc en partie sur et dans la rue Notre-Dame. Cependant, nous croyons pouvoir préciser davantage et à peu près sûrement le site de ce terrain.

Dans son Histoire de la colonie française (vol. II, p. 25), M. l'abbé Faillon donne un point de repère et de départ... "La concession, dit-il, accordée en 1651 à Urbain Tessier dit Lavigne fut appelée, depuis, de ce dernier nom. Elle commençait au milieu de la grande rue Saint-Jacques, et occupait l'emplacement sur lequel ont été construits les deux grands monuments des banques de Montréal et de la Cité; ce qui, dans les anciens plans, l'a fait désigner sous le nom de *Bastion Lavigne*."

A ce document, joignons l'affirmation contenue dans le vieux cahier des "Titres originaux de concessions depuis 1648." A la page 28 nous lisons que "le 18 septembre 1651, Paul de Chomedey a concédé à Urbain Tessier dit Lavigne... un arpent dans l'enclos de la ville, joignant d'un côté Jean Desroches et d'autre côté Jacques Archambault."

Enfin, le 20 août 1655, Gilles Lauzon a reçu un arpent de terre dans la ville, “joignant les terres et maison de Jacques Archambault.”

En résumé, l'arpent de terre de Lavigné était sur la rue St-Jacques où se trouvent aujourd'hui les banques de Montréal et de la Cité ; Jacques Archambault est son voisin, et G. Lauzon est son deuxième voisin. Chacun d'eux ayant un arpent, nous pouvons conclure assez exactement, je crois, que la propriété de G. Lauzon devait être entre la Place d'Armes et la rue St-Laurent.

Sur les lots de ville il y avait obligation de bâtir dans le cours de l'année suivante, sous peine d'être dépossédé. Gilles Lauzon était propriétaire de 1655 à 1673 ; il s'était donc mis en règle avec l'autorité civile : il avait bâti. Ainsi, la localisation de son terrain étant connue, nous savons par cela même où a vécu notre première famille. Le terrain a demandé la maison, et la maison a logé cette famille que nous allons maintenant faire connaître.

Au lieu de ces nombreuses et riches maisons de commerce qui occupent maintenant la hauteur, représentons-nous une espèce de solitude sur ce qui n'avait de la ville que l'enclos. Les enfants, garçons et fillettes, pouvaient y prendre leurs ébats, ne se souciant guère de la glorieuse victoire remportée par M. de Maisonneuve sur la Place d'Armes. Aujourd'hui, ce centre de ville a une toute autre importance. Les hommes d'affaires et les visiteurs longent les rues qui contournent les grands édifices. Sont-ils plus attentifs que les enfants

d'autrefois à l'histoire des commencements de notre cité ? Le fort et l'hôpital ont disparu ; la statue de Maisonneuve est presque aussi muette pour les préoccupés. Pourtant, ce centre de ville est le cœur dont les palpitations ont manifesté la vie de Ville-Marie.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Vie de famille

Pénétrer dans la vie de famille de nos ancêtres, quel bonheur ce serait pour nous ! Hélas ! les infirmités croissantes de l'auteur de ces lignes l'obligent à ne mentionner que les traits principaux de leur vie si édifiante : la prière, le travail, les visites, la sainteté de vie.

§ 1

LA PRIÈRE

Et d'abord, on priait. " Aux premiers temps de l'établissement de la paroisse de Ville-Marie, c'était un siècle de ferveur et chacun s'empressait de témoigner sa religion à l'envie." Ces paroles de l'Annuaire de Ville-Marie (p. 345) s'appliquent à une élite, à une élite sincèrement catholique dont la mission était de détruire le règne du démon et d'établir celui de Jésus-Christ. De plus, ces fondateurs d'une nouvelle église devaient être des modèles pour les générations futures, à l'exemple des premiers chrétiens. Enfin, chaque jour, ils étaient exposés à recevoir le coup mortel d'ennemis toujours en éveil ; aussi, avec quelle émotion récitaient-ils, le soir, les litanies de la recommandation de l'âme et les prières des agonisants !

Les motifs que nous venons d'exprimer étaient bien de nature à tenir l'âme de nos ancêtres unie à Dieu.

Leur religion ne se bornait pas à une prière rapidement récitée matin et soir ; imprégnant leur vie, elle se manifestait par de fréquentes et ferventes supplications. Contentons-nous de rappeler quelques traditions. Au premier jour de l'an, le père, comme un patriarche, bénissait solennellement ses enfants. Lorsque le cultivateur était dans son champ, il était beau de le voir, au son de la cloche, suspendre ses travaux, se découvrir, et réciter l'*Angelus*. Dans la maison, il n'était pas moins beau de voir la ménagère s'agenouiller pieusement au temps du *sanctus* de la messe paroissiale. Au commencement des actions importantes, labour, semailles, construction de bâtisse, etc., Dieu était invoqué par le signe de la croix. C'est ce que faisait aussi la mère avant de se mettre à pétrir *le bon pain de chez nous*. Chaque jour, quand le repas réunissait la famille, le *Benedicite* et les *Grâces* n'étaient jamais oubliés, et le père, en faisant avec le couteau une croix sur l'entame du pain, rendait hommage à la divine Providence, pourvoyeuse du pain quotidien. Cher lecteur, donnez-vous bon accueil à ces pratiques traditionnelles, héritage d'un passé glorieux ?

§ 2

LE TRAVAIL

Nos ancêtres priaient donc beaucoup ; ils ne travaillaient pas moins. Comme tous les mortels, ils étaient condamnés à manger leur pain à la sueur de leur front ; mais, chez eux, l'obligation du travail était d'autant plus impérieuse qu'il

fallait se prémunir contre la pauvreté, contre la famine et contre le froid. Bien plus, pour réagir contre cette triple coalition, le travail ne devait pas être fait dans les conditions ordinaires, mais le plus souvent à main armée comme il était prescrit, ce qui le rendait beaucoup plus difficile.

En 1658, Monsieur d'Argenson, gouverneur général, écrivait : " Un fléau aussi dangereux que la guerre est la pauvreté". La Mère de l'Incarnation partageait la même opinion. Si Ville-Marie put alors subsister, ce fut grâce aux vivres emportés par les Sulpiciens l'année précédente, et en 1662, grâce à cent minots de blé envoyés par Québec.

" En 1642, a écrit la Mère de l'Incarnation, nous avons pensé périr de froid." Les premiers poêles sortirent des forges de St-Maurice en 1730. Jusqu'alors, c'était une dure besogne d'alimenter des cheminées qui lançaient la chaleur au dehors et en retenaient bien peu au dedans.

Durant les huit ou dix premières années de sa fondation, Ville-Marie ne put empêcher ses petits enfants de mourir.

Se figure-t-on quelle énergie de travail était dépensée pour échapper à une grande pauvreté, à la famine, au froid, même à la mort ?

Il faut ordinairement s'imposer de grandes peines quand on manque des moyens requis pour faire une œuvre. En voici une preuve : de 1617 à 1627, Louis Hébert, premier cultivateur à Québec, n'ayant ni bœuf, ni cheval, a bouleversé sa terre avec une bêche. Jusque vers 1850, nos anciens cultivateurs avaient recours du matin au soir à la faux et au fléau, lorsqu'aujourd'hui, tranquillement assis sur une moissonneuse, le grain est rapidement coupé, lié, engerbé, puis égrené par la batteuse.

Comparez encore les conditions des personnes du sexe. Celles du temps présent font leur toilette et vont de magasin en magasin choisir l'étoffe de qualité et de bon goût qu'elles désirent. Dans les années reculées, à quel travail dur et malpropre se livraient les femmes et les filles qui *brayaient* le lin et le chanvre afin de le réduire finalement en bonne toile. Pour obtenir de chaudes flanelles, la laine était soumise à plusieurs opérations : après la tondaison, elle était lavée, cardée, filée, et, comme le lin, passée au métier. C'était des personnes du sexe qui, courbées sous l'ardent soleil de l'été, coupaient le grain avec la faucille, et encore, avec la fourche, elles allaient d'andain en andain soulever le foin et le secouer pour le faire sécher.

Par combien d'autres exemples nous pourrions démontrer que nos ancêtres, ayant à se pourvoir de tout, et privés des secours de l'industrie moderne, se fatiguaient outre mesure. Telles les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, après avoir fait gratuitement la classe durant le jour, passaient une grande partie des nuits à tailler et à coudre pour vêtir les Sauvages.

Laure Conan a mis dans la bouche de M. de Maisonneuve cette parole : " Les commencements sont difficiles ! " oui difficiles, même très difficiles. Ne parcourons pas en ingrats tout chemin vers le progrès tracé, nivelé, amélioré par les pénibles labeurs de nos devanciers. Ayons de la reconnaissance envers ces courageux travailleurs qui nous ont préparé la richesse et le bonheur dont nous jouissons.

§ 3

LES VISITES

Il était agréable autant que légitime et avantageux pour les membres de la famille de se réunir de temps en temps.

Ces réunions étaient faciles, vu que le père Jacques Archambault résidait au milieu de ses gendres. On se visitait donc.

Comme ils étaient heureux ces Français et ces Françaises de reconstituer en quelque sorte leur chère patrie dont ils étaient séparés par l'océan, mais que leur conversation semblait rapprocher ! Naturellement, ils parlaient d'abord de la *douce* France, de leurs souvenirs de jeunesse et autres ; mais, ils sont au Canada. Entre un pays civilisé et celui qui commence, il y a matière à comparer et même sujet de s'étonner.

Cette réflexion m'amène à parler des échanges qui se faisaient au Canada, alors que l'argent monnayé y était bien rare. " Les ventes se faisaient en tout ou en partie par des échanges. Ainsi, la Sœur Bourgeoys, achetant une terre, donne en paiement au vendeur deux bœufs, une vache, une paire de bas, et le reste de la somme en argent." (F. III, 246, et acte de Basset, 30 nov. 1672.)

Le peu d'argent qu'il y avait dans notre pays fut augmenté par l'arrivée des troupes en 1665 ; néanmoins le taux du numéraire au Canada valait environ un quart de plus qu'en France : une pièce de 15 sous en valait 20 au Canada. La livre de France était appelée livre *tournois* ; la nôtre était appelée livre *du Canada*, ou simplement *du pays*. Les artisans

étaient payés quarante à cinquante sous par jour. Les manœuvres avaient trente sous avec leur nourriture. En 1651, la Mère de l'Incarnation trouvait ces gages bien élevés.

D'autres faits historiques se rapportant à *nos gens* devaient faire l'objet de la conversation dans ces visites. Il convient de les rappeler.

En 1663, ces colons travaillaient dans la campagne, et leur vie était exposée. Pour les protéger, M. de Maisonneuve juge à propos de faire garder certains redoutes dont il donne la propriété à des habitants connus pour leur courage et leur valeur. Ils étaient tenus d'y résider, les garder nuit et jour. Trois d'entre eux qui s'étaient distingués dans plusieurs faits d'armes, Urbain Tessier dit Lavigne, Jacques Archambault et François Bailly, eurent pour leur partage la redoute de l'*Enfant-Jésus*, située à une des extrémités de la concession de Lavigne, et voisine du lieu appelé aujourd'hui la Place d'Armes. Les trois propriétaires, ayant désiré ensuite de se fixer ailleurs, substituèrent à leur place Jean Auger dit Baron.

Sur cette citation de l'abbé Faillon (III, 18, 19), faisons quelques remarques. Des louanges ont été données à ces trois hommes, *reconnus*, dit l'historien, *par leur courage et leur valeur, car ils s'étaient distingués dans plusieurs faits d'armes*. Cette redoute de l'Enfant-Jésus portait le vocable de l'église actuelle de Ville Saint-Louis, auparavant nommée *Mile end*. La description de la concession de Lavigne nous indique *la rue Saint-Urbain*, du nom de son premier propriétaire, Urbain Tessier dit Lavigne. Le soin de la redoute a été remis à Jean Auger dit Baron ; or, jusque vers 1860,

la rue Saint-Laurent n'était connue par les habitants du Nord que sous le nom de *côte à Baron*.

La vie de nos colons était menacée quand ils s'y attendaient le moins. Le 6 mai 1651, Jean Boudard et sa femme, poursuivis par les Iroquois, font entendre des cris. Sans hésiter, Charles Le Moyne, Archambault (Jacques) et un autre accourent. Sans le savoir, ils tombent eux-mêmes dans une embuscade de quarante Iroquois cachés derrière l'hôpital. Ces barbares veulent alors leur couper le chemin, et font de vives décharges. Échappés à leur feu, nos trois colons se dirigent vers la porte de l'hôpital qu'ils trouvent heureusement ouverte. Circonstance providentielle. Ils auraient été pris infailliblement si cette même porte eût été fermée ; et de plus si, de leur côté, les Iroquois eussent passé les premiers devant l'hôpital ainsi ouvert, y fussent entrés, ils auraient pris Mademoiselle Mance qui s'y trouvait alors seule, et pillé puis livré aux flammes toute la maison. (F. II, 121, 122). Quatre jours après, des misérables de la même tribu brûlèrent la maison d'Urbain Tessier dit Lavigne et celle de Michel Chauvin. (*Ibid.*)

Notre Seigneur a dit : " Personne n'a plus de charité que celui qui donne sa vie pour son semblable." N'est-ce pas donner sa vie que de l'exposer témérairement pour sauver celle des autres ? Le 18 juin 1651, quatre Français furent attaqués par un très grand nombre d'Iroquois entre le fort et la Pointe-Saint-Charles. Ces Français en si petit nombre étaient armés, mais ils ne trouvèrent d'autre protection qu'une misérable redoute située au milieu d'une grande quantité de bois abattu, et là, résolus de vendre

chèrement leur vie, ils commencent à faire de vives décharges de fusil sur les assaillants. A ce bruit, un des plus anciens colons, Urbain Tessier dit Lavigne, étant le plus proche du lieu où se faisait l'attaque, y court le premier en toute hâte, avec tant d'audace et de bonheur, qu'il passe sans accident, avec une légèreté et une vitesse non pareilles, par-dessus tous ces bois abattus, "donne dans quatre embuscades d'Iroquois, essuie des coups de feu sans être blessé, arrive enfin dans ce taudis où il se joint aux assiégés, et rehausse leur cœur par un tel acte de courage." (F. II, 123.) A ces coups de feu entendus, "Les laisserons-nous périr?" disait quelqu'un; et tous couraient au combat comme à un festin.

Nous avons dit précédemment que Urbain Tessier dit Lavigne fut pris par les Iroquois le 24 mars 1661, et emmené captif à Onnontagué. Durant sa captivité il fut horriblement maltraité par ses bourreaux. Le fait de lui avoir coupé un doigt nous démontre que Lavigne était une des victimes réservées pour le tourment du feu. Ce Lavigne avait promis de donner ses biens à l'église s'il était supplicié. Ne dut-il pas à sa générosité de recouvrer la liberté? Au bout de dix-sept longs mois, le 31 août 1662, "quels furent les transports de joie de ces captifs au sortir de la bourgade qu'ils avaient regardée jusqu'alors comme devant être leur tombeau, surtout lorsqu'ils aperçurent de loin Ville-Marie! Au milieu des décharges d'artillerie et des acclamations des colons, le Père LeMoyne et les dix-huit Français que Garagontié avait délivrés, se rendirent à l'église paroissiale pour rendre leurs actions de grâces à Dieu et à la très sainte Vierge." (F. III, 3.)

Dans les visites de familles, que de questions n'étaient pas faites à Lavigne sur ce qu'il avait souffert, du froid, de la faim, des coups reçus, des barbares, de leurs mœurs, etc.; et lui, que n'eut-il pas à répondre, sans oublier qu'il avait vu le mouchoir portant l'empreinte de la figure du Sulpicien, Monsieur Le Maître, martyrisé.

Ce qui mérite le plus notre admiration, c'est la visite faite immédiatement à l'église en témoignage de reconnaissance. En ces siècles de foi vive, les grands personnages, Ursulines et Hospitalières, de même que les gouverneurs généraux, après avoir reçu les clefs de la ville, allaient aussitôt après leur arrivée adorer le Dieu du ciel et de la terre présent dans la Sainte Hostie.

Les faits dont nous venons de parler étaient sans doute racontés dans les visites intimes. D'autres visites revêtaient un caractère d'honneur et de dignité : c'était lorsque M. de Maisonneuve venait saluer Gilles, un des braves de la célèbre recrue, fixé à Ville-Marie, milicien de la Sainte-Famille ; lorsque Lambert Closse venait démontrer au jeune mariage l'intérêt qu'il ne cessait pas de lui porter ; lorsque Charles LeMoyne, Barbe de Boulongne, Marguerite Bourgeoys, Mlle Mance venaient converser avec les mamans de leurs filleuls. Ces entrevues n'étaient pas longues, on le conçoit ; elles laissaient quand même un renouvellement de piété et de force morale.

§ 4

LA SAINTETÉ DE VIE

“ Je ne conçois pas la France (la vraie) sans la religion catholique,” a écrit Louis Veuillot (*Sa vie*, vol. 4, p. 252). Je dirai également : Nos ancêtres nous donnent le spectacle d'une robuste génération de chrétiens aux mœurs pures et aux profondes convictions religieuses. Pourquoi en est-il ainsi ? — Au bon choix qui a été fait des colons est venue s'ajouter la ferme direction des Jésuites, puis des Sulpiciens, hommes de prière, de science et de zèle. Citons Monsieur Faillon (II, 212) :

“ En parlant de la première organisation de la colonie, nous ne pouvons nous dispenser, dit-il, de rappeler la sainteté des mœurs qui régnait alors. Ville-Marie était toujours une image de la primitive Église, surtout par la *charité* qui en faisait le caractère définitif. Voici ce que rapporte sur ce sujet la Sœur Morin : “ Rien ne fermait à clef en ce temps-là, “ ni les maisons, ni les coffres, ni les caves ; tout demeurerait “ ouvert, sans que personne eût à se repentir de sa confiance. “ Ceux qui jouissaient de quelque aisance s'empressaient “ d'aider les autres, et leur donnaient spontanément, sans “ attendre qu'ils réclamassent leurs secours, se faisant, au “ contraire, un plaisir de les prévenir et de leur donner cette “ marque d'affection et d'estime.”

La *piété* de ces fervents colons n'était pas moins remarquable que leur charité. Comme il y avait alors à Ville-Marie

deux Pères Jésuites, on célébrait ordinairement deux messes : la première, avant le jour en hiver, et à quatre heures en été, était pour les hommes. Ils y assistaient tous. Celui qui y eût manqué un jour de travail, dit encore la Sœur Morin, se serait regardé comme excommunié de la société des autres ; et pour s'abstenir d'y assister ces jours-là, il fallait avoir des motifs d'empêchement aussi forts que ceux qu'on exige aujourd'hui pour s'en dispenser les fêtes d'obligation et les dimanches. "C'était un spectacle bien édifiant, dit-elle encore, de voir tous ces hommes aussi modestes et aussi recueillis, pendant le saint Sacrifice, que pourraient l'être les plus dévots religieux." Pour les femmes, la seconde messe avait lieu à huit heures.

En hiver, les hommes devaient donc sur semaine quitter la douce chaleur du lit, et se rendre, avant le jour, dans une église ni éclairée, ni chauffée, pour y entendre la messe. Avouons qu'il fallait avoir pour cela une bonne dose de religion et de dévouement, et que les pasteurs d'alors ne formaient pas des douillets.

La Sœur Morin ajoute : "Tous les colons vivaient comme des saints, dans une parfaite unité de volonté et de sentiment, une piété, une dévotion et une religion sincères envers Dieu, et tels que sont maintenant les bons religieux... ; enfin c'était une image de la primitive Église que ce cher Montréal dans son commencement et dans son progrès." Malheureusement, ces vertus diminuèrent graduellement lorsque les soldats du régiment de 1665 commencèrent à s'établir dans la colonie.

§ 5

MORT DE NOS ANCÊTRES

En ce monde, toute vie a une fin.

Le 8 août 1685, Gilles Lauzon fut plongé dans une grande affliction par la mort de sa chère épouse, Marie Archambault, à l'âge de 41 ans. Un peu plus de deux ans après, le 21 septembre 1687, Gilles Lauzon, âgé de 56 ans, rendit son âme à Dieu.

Ne connaissant rien de particulier sur la mort de ces vénérés ancêtres, je dis à dessein qu'ils ont rendu leur âme à Dieu, à ce Dieu qu'ils ont aimé et servi, à ce Dieu qu'ils ont fait connaître, aimer et servir par un si grand nombre de générations issues du mariage de onze de leurs enfants. Par ces générations toutes chrétiennes, nous avons reçu la vie du corps et celle de l'âme. N'oublions pas quelle est, après Dieu, la source de ces bienfaits : " Père et mère tu honoreras afin de vivre longuement ".

Selon la coutume du temps, les jeunes filles se mariaient peu après qu'elles étaient nubiles. A la mort de Gilles Lauzon, six de ses filles étaient déjà entrées dans l'état du mariage. On conçoit quelle était la pénible situation des orphelins dont le plus jeune, appelé aussi Gilles, n'était âgé que de trois ans et demi.

Dix ans avant la mort de Gilles Lauzon, vers 1677, son atelier avait été détruit par un incendie. La perte avait été complète. Par contre, au lieu des trente arpents de terre

reçus, Gilles Lauzon en laissait quarante-cinq. Honneur à l'agriculteur ! Son gendre, Jean Sicard, époux de Catherine Lauzon, fut nommé tuteur et curateur des enfants mineurs. Par licitation, les biens furent vendus à Henri Catin, le 30 décembre 1700, et les dettes furent payées.

CHAPITRE QUINZIÈME

Imitons nos ancêtres

§ 1

APPUYÉS SUR LA FOI, NOS ANCÊTRES ONT FONDÉ SUR LES BORDS DU SAINT-LAURENT UNE ÉGLISE CATHOLIQUE ET UNE NATION CANADIENNE-FRANÇAISE.

D'après l'histoire, nous l'avons vu, des ambitieux ont été impuissants pour faire une œuvre voulue par Dieu, voulue aussi par des rois chrétiens. Cent ans se sont passés en promesses, en essais infructueux; finalement, ce fut l'abandon.

Notre Seigneur, au contraire, a établi sa religion sur l'abnégation la plus complète.

Également, pour implanter un rameau de cette sainte religion dans un pays où elle était inconnue, — de France au Canada, — Dieu a parlé à des hommes de son choix, spécialement à Monsieur l'abbé Olier et à Monsieur de la Dauversière.

Eclairés surnaturellement, ces hommes ont compris que, pour fonder une colonie catholique à mille lieues de leur pays, l'organisation exigerait des sommes énormes, d'où la *Société de Notre-Dame de Montréal*; il faudrait surtout trouver des *colons foncièrement chrétiens* qui auraient le courage de dire adieu à leurs parents et amis pour aller s'établir dans la forêt où se trouvaient des barbares plus

sauvages que les bêtes sauvages elles-mêmes. De ces colons, voici ce qu'en a dit feu le Cardinal Bégin : " Ce fut une phalange choisie. Si plusieurs n'ont pas eu de fortune, ils avaient la richesse supérieure de la probité et de l'honneur." Au Canada, ils ont mené la vie la plus rude, tout en n'étant pas sûrs de revenir vivants quand ils sortaient de leur maison.

Mais leur œuvre justement comparée au grain de sénévé, petite d'abord, s'est ensuite merveilleusement développée. Rappelons-nous leur arrivée sur les bords du Saint-Laurent en 1642. Ils n'ont pour se loger ni maison, ni cabane : ils doivent élever des tentes ; au Dieu de l'Eucharistie ils n'ont à offrir qu'une chapelle d'écorces. Contemplons maintenant cette Ville-Marie devenue Montréal. C'est la métropole du Canada. Dans ses splendides édifices elle abrite une population de neuf cent mille âmes ; dans ses vastes et riches églises six cent trente mille catholiques se réunissent. Ce n'est pas tout. De cette église métropolitaine quatre diocèses ont été détachés et lui font couronne avec une population totale de neuf cent soixante-quinze mille catholiques. Ce sont les diocèses de Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Valleyfield et Joliette. Nous devrions dire bien au-delà d'un million si nous pouvions compter nos Canadiens passés aux États-Unis. L'œuvre de la France est solidement établie comme nation canadienne de même qu'elle est absolument supérieure comme valeur morale. Les protestants le reconnaissent, et l'appellent " The sane province ", faisant par là même l'éloge de la religion catholique.

Après ces considérations générales sur la fondation et les développements de Montréal, me sera-t-il permis de parler d'un humble ouvrier de cette œuvre colossale ?

Gilles Lauzon avait les qualifications requises par M. de Maisonneuve : bon chrétien et artisan, il était jeune et pouvait être soldat. Il n'avait ni science, ni richesse ; mais il était — au dire de l'Esprit-Saint — un de ces hommes sans qui aucune ville ne peut être bâtie, c'est-à-dire que les villes sont bâties par la coopération de tels ouvriers. Gilles Lauzon est venu à Ville-Marie, sachant un métier que nul autre ne savait. On peut donc supposer que l'emploi ne lui manqua point. En 1673, à l'inventaire des biens de feu Mlle Mance, on demanda où était la grande chaudière en cuivre jaune. Comme cette chaudière avait besoin d'être raccommodée, elle ne pouvait être que chez Lauzon. Ce fut la réponse. Tout en contribuant à la fondation de la ville et en rendant service par son métier, Gilles Lauzon, venu seul de sa famille, s'est marié à Ville-Marie. Treize enfants sont nés de ce mariage. S'il accroit la population, Gilles Lauzon n'oublie pas de la nourrir, car de trente arpents de terre reçus, il en laisse quarante-cinq à sa mort. A l'appel de M. de Maisonneuve pour protéger Ville-Marie par la Milice de la Sainte-Famille, Gilles Lauzon s'est enrôlé : nous le trouvons dans la quatorzième escouade. Faut-il un homme sage et estimé pour représenter à l'église la population catholique ? Gilles Lauzon est choisi deux fois pour remplir l'honorable office de marguillier.—Enfin, si je scrute la vie de Gilles Lauzon, je n'y trouve rien de blâmable ; j'y trouve au contraire tout sujet d'édification. Avec un tel colon, un fondateur de ville voit son œuvre s'affermir et se développer. Chacun de nous ne doit-il pas remplir sa mission avec autant d'honneur que notre ancêtre a rempli la sienne ?

§ 2

“ METTEZ VOS PIEDS OU J’AI MIS LES MIENS ”

De nos jours encore, en 1926, on conserve comme une précieuse relique une lettre que Saint Vincent-de-Paul a écrite en 1652 à la Supérieure des Sœurs de l’Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, à Québec. Au sujet des missions du Canada, ce grand saint s’est ainsi exprimé : “ Je regarde cette œuvre comme l’une des plus grandes qui se soient faites depuis mil cinq cents ans.” Saint Vincent-de-Paul n’écrivait pas à la légère. Or, à cette œuvre des missions du Canada, l’une des plus grandes qui se soient faites depuis si longtemps, notre ancêtre a eu le bonheur, je dirai mieux : il a eu la grâce d’être appelé et d’être reçu comme ouvrier. Ouvrier à l’œuvre des missions, il l’a été avec dévouement et fidélité. Nous l’avons vu précédemment. A nous maintenant de marcher sur ses traces.

Mais, “ autre temps, autre mœurs ”. Aujourd’hui, il ne s’agit pas de nous armer d’arquebuse pour nous défendre contre l’Iroquois qui ne nous attaque pas. Ce qu’il faut aujourd’hui, ce qu’il faudra toujours, c’est — pour pratiquer, maintenir et défendre notre sainte religion, — d’appliquer, selon les circonstances, les mêmes principes de foi qui ont déterminé notre ancêtre à venir établir cette même religion.

Il nous en coûtera pour conserver notre langue, nos écoles, etc., etc. Pensons au Manitoba, à l’Ontario où double taxe scolaire est payée. Pour ne pas avoir observé le repos du dimanche, la France a été battue par les Prussiens en 1870, et il est à remarquer qu’elle a perdu, le dimanche, presque

toutes ses batailles. N'avons-nous pas à craindre d'être châtiés ? Pour être fidèles aux enseignements de notre sainte religion, nous aurons des sacrifices à faire. Où trouver un encouragement ? Est-ce présumer de notre ancêtre que de le croire capable de tenir envers ses descendants le langage qu'a tenu Saint-Venceslas envers son officier ?

“ Pendant la nuit et par une saison rigoureuse, Saint-Venceslas, duc de Bohême, allait, nu-pieds, visiter les églises. Un officier l'accompagnait, et, quoique bien chaussé, il sentit ses pieds tellement engourdis par le froid qu'il ne pouvait plus avancer. Le prince lui dit : “ Suivez-moi pas à pas, et mettez vos pieds où j'ai mis les miens, vous serez réchauffé.”— L'officier obéit, et, chose admirable, aussitôt une douce chaleur se répandit dans ses pieds et dans tout son corps, en sorte qu'il continua sans peine d'accompagner son maître.” (1)

Si les saints font de tels prodiges, les hommes des temps héroïques peuvent du moins doubler le courage de leurs imitateurs.

Oublions-nous que nous avons été enveloppés et pénétrés par de grandes influences morales et religieuses ? “ Québec et Montréal ont la gloire peu commune d'avoir eu pour fondateurs deux hommes unissant aux éclatantes vertus qui font les saints les nobles qualités qui font les héros.” (2)

Nous avons la foi. Avons-nous les éclatantes vertus qui font les saints ? les nobles qualités qui font les héros ? Pourtant, les traditions ne nous manquent pas. Tout ce que nos devanciers ont acquis de force, de courage et de sagesse sous M. de Maisonneuve, de solide piété sous d'excellents pasteurs, et sous des modèles comme Mlle Mance et Mar-

guerite Bourgeoys, voilà des traditions que nous avons reçues, traditions qu'il faut respecter, conserver, puis transmettre (*tradere*) intactes à nos descendants.

Pour les bonnes traditions, il y a suite et solidarité entre les générations. Au lieu d'être isolée et d'avoir à tout commencer, une génération se fortifie et s'enrichit en recevant l'héritage du passé, de même qu'elle devra contribuer au succès de la génération future en lui disant : " Mettez vos pieds où j'ai mis les miens. "

§ 3

SACERDOCE ROYAL

Dans beaucoup de familles, le niveau d'éducation doit être plus élevé. Le genre insignifiant, trivial, grotesque peut exciter le gros rire. Il tient en bas l'intelligence et le cœur; l'individu et la race y perdent d'autant.

Pour élever, bien élever leurs enfants, le père et la mère ne doivent pas se dispenser de leur porter un intérêt bien compris. Par exemple : ces chers enfants vont à l'école. Leurs livres ne pourront-ils pas servir le soir à s'enquérir des succès de la journée ? Ainsi, le plus jeune élève sera invité à répéter sa première leçon de catéchisme. " Qu'est-ce que Dieu ? Pourquoi Dieu nous a-t-il créés et mis au monde ? " Après de courtes observations sur ce qui est dit sans réflexion, le petit recevra un baiser de sa mère, récompense pour sa bonne tenue et pour sa prononciation nette et distincte. Les étudiants en grammaire, arithmétique, histoire sainte, du Ca-

nada, de l'Église, etc., seront tour à tour rapidement interrogés, les soirs suivants. Tout se fera en peu de temps, agréablement et à l'avantage de chacun. L'expérience le démontrera. La prière faite en famille au pied de l'image de la Sainte-Famille pourra être suivie d'un chant religieux ou national. Le lendemain commencera par l'audition de la sainte messe et par la réception de la Sainte Communion. Les papes le veulent.

Je suppose que le papa revient de la grand'messe. Les petits se pressent autour de lui et le comblent de caresses. "Qu'est-ce qu'a dit Monsieur le Curé?" — demande l'un d'eux. — "Monsieur le curé, répond le père, a dit que, dans la Sainte Eucharistie, il y a Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il y est comme Dieu et comme homme. Comme Dieu, avec toutes ses perfections ; comme homme, avec un corps et une âme tels que nous en avons nous-mêmes. C'est un sacrement que Notre-Seigneur Jésus-Christ a institué la veille de sa mort, afin que, demeurant toujours avec nous, nous ne soyons pas orphelins. Notre Seigneur nous aime donc beaucoup. Nous devons l'aimer." — Et le père fait répéter la réponse. Ne pensez-vous pas que les communions seront ensuite mieux faites ?

Un autre petit demande à son tour : "Pourquoi nous parlez-vous souvent comme Monsieur le Curé?" — "Mon enfant, le clergé a sauvé le peuple canadien dans le passé ; il nous sauvera dans l'avenir si nous savons l'écouter. Ceci ne doit jamais être oublié."

Le pape, vicaire infallible de Jésus-Christ, ne parle pas toujours en personne. Il parle par les évêques, par les

prêtres, et souvent par ces bons laïques qui, au dire de saint Pierre, exercent à leur manière un sacerdoce royal, *regale sacerdotium*.

§ 4

DEUX EXEMPLES

En ces dernières années, il y avait, à Châteauguay, une de nos bonnes familles de cultivateurs, celle de Monsieur Charles Allard. Le père et la mère comptaient quinze enfants, dont cinq étaient consacrés à Dieu : quatre prêtres et une religieuse.

Ici, la prière et l'étude qui élèvent les âmes n'étaient donc pas négligées. Du reste, chacun avait sa part de travail, ce qui n'empêchait pas les jeunes d'être joyeux, et les vieillards d'être respectés. La paix et le bonheur régnaient dans cette maison. Mais, disons-le, une joie spéciale accompagnait l'arrivée de bonnes messagères : " Les Annales de la Propagation de la Foi "

Un soir, la famille était rangée autour de la table. La lecture des Annales avait été faite lentement, posément. Les enfants, bien formés, au lieu d'avoir été ennuyés, avaient écouté attentivement. Tous semblaient touchés en entendant le récit des sacrifices des missionnaires, lorsque le père de famille, essuyant des larmes, dit avec émotion : " Comme c'est beau d'être ainsi à Dieu ! " — " Oui, c'est bien beau ! " repartit Joachim, un de ses fils.

Joachim, né en 1838, fit ses études, et fut ordonné prêtre en 1865. Il était vicaire à Berthierville depuis quelques mois, lorsque Mgr Taché, se trouvant de passage dans cette

paroisse, parla du grand nombre de païens à évangéliser au Nord-Ouest. Les paroles prononcées dans la maison de M. Allard n'avaient pas été oubliées. Comme une semence féconde, elles avaient germé ; elles vont porter leurs fruits : Joachim sera missionnaire, " c'est si beau ! " Il entre chez les Oblats en 1866. A Saint-Boniface, il étudie deux langues sauvages : le cris et le sauteux, travail bien difficile ! Enfin, le père Joachim Allard est missionnaire. Durant cinquante-deux ans, il a catéchisé, prêché, baptisé, converti à notre sainte religion un très grand nombre d'infidèles. Il leur a bâti six églises ou chapelles.

Reconnaissant son grand mérite, Mgr Taché le nomme son vicaire général en 1887 ; il lui confie des missions importantes, même celle d'administrateur de son diocèse.

A la mort du R.P. Allard en 1917, Mgr Cherrier,—son ami intime,—développa éloquemment, dans une oraison funèbre, les trois pensées suivantes : le R. P. Allard a été 1° un parfait gentilhomme, 2° un saint prêtre, 3° un oblat dévoué. On peut juger si l'assistance était émue ! . . .

Le second exemple que je propose est celui de Gilles Lauzon. Il sait que Ville-Marie chancelle sous les coups réitérés des Iroquois. Y aller est plein de périls. Il ira quand même seconder M. de Maisonneuve. Laissons parler Mlle Mance : " M. de Maisonneuve, résolu de passer en France pour demander du secours, me dit que s'il ne pouvait obtenir au moins cent hommes, il ne reviendrait pas à Ville-Marie, et, dans ce cas, me manderait de m'en retourner en France avec tout ce que nous avons alors de monde, et d'abandonner l'habitation."

Peut-on y songer sans frémir ? L'habitation de Ville-Marie abandonnée ? Qu'y aurait-il donc encore maintenant ? La forêt et la sauvagerie . . .

Heureusement qu'après deux ans de recherches (1651-1653), M. de Maisonneuve revint avec sa belle recrue . . . , et Montréal existe . . . Que vous disent ces nombreux clochers qui s'élèvent vers le ciel ? ces chapelles, ces maisons religieuses et de charité : hospices, hôpitaux, asiles, grand et petit séminaires, collèges, couvents, écoles de tout genre pour l'éducation, le commerce, etc., etc. Oui, Montréal existe pour le bien présent et futur de l'humanité.

Qui l'a empêché de sombrer ? Qui l'a empêché de tomber entre les mains des barbares ? Qui lui a donné l'élan de prospérité qui fait notre admiration ?

Au moment le plus critique, avec ses compagnons, Gilles Lauzon a fait sa part, une part efficace. Nous leur devons une indicible reconnaissance !

Gilles Lauzon a contribué non-seulement à maintenir l'œuvre commencée, mais à la consolider, s'il est vrai que l'agriculture est la vie des peuples. Car, outre son métier, Gilles Lauzon s'est attaché au sol : il a défriché, cultivé, agrandi son domaine. Enfin, il a été fidèle à la promesse de vivre à Ville-Marie : il y a vécu, il y est mort.

Personnellement, Gilles Lauzon a été colon, et bras droit de M. de Maisonneuve.

Par ses enfants et ses petits-enfants, il a également servi son pays et sa religion.

De son mariage avec Marie Archambault, il a eu treize enfants. Ce n'était là que le commencement de l'exécution du commandement donné par Dieu à nos premiers parents : " Croissez et multipliez-vous ". A la deuxième génération,

sept filles et quatre garçons se sont mariés. Laissant de côté la lignée des filles qui devient celle de leurs maris, attachons-nous à la lignée patronymique de notre ancêtre, et disons que les quatre fils de Gilles Lauzon ont eu de leur mariage cinquante-neuf enfants (garçons et filles). D'après le "croissez et multipliez-vous", nous sommes en mesure de démontrer (en 1926) cinq cents mariages dont les chefs de familles descendent de Gilles par différentes générations. Or, cinq cents familles représentent deux mille cinq cents personnes qui parlent la belle langue française et sont enfants de Dieu par le saint baptême.

On présente à l'église un enfant de Gilles ou d'un de ses descendants : "Que demandez-vous à l'Église de Dieu ?" dit le prêtre.—"La foi". "Que vous procure la foi?"—"La vie éternelle."

Lorsque le baptême est terminé, le parrain et la marraine, le père de l'enfant et le célébrant signent la formule que présentent les registres authentiques de l'Église. L'illustre Massillon appelle "saints et augustes les titres qui constatent la naissance spirituelle et le mariage des chrétiens". O chrétiens, reconnaissez votre dignité ! n'allez pas rabaisser des titres si nobles !

Il est constaté que notre famille a fourni à la colonisation du Canada les éléments du pays le plus civilisé et le plus policé du monde, et à notre sainte religion, des chrétiens qui lui sont restés fidèles. En d'autres termes : Lauzon, canadien français et catholique, c'est tout un. Je suis dans ma quatre-vingt-troisième année, et je n'ai jamais entendu dire qu'aucun des nôtres soit devenu protestant.

Cette fidélité n'a pas été sans épreuves. Ici-bas, Gilles Lauzon a échappé au scorbut, au tomahawk, au poteau de torture, à la mort violente en un mot. Il n'a pas échappé à la pauvreté, au froid, à des privations et à des souffrances inouïes. Toujours sur le qui-vive, et jamais certain du triomphe.

C'est dans de semblables conditions, dans ces temps héroïques, qu'il a élevé — et avec quels mérites ! — une nombreuse famille. Notre ancêtre a donc passé par des commencements difficiles. Il a été à la peine, il est juste qu'il soit à l'honneur.

Du haut du ciel où notre cœur se plaît à nous le représenter, lui, — chef d'une si longue filiation, — qu'il jouisse, qu'il tressaille sur son trône de gloire, en contemplant, parmi ses descendants, un grand nombre de gentilshommes, de saints prêtres et de religieux dévoués où je distingue le Dominicain, le père de la Compagnie de Marie, le Clerc de Saint Viateur, et l'Oblat de Marie Immaculée. (3)

CONCLUSION PRATIQUE

Pour nous qui avons encore à livrer les bons combats, gravons bien dans notre mémoire cette parole de Notre-Seigneur : *“ Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit et de toutes vos forces. C'est là le premier commandement. Le second lui est semblable : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. Il n'y a pas d'autre commandement plus grand que ceux-là.”* (Marc XII, 30-31.) Or, comment aimer Dieu si nous ne croyons pas en Lui ? La foi est la base essentielle de notre

sainte religion. “ Personne, dit le Saint-Esprit, ne peut plaire à Dieu s’il n’a pas la foi.” Avoir la foi, vivre selon la foi, c’est donc le moyen d’aimer Dieu et d’arriver à la vie éternelle.

En remerciant Dieu de nous avoir donné la foi, n’oublions-nous pas que des milliers et des milliers d’âmes en sont privées ? Est-ce que nous favorisons avec tout le zèle dont nous sommes capables une œuvre de nécessité première : *l’Œuvre de la Propagation de la Foi* ?

Pour implanter et propager la Foi dans notre pays, nos ancêtres ont quitté la *douce* France, et ils ont traversé l’océan. Dans le même but, faisons-nous des sacrifices de quelque valeur ?



Notes du chapitre quinzisième

(1) JOUVE. *Un modèle pour chaque jour*, t. 3., p. 487.

(2) *Petite hist. du Canada*, par l’abbé Gauthier.

(3) *Dominicain*: R.P. Antonio-Clodomier Lauzon, né à Ste-Anne des Plaines, le 17 août 1878.— *Clerc de St-Viateur*: R. P. Louis-Evariste Lauzon, né à Rochelle (Shefford), le 18 juin 1867.— *Compagnie de Marie*, R. P. Adolphe Lauzon, né en 1888; ordonné le 9 décembre 1917; décédé à Huberdeau le 13 juillet 1920.— *Oblat de Marie Immaculée*: R. P. Ludger Lauzon, né à Ste-Anne-des-Plaines, le 8 janvier 1844.



**Au Palais de Justice, archives du district de Montréal, se trouvent les
actes du notaires Bénigne Basset qui concernent Gilles Lauzon.**

1655, 30 mars		G. Lauzon achète de U. T. dit Lavigne terre et maison qu'il paye le 5 nov. 1656.
1658, 8 oct.	147	Echange de terre entre Jean Auger dit Baron et G. Lauzon.
1659, 26 fév.		G. Lauzon vend à France Ducharme une maison et un demi arpent. Dollard a signé.
1661, 21 août		G. Lauzon donne à bail à Pierre Bissonet, pour trois ans, les terres de la concession qu'il a au bas du côteau St-Louis.
1662, 23 déc.	256	G. Lauzon vend à Frs Bailly dit Laffleur $\frac{1}{2}$ arpent. G. Lauzon a signé.
1667, 14 janv.	334	Bail à rente par Charles Daillebout à G. Lauzon, arpent au lieu désigné pour la ville.
1668, 26 avril	447	Deux actes Nos 447 et 448.
1673, 20 août	942	Accord entre Jac. Picot et G. Lauzon.
1673, 1er nov.	971	Obligé de Laurent Tessier à G. Lauzon.
1673, 21 juin	930	G. Lauzon donne aux MM. du Séminaire une partie de sa terre pour ouvrir la rue Notre-Dame.
1674, 9 janv.	989	Sentence arbitrale.
1674, 21 oct.	1070	Vente par Gilles Morin à G. Lauzon (pièce disparue).
1675, 19 nov.	1224	Contrat de mariage entre Frs Boulard et Françoise Lauzon.
1676, 24 août.		?
1678, 3 janv.	1468	Accord entre M. Daillecourt et G. Lauzon.
1678, 25 juin	1475	Donation viagère (sous seing privé).
1684, 6 avril	1529	Accord entre les sieurs Gervaise et Lauzon.
1684, 10 avril	1530	Vente par Jacques Viau à G. Lauzon.
1686, 2 mai	1679	Quittance de \$300 par Jean Caron à G. Lauzon
1686, 19 nov.	1727	Contrat de mariage entre J.-Bte Quenneville et Louise Lauzon.
1687, 9 nov.	1820	Vente et accord entre Chs de Conyne et Jean Sicard aux personnes et biens des enfants des défunts G. Lauzon et sa femme.

Par le notaire Adhémar, le 31 mars 1690, compte arrêté par Jean Sicard, pour les cohéritiers de G. Lauzon.

Aux 2e et 3e vols de son Histoire de la colonie française au Canada, M. Faillon cite Gilles Lauzon : au 2e, pp. 188-550; au 3e, p. 18.

Dans l'Annuaire de Ville-Marie, origine, utilité et progrès, il est question de Gilles Lauzon aux pages 323, 333, 335, 355 et 389.

© Canada!



O Ca na - da! Ter - re de nos aïeux.



Ton front est ceint de fleu - rons glo ri - eux Car ton



bras sait por - ter le - pe - e. Il sait por - ter la croix Ton his -



toire est une é - po - pé - e Des plus bril - lants ex - ploits



Et ta va - leur de foi trem - pée



Pro - té - ge - ra nos foy - ers et nos droits



Pro - té - ge - ra nos foy - ers et nos droits

II

Sous l'œil de Dieu, près du fleuve géant
Le Canadien grandit en espérant ;
 Il est né d'une race fière
 Béni fut son berceau.
Le ciel a marqué sa carrière
Dans un monde nouveau.
Toujours guidé par sa lumière,
Il gardera l'honneur de son drapeau (*bis*).

III

De son patron, précurseur du vrai Dieu,
Il porte au front l'auréole de feu ;
 Ennemi de la tyrannie,
 Mais plein de loyauté,
Il veut garder dans l'harmonie
 Sa fière liberté,
Et par l'effort de son génie
Sur notre sol asseoir la liberté (*bis*).

IV

Amour sacré du trône et de l'autel
Remplis nos cœurs de ton souffle immortel.
 Parmi les races étrangères,
 Notre guide est la loi
Sachons être un peuple de frères
 Sous le joug de la foi.
Et répétons comme nos pères
Le cri vainqueur : " Pour le Christ et le roi ! (*bis*).

DEUXIÈME PARTIE

Postérité de Gilles Lauzon

Au Canada, la plus ancienne famille Lauzon

EST CELLE DE

Gilles Lauzon marié à Marie Archambault

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL

MARIAGE DE GILLES LAUZON ET DE MARIE ARCHAMBAULT

Le 27 novembre de l'an de Notre Seigneur 1656, les publications ayant été faites aux messes solennelles en trois jours de fêtes consécutifs, et aucun empêchement légitime n'ayant été découvert, moi P. Claude Pijart, Prêtre de la Compagnie de Jésus, remplissant les fonctions de curé de Mont-royal, ai interrogé Gilles Lauzon fils de Pierre Lauzon et de Anne Boivin de la paroisse de Saint-Julien de Caen ; et Marie Archambault fille de Jacques Archambault et de françoise Thoureau de cette paroisse, et après avoir reçu leur mutuel consentement, je les ai unis solennellement par les liens du mariage par paroles de présent, en présence des témoins connus, Messieurs Lambert Closse, Jacques Archambault, et Marin Janot. Ensuite, pendant la célébration de la Sainte Messe, je les ai bénis conformément au rite de la Sainte Église Romaine.

Gilles Lauzon, baptisé en France en 1631, a été inhumé à Montréal, le 25 septembre 1687.

Marie Archambault, baptisée en France en 1644, a été inhumée à Montréal, le 8 août 1685.

Liste des treize enfants issus du susdit mariage. (b, m. s. signifient baptême, mariage, sépulture. Un petit chiffre au-dessus de l'une de ces lettres représente la localité précédente marquée du même chiffre. Les enfants de cette première génération sont tous nés à Montréal² et y ont été baptisés).

Michelle, b. 29 sept. 1657 ; m². 13 oct. 1670, Jean Coron ; s. 9 fév. 1683 à Pointe-aux-Trembles³ de Montréal.— *Marguerite*, b. 24 mai 1659 ; m² 23 nov. 1672, Etienne Forestier ; s². 14 nov. 1699.— *Françoise*, b. 22 avril 1662 ; m². 20 nov. 1675, François Boulard ; s. 1704 (?).

— *Marie*, b. 3 nov. 1663 ; m². 26 févr. 1680, Charles Desmares ; s³. 2 mars 1695.— *Catherine*, b. 23 avril 1666 ; m². 10 fév. 1681, Jean Sicard ; s. 1706 (?) — *Séraphin*, b. 9 déc. 1668 ; m. deux fois : 1° Jeanne Desroches,³ 27 nov. 1690 ; 2° 7 oct. 1697² Elizabeth Chevalier ; s². 20 mai 1737.— *Louise*, b. 21 mars 1671 ; m². 20 nov. 1686, Jean-Baptiste Quenneville ; s. 1694 (?) — *Michel*, b. 19 fév. 1673 ; m.³ 15 mai 1702, Marie-Anne Coitoux.— *Paul*, b. 23 oct. 1675 ; m². 4 nov. 1697, Marie-Anne Quenneville.— *Marie-Madeleine*, b. 15 nov. 1677 ; m³. 1er fév. 1694, Julien Choquet.— *Anne*, b. 18 déc. 1679.— *Jeanne*, b. 31 oct. 1681 ; s³. 8 nov. 1687.— *Gilles*, b. 29 fév. 1684 ; m. à Rivières-des-Prairies, 25 nov. 1709, Anne Grou.

Ainsi, de ces treize enfants, sept filles se sont mariées et quatre garçons aussi. Laissons de côté les filles mariées, qui forment autant de lignées sous les noms de leurs maris respectifs, nous suivrons la filiation patronymique de Gilles Lauzon. Tous ses fils, petits-fils, et autres, porteront donc le nom de famille de l'ancêtre. Pour faciliter les recherches, nous disposerons les mariages en quatre lignées, selon que les maris descendront de Séraphin, de Michel, de Paul ou de Gilles.

Comment se servir des tableaux suivants pour former une généalogie ? — Je réponds par un exemple.

Adolphe Lauzon sait qu'en 1877, à St-Eustache, il a épousé Joséphine Rochon, et que son père, François-Xavier s'est marié en 1839.

Ces renseignements se trouvent sur une seule ligne dans la 6e génération de Michel. Voilà le point de départ qu'il faut bien noter.

A la 5e génération de la même lignée de Michel, Adolphe trouvera, en 1839, le mariage de son père François-Xavier. A la 4e génération en 1809, il sera renseigné sur son grand père Etienne, et ainsi, en remontant jusqu'aux ancêtres.

Finalement, le résultat suivant sera obtenu :

- 6e—1877, à St-Eustache, Adolphe Lauzon a épousé Joséphine Rochon. Il est fils de Frs.-Xavier 1839.
- 5e—1839, Frs-Xavier a épousé Esther Bricault dit Lamarche, fils de Etienne, 1809.
- 4e—1809, Etienne a épousé, à Ste-Geneviève, Marie-Louise Vinet.
- 3e—1774, Michel a épousé, à Ste-Geneviève, Marguerite Giroux.
- 2e—1732, Pierre a épousé, à Pointe-Claire, Marie-Jeanne Roy.

—1e—1702, Michel a épousé, à Pte-aux-Trembles, Montréal, Marie-Anne Coitou.

Michel est un des fils de nos ancêtres.

La lignée d'Adolphe Lauzon a été suivie, en remontant de génération en génération.

Voici maintenant la descendance de père en fils.

Après Gilles, — 1° Michel, — 2° Pierre, — 3° Michel, — 4° Etienne, 5° François-Xavier, — 6° Adolphe.

NOTA BENE.— En donnant la liste de 500 mariages, nous ne prétendons pas donner la série complète des familles Lauzon, pas plus que Mgr Tanguay ne donne, dans son Dictionnaire généalogique, celle de tous les Canadiens français. Si quelqu'un ne trouve pas, dans nos tableaux, l'indication voulue, il n'a qu'à faire le relevé des actes de mariages de son aïeul, de son bisaïeul, et autres au besoin, et il arrivera à nouer par nos tableaux la chaîne qui le relie aux plus anciens de sa famille.

Cette liste de cinq cents mariages est le résultat de recherches plus difficiles et plus longues qu'on peut se l'imaginer.

De 1890 à 1915, durant vingt-cinq ans à peu près, ce travail de généalogie a été poursuivi avec persévérance chaque fois qu'il a été possible d'atteindre les registres de l'état civil dans les paroisses ou dans les greffes des chefs-lieux.

La rédaction des anciens cahiers ressemble parfois à des hiéroglyphes; bien plus ils n'ont ni tables ni notes marginales. Sans le secours d'habiles paléographes, le chercheur aurait souvent été désorienté, tant par ces écritures vieilles et indéchiffrables, que par des variations de noms dont nous avons donné la liste.

Nos tableaux de mariages ont résolu ces difficultés, mais ils ne suivent pas les descendants de Séraphin établis à Détroit.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA PAROISSE DE LA POINTE-
AUX-TREMBLES, I. M., POUR L'ANNÉE 1690

MARIAGE DE SÉRAPHIN LAUZON AVEC JEANNE DESROCHES

Le 27 novembre 1690, a été solennisé par moi Seguenot curé de cette paroisse dans notre église mariage entre Séraphin Lauzon, âgé de 23 ans, fis de feu Gile Lauzon et de Marie Archambault ses pere et mere, paroisse de Ville-Marie, d'une part, et Jeanne Déroche, âgée de 22 ans, fille de feu Jean déroche et de françoise godé ses pere et mere, de cette paroisse, d'autre part. Il a été fait après les 3 publications des bans ordinaires à la messe paroissiale de 3 dimanches consecutifs a Villemarie et ici, sans aucune opposition, et ce en présence de Etienne forestier dit Lafortune, français Boulor dit Cambrai beau frères, Marie Lauzon f. de Desmare, habitant de Ste Térèse, sœur du dit Séraphin Lauzon, et autres ses parents et amis, et de fr. godé mere, Jean et Nicolas frères de la mariée, et autre parans et amis de la dite Jeanne déroche, desquels une partie a signé avec moy; les autres ayant déclaré ne le savoir de ce enquis suivant l'ordonnance.

françois boulard

Nicolas perthuis

Jean deroche

icolas deroche

Cabazié

Seguenot.

GILLES LAUZON et MARIE ARCHAMBAULT, ancêtres

SÉRAPHIN LAUZON ET SA LIGNÉE

1e GÉNÉRATION

1690, nov....	2	Séraphin.	1er mar. Jeanne Desroches.....	1656	Gilles
1697, oct.	1	2e mar. Elizabeth Chevalier.	

2e GÉNÉRATION

1726, fév.	1	Nicolas-Séraphin. . .	1er mar. Marie-Madeleine Morau dit Charpentier.	1690	Séraphin
1736, déc.	3	2e mar. Marie-Louise Chauvin.	
1731, juil.	1	Séraphin.	1er mar. Geneviève-Thérèse Jetté	1697	Séraphin
1744, janv.	1	2e mar. Agathe Botquin.	
1759, oct.	1	Joseph.	Marie-Marguerite-Josephe Pothier	1697	

3e GÉNÉRATION

1759	4	Antoine-Nicolas.	Marie-Angélique Chevalier.	1726	Nicolas-Séraphin
1760.	1	Séraphin.	Marie-Josephe Poirier.	1731	Séraphin
1762.	4	Jacques.	Marie-Anne Casse dite Lacasse . .	1736	Nicolas
1773.	1	Joseph.	Marie-Françoise Laporte dite Ri- chelieu.	1744	† Séraphin

(1) Montréal, (2) Pointe-aux-Trembles, Montréal, (3) Fort Pontchartrain, (4) Détroit.

SÉRAPHIN LAUZON ET SA LIGNÉE (suite)

4e GÉNÉRATION

1787.....	3	Jacques.....	Cécile Campeau.....	1759	Antoine-Nicolas
1790.....	3	Séraphin.....	Marie-Louise Morand.....	1759	† Antoine-Nicolas
1792.....	3	Charles.....	Angélique Toulouse-Raymond.....	1762	Jacques
1799 (vers).....	3	Jean-Baptiste.....	Suzanne Rhéaume.....		
1797.....	3	Antoine.....	Archange Moras.....		
1801.....	1	Joseph.....	Marguerite Gauthier dite St-Germain.....	1773	† Joseph
1809.....	1	François.....	Catherine Gauthier dite St-Germain.....	1773	† Joseph

5e GÉNÉRATION

1822 (?).....	3	François.....	Marguerite Dehêtre.....	1792	Charles
1824 (?).....	3	Jacques.....	Marie Cadet.....	1792	Charles
1828.....	1	Joseph.....	Marguerite Bouthillier.....	1801	Joseph
1830 (?).....	3	Jean-Baptiste.....	Euphrasie Séguin.....		

6e GÉNÉRATION

1858 (?).....	3	Joseph.....	Félice Pâquet.....	1830	(?) Jean-Baptiste
1860 (?).....	3	Louis.....	Marie Paré.....	1830	(?) Jean-Bte
1862.....	3	Charles.....	Zoé Martin.....	1830	(?) Jean-Bte
1864.....	1	Théophile.....	M.-Louise Célérier Roch.....	1828	Joseph
1866.....	3	Victor.....	Sara Morin.....	1830	(3) Jean-Bte

(1) Montréal, (3) Détroit.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA PAROISSE DE L'ENFANT-
JÉSUS, POINTE-AUX-TREMBLES, MONTRÉAL

MARIAGE DE MICHEL LOZON ET DE MARIE-ANNE COITOUX

1702 L'an mil sept cent deux, le quinziesme de mai, après
15 mai avoir publié les trois bans de mariage entre Michel
MICHEL Lozon, fils de Gile' Lozon, et de Marie Archambault,
LOZON et Marie-Anne Coitoux, fille de Jean Coitoux dit St-
et Jean et de Marie Petit sa femme, j'ai reçu leur mutuel
M.-ANNE consentement de mariage selon les règles prescrites par
COITOUX la Sainte Église, et leur ay donné ensuite la bénédiction
nuptiale, le tout en cette église paroissiale en présence
de Jean Coitoux, Jean Sicart, Pierre et Mathurin et
Jacques Coitoux, Giles Lozon, Marie Boulard et Michel
Lozon contractant, lesquels ont déclaré ne savoir signer,
de ce enquis suivant l'ordonnance, et les autres ont signé
avec nous.

(Signé) Marie COITOU, L. ARCHAMBAULT,

Catherine SICARD, Barthélémi SICARD, N. SENE.

L. CHAIGNEAU, ptre.

MICHEL LAUZON ET SA LIGNÉE

1e GÉNÉRATION

1702, mai....	2	Michel.....	M.-Anne Coitou dit St-Jean.	1656 Gilles
---------------	---	-------------	----------------------------------	-------------

2e GÉNÉRATION

1729, fév.	3	Michel.....	M.-Anne Barbary.	1702 Michel
1732, oct.	3	Pierre.....	M.-Jeanne Roy.	1702 Michel
1735, janv.	4	Frs-Marie.....	M.-Françoise Lacombe	1702 Michel
1746, janv.	5	Gabriel.....	M.-Anne Lacombe	1702 Michel

3e GÉNÉRATION

1758, nov....	6	Michel.....	M.-Charlotte Villeray	1735 Frs-Marie
1761, janv.	6	François.....	1° Geneviève Villeray.	1735 Frs-Marie
1765, oct.	7	François.....	2° Agathe Ethier	1735 Frs-Marie
1761, jan.	6	Pierre.....	Geneviève-Agathe Paran.	1732 Pierre
1767, oct.	3	Jean-Bte-Pascal.....	Suzanne Legault-Deslauriers.....	1732 Pierre
1768, août . . .	3	Joseph.....	M.-Scolastique Cholet.....	1732 Pierre
1768, oct.	3	Jacques-Amable.....	M.-Ursule Cholet	1735 Frs Marie
1770, fév.	6	Nicolas.....	Angélique Paran.	1732 Pierre
1773, (vers).. .		Jean-Bte.	Marie-Louise Paiement.....	1735 Frs-Marie
1780 janv.	6	Joseph.....	Marie Libersan.....	1746 † Gabriel
1774, nov....	6	Michel.....	Marguerite Giroux dit St-Marcel.	1732 Pierre

(2) Pte aux Trembles, Montréal, (3) Pointe-Claire, (4) Riv. des Prairies, (5) Sault-au-Récollet, (6) Ste Geneviève, (7) Terrebonne.

4e GÉNÉRATION

1786, janv.	1	François	M.-Josette Poirier.	1758	Michel
1791 nov.	1	Joseph.	Anastasia Poirier dit Desloges.	1758	Michel
1795, janv.	2	Abraham	M.-Lse Cytolen dit Langevin.	1768	Joseph
1795 janv.	2	Joseph.	M.-Elizabeth Norman dit Jolicoeur	1768	Joseph
1796 (vers)		Michel	M.-Angélique Tailleur.	1758	Michel
1797, oct.	3	Jacques-Amable	M.-Geneviève Robillard	1768	Jacques-Amable
1800, juil.	3	Pierre.	M.-Anne Paiement.	1768	Jacques-Amable
1800 à 1806 ?		Pierre.	M.-Anne Matte.	1761	Pierre
1806, fév.	3	André	1° M.-Joséphe Pilon.	1768	Joseph
1836 fév.	2	André	2° Angélique Dufort.	1768	Joseph
1810, juil.	3	Michel.	M.-Joséphe Brisebois.	1768	Jacques-Amable
1811, mai.	3	François.	1° M.-Josette Proulx dit Clément	1768	Jacques-Amable
1852, fév.	3	François.	2° Josephe Leroux.	1768	Jacques-Amable
1803, août	4	Hyacinthe	Marie Morin.	1770	Nicolas
1805, juil	3	Michel.	Marguerite Chorette ou Chaurest.	1780	† Joseph
1815, fév.	3	Augustin.	Ladouceur dit Lamadeleine, Scoplastique.	1767	† Pascal
1795, janv.	3	Jean-Baptiste	Catherine St-Denys	1767	Pascal
1809, août	1	Michel.	Marie-Josette Larocque.	1774	† Michel
1809, fév.	3	Etienne.	Marie-Louise Vinet.	1774	† Michel
1818, mars.	3	Joseph.	Marie-Claire Proulx.	1774	† Michel

(1) St-Eustache, (2) Vaudreuil, (3) Ste-Geneviève, (4) N.-Dame de Montréal.

MICHEL LAUZON ET SA LIGNÉE (suite)

5e GÉNÉRATION

1817, oct.	1	François	Josette Biron.	1786	François
1820, juil.	2	Pierre.	Émilie Brisebois	1797	Jacques-Amable
1821, sept.	3	Joseph.	Julie-Josephite Gemme (Jamme) Carrière	1791	Joseph
1821, nov.	3	Michel.	1° Agathe Dumouchel.	1791	Joseph
1865, juin.	1	Michel.	2° Marie Garneau	1791	Joseph
1823, avril.	3	Pierre.	3° Elizabeth (Betsy) De Monti- gny.	1791	Joseph
			2° Amable Neveu.		
1825, fév.	1	Pierre.	Marguerite Labadie dit St-Pierre.	1786	François
1826, oct.	4	Pierre.	Euphrosine Dumet dit Demers . .	1796	(?) Michel
1827, nov.	1	Abraham.	M.-Anne Julienne Leroux.	1795	Abraham
1829, juin.	4	Louis-Narcisse.	Geneviève-Adélaïde Beauchamp .	1800	(†) Pierre
1829, janv.	5	André.	M.-Charlotte Leduc.	1806	André
1829, mars.	1	François.	M.-Louise Dufresne.	1791	† Joseph.
1831, mai.	1	Joseph.	Éléonore Weir.	1786	François
1831, juil.	2	François.	1° Émélie Brisebois	1800	Pierre
1868, juin.	2	François.	2° Émélie Duboin dit Dufresne	1800	Pierre
1833, août.	5	Jean-Bte.	Françoise-Hélène Lalonde	1795	† Abraham
1834, janv.	4	Grégoire.	M.-Antoinette Fisher Catwright	1800	(?) † Pierre
1836, juin	1	François-Xavier	Émélie Mathurin.	1800	(?) † Pierre
1836, oct.	5	Jean-Bte.	Rose-Chevrier dit Lajeunesse. . .	1806	André
1837 (vers).		Edouard.	Marcelle Garault.	1806	André
1837, janv.	2	Théodore.	Thérèse Payment.	1811	François

(1) N.-Dame de Montréal, (2) Ste-Geneviève, (3) St-Benoît, (4) St-Eustache, (5) Vaudreuil.

1843, jan.	1	Thomas	Cléopée Cadieux	1806	André
1843, oct.	2	Jules	Angélique Pilon	1811	François.
1839, oct.	2	Joseph.	Angèle Pilon	1811	François.
1844, fév.	1	Narcisse	Marcelle Cadieux	1806	André
1849, avril.	3	Ambroise.	Hélène Petit dit Lamarche.	1806	André
1849, juin	2	Félix	M.-Charlotte-Julie Berthelot.	1811	François.
1856 (vers).	4	Julien.	Esther Cadieux.	1806	André.
1843, fév.	9	Christophe.	1° Sophie Gravel.	1796	(?) Michel.
1857, août	7	Christophe.	2° Judith Ethier.	1796	Michel.
1836, oct.	7	François.	Marie-Narcisse Bouchard	1796	(?) Michel.
1848, nov.	7	Edouard.	1° Marie-Delphine Tison.	1800	-1806 Pierre
1866, sept.	7	Edouard.	2° Sophie Tison.	1800	-1806 Pierre
1868, juil.	5	Edouard.	3° Hortense Desjardins.	1800	-1806 Pierre
1832, janv.	8	Charles.	Josephte Lalonde.	1795	Joseph.
1821, sept.	4	Honoré.	Sophie Dubeau	1795	Joseph.
1835, mars.	8	Joseph.	Marie-Rose Legault.	1795	Joseph.
1837, janv.	8	Louis	Pélagie Legault.	1795	Joseph.
1836, janv.	2	Félix	Adélaïde Brisebois	1800	† Pierre.
1821, nov.	8	Joseph.	Josephte Migneron.	1795	Abraham.
1835, août	8	François-Xavier	Emmérie Brunet.	1795	Abraham.
1821, fév.	6	Amable.	Marguerite-Jammes dit Carrière	1797	Jac.-Amable.
1841, janv.	7	Etienne.	Cléopée Joannette	1809	Etienne.
1839, janv.	7	François-Xavier	Esther Bricault dit Lamarche.	1809	Etienne.
1845, avril.	7	Jérémie.	Antoinette Ethier.	1809	Etienne.
1842, janv.	2	Athanase	Marguerite Rollin.	1818	Joseph.
1845, août.	10	Félix	Marcelline Ladouceur	1818	Joseph.

(1) Vaudreuil, (2) Ste-Geneviève, (3) Ste-Anne de Bellevue, (4) St-Polycarpe, (5) N.-Dame de Montréal, (6) Pointe-Claire, (7) St-Eustache, (8) Soulanges, (9) St-Martin, Laval, (10) Ile-Bizard.

MICHEL LAUZON ET SA LIGNÉE (suite)

5e GÉNÉRATION (suite)

1848, janv. . .	6	Barthélemy.	Christine Proulx.	1818	Joseph.
1848, fév. 6 .	6	Isidore	Esther Lalonde.	1818	Joseph.
1856, fév. . . .	5	Alfred.	Martine Larocque.	1818	Joseph.
vers 1875. . . .		Honoré dit Nérée . .	Céline Raymond dit Labrosse. . .	1818	Joseph.
1839, janv. . .	3	Augustin.	Julie Proulx.	1805	Michel.
1847, juin. . . .	1	Félix	Marie-Théodore Lorrain	1805	Michel.
1846, fév. . . .	1	Isaac.	Archange Lorrain.	1805	Michel.
1847, janv. . .	7	François-Xavier . . .	Adèle Vernier dit Ladouceur. . . .	1805	Michel.
		Isidore	1805	Michel.

6e GÉNÉRATION

1848, janv. . .	8	Joseph-Maurice. . . .	M.-Anne Perrault.	1821	Michel.
1846, nov. . . .	9	Jos.-Anthime.	1° Virginie Théoret	1821	Joseph.
1856, avril. . .	9	Jos.-Anthime.	2° Suzanne Tessier.	1821	Joseph.
1851, avril. . .	10	Sévère.	Marcelline Poudrette dit Lavigne	1820	Pierre.
1852, mai. . . .	8	Charles.	Cléopée Dugas dit Labrèche. . . .	1825	Pierre.
1855, fév. . . .	8	Evariste	Olympe Métivier.	1821	Michel.
1854, juin. . . .	8	Hubert-Roch.	1° Marie Auger.	1825	Pierre.

(1) St-Martin, Laval, (2) Vaudreuil, (3) Ste-Geneviève, (4) St-Polycarpe, (5) St-Eustache, (6) Ile-Bizard, (7) Ste-Rose, Laval, (8) N.-Dame de Montréal, (9) Pointe-Claire, (10) Ste Anne-de-Bellevue.

1886, juin. . .	1	Hubert-Roch.	2° Catherine Delorme	1825 Pierre.
1859, août . . .	1	Ovide	Balzac Irvin	1821 Michel.
1861, nov. . . .	2	Robert	M.-Geneviève Savard	1831 Joseph.
1862 (vers). . .	3	Armand	Eloïse Pilon.	1829 André.
1863, fév. . . .	4	Léon	Olivine Berthiaume	1831 François.
1866, fév. . . .	2	Joseph.	1° M.-Mathilde Belleau	1831 † Joseph.
1871 oct.	5	Joseph.	M.-Lse-Sophie Bégin	1831 † Joseph.
1875, janv. . . .	6	Joseph.	Emélie Saint-Denis.	1849 Ambroise.
1879, fév.	6	Honoré.	M.-Louise Aumais	1856 (?) Julien.
1884, mai.	7	Oscar.	Marie Laselle.	1836 Jean-Bte.
1871, fév.	1	François.	Philomène Payet.	1836 François.
1857, août	8	Olivier.	Célanie Lalonde	1835 François-Xavier.
1867, nov.	6	Olivier.	Rose de Lima Lanthier	1835 François-Xavier.
1852, fév.	8	Amable.	Adéline Véronneau.	1821 Joseph.
1863, fév.	9	Jean-Baptiste.	Philomène Grou.	1821 Amable.
1868, janv. . . .	10	Olivier-Frs-X.	Caroline Mondou.	1839 Frs-Xavier.
1868, oct.	10	Félix	1° Edesse Bricault dit Lamarche.	1839 Frs-Xavier.
1878, janv. . . .	10	Félix	2° Marie Cavanagh	1839 Frs-Xavier.
1877, janv. . . .	10	Charles.	Onésime Cavanagh.	1839 † Frs-Xavier.
1877, fév.	10	Adolphe.	Joséphine Rochon.	1839 † Frs-Xavier.
vers 1900. . . .	(a)	Camille.	Clarinda Jeannotte dit Lachapelle	1875 Honoré-Nérée.
1882, nov.	11	Ferrier	Anésie Lepage.	1848 Bathélemy.
1881, juin. . . .	12	Alfred.	Sophie Séguin.	1848 Isidore.
1882, août	11	Isidore.	Léontine Leblanc.	1848 Isidore.
1882, nov. . . .	11	Ménéshippe	Poméla Gascon.	1848 Isidore.

(1) N.-Dame de Montréal, (2) St-Roch de Québec, (3) Vaudreuil, (4) Ile-Bizard, (5) N.-Dame de Lévis, (6) Ste-Anne de Bellevue, (7) Alexandria, Ont., (8) Soulanges, (9) St-Laurent, M. (10) St-Eustache, (a) a fait b. à Ste-Anne de Bellevue de 1901 à 1908), (11) St-Thomas, Lefebvre, Ont., (12) Alfred, Ont.,

MICHEL LAUZON ET SA LIGNÉE (suite)

6e GÉNÉRATION (suite)

1884, oct. . . .	4	Wilfrid.	Alexandrine Leclair.	1848	Isidore.
1897, oct. . . .	5	Eugène.	Anna-Tessier.	1848	Isidore.
vers 1890	3	Orphir.	Marie-Louise Cadieux	1856	Alfred.
1893, fév. . . .	6	Ménéshippe	Généreuse Leblanc.	1856	Alfred.
1908, nov. . . .	1	Joseph.	Françoise Coulombe.	1871	Joseph.
1873, nov. . . .	8	Hilaire.	Rosalie Bigras.	1847	Félix.
1883, janv. . . .	7	Pierre.	Virginie Masson.	1847	Félix.
1878, mars. . . .	1	Esdras.	Malvina Gingras.	1854 (?)	Frs-Xavier.
1884, janv. . . .	7	Georges.	Marie-Eudoxie Binette	1854	Frs-Xavier.
1878, mai. . . .	9	Joseph.	Eulalie Boileau	1847	Félix.
1876, oct. . . .	10	Hormisdas	Céline Taillefer.	1847	Félix.
1882, avril. . . .	10	Félix-Michel.	M.-Rose-Victoria Cusson.	1847	Félix.
1882, nov. . . .	10	Thomas.	Marie-Adéline Bourgeois.	1847	Félix.
1871, avril. . . .		Cyrille.	Joséphine Brillon dit Lapierre.	1839	Augustin.
vers 1857. . . .	11	Félix	Hélène Joubert	1821	Michel.
1863, nov. . . .	2	Antoine.	Louise Beauvais.	1823 (?) †	Pierre.
1866 oct.	1	Joseph.	Onésime Prévost.	1823 (?) †	Pierre.
1866, nov. . . .	1	Adolphe.	Philomène Favreau.	1823 (?) †	Pierre.
1868, oct. . . .	1	Anthime.	Elizabeth Réal dit Arel.	1823 ? †	Pierre.
1871, sept. . . .	2	Frs-Octave.	Victoire Hamelin.	1823 ? †	Pierre.
1884, fév.	2	Pierre	Clémentine Deschambault	1823 ? †	Pierre.

(1) N.-Dame de Montréal, (2) St-Jérôme, (3) Alfred, Ont., (4) L'Original, Ont., (5) Sudbury, (6) St-Philippe d'Argenteuil, (7) St-Eustache, (8) St-Martin, Laval, (9) Ste-Rose Laval, (10) Ste-Dorothée, (11) Fond du Lac, Wisc,

7e GÉNÉRATION

1873 (vers).		Pierre.	A. Sauvé.	1851	Sévère.
1875 (vers).		Urgel.	Marie Bélair	1851	Sévère.
1877 (vers).		Emery.	Corinne Joyal.	1851	Sévère.
1879 (vers).		Jean-Bte.	Adéline Henry.	1851	Sévère.
1895, mai.	1	Joseph-Robert.	M.-Corinne-Alice Soucy	1871	Joseph.
1898, oct.	2	Anthime-Samuel.	1° Blanche Valois.	1856	Joseph-Anthime.
1906, mai.	3	Anthime-Samuel.	2° Clara Fortin.		Joseph-Anthime.
1914, nov.	7	Anthime-Samuel.	Victorine Chariebois.	1856	Joseph-Anthime.
1903, juil.	4	Lazare.	Auxilia Charbonneau.	1862	Armand.
1901, juin.	4	François-Hormidas.	Delvina Banville.	1871	François.
1889, avril.	4	Ludger.	Louise Laurin.	1863	Jean-Bte.
1893, juil.	5	J.-H.-Avila.	Mathilde Perrier.	1846	Joseph-Anthime.
vers 1885	6	Maurice Edouard.	?	1848	Jos.-Maurice.
1906, janv.	8	Donat.	Exilda Crevier.	1879	Honoré.

8e GÉNÉRATION

1905, oct.		James	Emilia St-Jean.	1879	Jean-Bte.
--------------------	--	-----------------	-------------------------	------	-----------

(1) St-Roch de Québec, (2) Pointe-Claire, (3) Beauharnois, (4) N.-Dame de Montréal, (5) Aylmer, (6) Sudbury, (7) St-Enfant-Jésus, (8) Ste-Anne-de-Bellevue.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA PAROISSE NOTRE-DAME
DE MONTRÉAL

MARIAGE DE PAUL LAUZON ET DE MARIE-ANNE QUENNEVILLE

1697 Le quatrième jour de novembre mil six cent quatre-
4 nov. vingt dix-sept, les trois publications ayant été faites dans
PAUL l'église de la paroisse de la pointe-aux-trembles et dans
LAUZON celle cy et ne s'étant apparu aucun empêchement, le
et mariage a été fait et solennisé entre Paul Lauzon âgé
M.-A. de vingt-deux ans demeurant dans la dite paroisse de la
QUENNE- pointe-aux-Trembles fils de deffunt Gilles Lauzon et
VILLE Marie Archambault ses père et mère de cette paroisse,—
et Marie Anne Quenneville âgée de seize ans ou environ
fille de Jean Quenneville et de Denise Marie ses père et
mère demeurant dans cette paroisse. Le dit mariage a
été fait en présence de Jean Sicard habitant de la pointe-
aux-trembles beau-frère et tuteur du dit époux, de Séra-
phin et de Michel Lauzon, ses frères, de Jean Quenneville,
huissier royal père de d. épouse, de Jean Bte Quenneville
son oncle. L'époux et l'épouse, Jean Sicard, Séraphin et
Michel Lauzon et Jean-Bte Quenneville ont déclaré ne
savoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

J. QUENNEVILLE, jean QUENNEVILLE,
Fiset, Marie-Magdeleine PAYEZ, Catherine FORCIE,
R. C. De BRESLAY, faisant les fonctions curiales.

PAUL LAUZON ET SA LIGNÉE

1e GÉNÉRATION

1697 nov. . . .	1	Paul	M.-Anne Quenneville	1656 Gilles.
-----------------	---	----------------	-------------------------------	--------------

2e GÉNÉRATION

1725, avril. . .	2	Paul	Marie-Joseph Chartrand	1697 Paul.
1729, janv. . .	2	Pierre.	M.-Agathe Biroleau	1697 Paul.
1731, oct. . . .	3	Gilles.	1° Thérèse Dazé.	1697 Paul.
1736, avril. . .	3	Gilles.	2° Marg. Monet dit Boismenu.	1697 Paul.
1739, nov. . . .	2	François.	Elizabeth Fortin.	1697 Paul.

3e GÉNÉRATION

1757, juil. . . .	2	Pierre.	M.-Margte Desjardins.	1729 † Pierre.
1758, janv. . . .	2	Jean-Bte.	1° M.-Anne Taillefer.	1725 † Paul.
1773, oct.	1	Jean-Bte.	2° M.-Lse Forget dit Despaty.	1725 † Paul.
1767, nov.	2	Jean-Bte.	Josette Cadieux.	1729 † Pierre.
1768, janv. . . .	4	François.	1° M.-Françoise Charbonneau.	1739 François.
1779, oct.	5	François.	2° M.-Anne Jourdain dit Labrosse.	1739 François.

4e GÉNÉRATION

1785, nov.	1	Jean-Bte.	1° Marie Bourget.	1758 Jean-Bte.
1816, juil. . . .	1	Jean-Bte.	2° Françoise Buck dit Laffeur.	1758 Jean-Bte.
1786, fév.	2	Pierre.	Marie-Béic dit Laffeur.	1757 Pierre.
1792, oct.	1	François.	1° M.-Lse Jourdain, dit Labrosse.	1768 François.
1810, avril. . . .	6	François.	2° Josephite Monpetit dit Potevin.	1768 François.
1796, janv. . . .	2	Armand.	Angélique Alard.	1757 Pierre.

(1) Montréal, (2) Riv. des Prairies, (3) St-François I. J., (4) Lachenaie, (5) Longue Pointe, (6) Ne-Perrot.

PAUL LAUZON ET SA LIGNÉE (suite)

4e GÉNÉRATION (suite)

1798, oct.	1	Benjamin	M.-Lse Langlois dit Traversier	1768	François.
1799, avril	7	Joseph	1° M.-Lse Bélanger	1757	Pierre.
1814, oct.	8	Joseph	2° M.-Angélique Lauzon	1757	Pierre.
1806, fév.	1	Paul	M.-Anne Macphie	1767	Jean-Bte.
1815, mai.	1	Paul	Marie Josette Martin dit St-Jean	1767 †	Jean-Bte.
1809, janv.	8	Jean-Bte.	mence Renault	1767 †	Jean-Bte.

5e GÉNÉRATION

1824, oct.	1	Frs-Calixte	M.-Emilie Bourgeois	1792	François.
1827, fév.	1	Frs-Narcisse (Eugène)	Emilie Dufresne	1792	François.
1828, juil.	1	Frs-Eusèbe	Josette Gougeon	1792	François.
1832, fév.	1	Frs-Lucain	1° Emilie Beaudrias	1792	François.
1840, fév.	1	Frs-Lucain	2° M.-Lse Rivard dit Lanouette..	1792	François.
1834 (vers)	(?)	Benjamin	1° Rosalie Deguire dit Larose . . .	1792-1810	François.
1847, fév.	1	Benjamin	2° Marie Bouthillet	1792-1810	François.

6e GÉNÉRATION

1858 (vers)	9	Louis	Domitille Dubois	1834	? Benjamin.
1862, mai.	10	Onésime	1° Emilie Bernesse dit Blondin . .	1827	Frs-Narcisse (Eug)
1871, août	10	Onésime	2° Anastasie Picard	1827	Frs-Narcisse.
1866, janv.	9	Joseph (1)	1° Adèle Graton	1834	? Benjamin.
1901, mai.	10	Joseph	2° Cordélia Dutilly	1834	? Benjamin.
1902, déc.	11	Joseph	3° Marie Bertrand	1834	? Benjamin.
1871, mai.	12	Frs-Hormisdas	Elvina Gauthier	1828	Frs-Eusèbe.

(1) Montréal, (7) St-Vincent Paul, (8) Ste-Anne des Pl., (9) Ste-Thérèse, (10) N.-Dame de Montréal, (11) St-Jacques de Montréal, (12) St-Eustache, — (1) 471 Dorchester.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA PAROISSE SAINT-JOSEPH
RIVIERE-DES-PRAIRIES

MARIAGE DE GILLES LAUZON ET DE ANNE GROU

1709
25 nov.
GILLES
LAUZON
et
ANNE
GROU

L'an mil sept cent neuf le vingt-cinquième jour de novembre après avoir publié trois bans aux messes paroissiales, pendant trois dimanches consécutifs savoir le dixième, le dix-septième et le vingt-quatrième jour du susdit mois entre Gilles Lauzon fils de feu Gilles Lauzon et de feu Marie Archambault ses pere et mere de la paroisse de l'isle Jésus d'une part, et Anne Grou fille de feu Jean Grou et de Marie Goguet ses père et mère de cette paroisse d'autre part, et avoir reçu le témoignage de la publication des sudits bans dans la paroisse de l'île Jésus sans découvrir aucun empêchement, je soussigné prêtre desservant la paroisse de St-Joseph de la Rivière des Prairies, ai reçu leur consentement mutuel de mariage selon la forme ordinaire en présence de Séraphin, Michei et Paul Lauzon frères du dit Gilles Lauzon, et en présence de plus de Jean Grou frère d'Anne Grou, Jacques Desnoyers son beau-père, Joseph Charbonneau son cousin, Charles Chevaudier aussi son cousin lesquels ont tous déclaré ne savoir signer.

f. e. de CHAUMAUX, ptre.

NOTE HISTORIQUE.— Jean Grou, né à Saint-Maclou, diocèse de Rouen, est venu s'établir au Canada en 1670, au bout de l'île de Montréal. C'est sur sa propriété qu'eut lieu une célèbre rencontre entre les Iroquois d'une part et les nouveaux colons français de l'autre. Ces sauvages, venus de l'ouest, s'avançaient à travers bois et rivières, se dirigeant vers Québec pour détruire la colonie naissante. Ils étaient au nombre de cent cinquante. Les habitants de la Rivière-des-Prairies ayant eu connaissance de leurs mauvais desseins, s'embusquèrent dans la coulée de Jean Grou au nombre de soixante-quinze environ. La fusillade fut terrible de part et d'autre, et les morts nombreuses. Découragés, les Iroquois durent à la fin rebrousser chemin, et retourner dans les forêts d'où ils étaient venus, le 2 juillet 1690. (Extrait de la *Sem. rel.* de Montréal, 17 avril 1924.) Jean Grou fut fait prisonnier, et il fut brûlé dans le village des Onneyouths.

GILLES LAUZON ET SA LIGNÉE

1e GÉNÉRATION

1709, nov....	1	Gilles.	Anne Grou.	1656 † Gilles.
---------------	---	--------------	-----------------	----------------

2e GÉNÉRATION

1733, fév....	2	Jacques.	1° M.-Joseph Chartraud.	1709 † Gilles.
1754, jan....	1	Jacques.	2° M.-Catherine Payment dit Larivière.	1709 † Gilles.
1778, oct....	3	Jacques.	3° Marie-Anne Bouthillet.	1709 † Gilles.
1742, mai....	1	Jean-Bte.	1° Marie-Thérèse Corbeil.	1709 † Gilles.
1760, fév....	3	Jean-Bte.	2° M.-Louise Grenier.	1709 † Gilles.
1752, fév....	1	Gilles.....	M.-Anne Viau dit Lespérance.	1709 † Gilles.

3e GÉNÉRATION

1760, fév....	3	Joseph.....	1° M.-Joseph Lavigne dit Lachaise	1733 Jacques.
1769, oct....	4	Joseph.....	2° M.-Anne Tessier.	1733 Jacques.
1764, oct....	3	Jacques.	M.-Louise Paiement.	1733 Jacques.
1765, janv. .	3	Jean-Bte.	M.-Josepte Braconnier.....	1742 Jean-Bte.
1769, janv. .	3	Jacques.	1° M.-Lsc Hotte, ou Huot.....	1742 Jean-Bte.
1804, janv. .	5	Jacques.	2° Marie Vézina.....	1742 Jean-Bte.
1773, fév....	1	Jean-Louis.....	M.-Catherine Côté.	1742 Jean-Bte.
1775, fév....	3	Adrien.	M.-Marguerite Thérien.....	1742 Jean-Bte.
1776 (vers) .	6(?)	Jacques	M.-Louise Clément.	1752 Gilles.
1776, oct....	3	Gilles.	M.-Angélique Thérien	1752 Gilles.
1779, juil. .	3	François.....	Geneviève Thérien.....	1742 Jean-Bte.

1781, janv.	3	Joseph.....	Marg. Catherine Roture dit Bélisle	1742	-1760 Jean-Bte.
1781, juil.	3	Joseph.....	M.-Catherine Frontigny dit St-Jean	1752	Gilles.
1782, nov....	3	Charles.	M.-Angélique Valiquet.....	1752	Gilles.
1783, sept. . .	3	Laurent.....	1° Thérèse Rouillard	1742	-1760 Jean-Bte.
1786, avril. . .	7	Laurent.....	2° Josephite Dupont.....	1742	-1760 Jean-Bte.
1802, mai....	5	Laurent.....	3° Josephite Lamoureux.....	1742	-1760 Jean-Bte.
1791, mars....	3	Pierre.....	Françoise Olivier dit Taillon.....	1741	-1760 Jean-Bte.
1797, nov....	5	Antoine.....	Catherine Renauld.....	1742	-1760 Jean-Bte.

4e GÉNÉRATION

1784, oct....	3	Joseph.....	M.-Catherine Verger.....	1760	† Joseph.
1787, fév....	3	Jacques.....	1° Marguerite Brière.....	1764	Jacques.
1841, juil. . .	8	Jacques.....	2° Luce Thibault.....	1764	Jacques.
1791, janv. . .	5	Joseph.....	1° M.-Françoise Dufresne.....	1764	Jacques.
1797, juil. . .	7	Joseph.....	2° M.-Scolastique Beauchamp.....	1764	Jacques.
1792, nov....	9	Jean-Bte.....	M.-Ang. Rapidieux dit Lamer	1765	Jean-Bte.
1795, sept. . .	3	Gilles.....	1° M.-Elizabeth Beaupré	1765	Jean-Bte.
1833, juil. . .	5	Gilles.....	2° Marie Langlois.....	1765	Jean-Bte.
1798, nov....	5	Jacques.....	M.-Josephite Brouin dit Nantel. .	1769	Jacques.
1799 nov....	5	Jos.-François.....	M.-Geneviève Brouin dit Nantel.	1760	-1769 Joseph.
1800, juil. . .	3	Pascal.....	1° Elizabeth Cotard.....	1760	-1769 Joseph.
1806, oct....	3	Pascal.....	2° Marie Brière.....	1769	Joseph.
1801, oct. . . .	7	François.....	Marie-Josephite Côté.....	1776	(?) Jacques.
1801, nov....	5	Paul.....	Apolline Gauthier.....	1765	Jean-Bte.

(1) Riv. des Prairies, (2) St-Frs-de-Sales, (3) Terrebonne, (4) Longue Pte, (5) Ste-Anne des Pl., (6) Lachenaie, (7) St-Henri de Masc., (8) St-Jérôme, (9) Saint Laurent, I. Montréal.

GILLES LAUZON ET SA LIGNÉE (suite)

4e GÉNÉRATION (suite)

1802, fév.	1	Jean-Louis.	Suz.-Amable Rapidieux dit Lamer	1765	Jean-Bte.
1803, sept.	3	Charles.	1° M.-Josephite Roture dit Bélisle	1782	Charles.
1811, juin.	3	Charles.	2° Josephite Brau dit Pomerville.	1782	Charles.
1805, oct.	3	Louis.	1° Marie-Archange Gauthier.	1765	Jean-Bte.
1815, fév.	3	Louis.	2° Marie Guénet.	1765	Jean-Bte.
1808, oct.	3	Jean.	Louise Renault	1779	François.
1809, août	2	Laurent.	1° M.-Thérèse Riquet dit Laver- dure	1783	Laurent.
1814, juil.	2	Laurent.	2° M.-Rose Migneron ou Miron	1783	Laurent.
1813, fév.	3	Joseph.	Elizabeth Forget.	1781	Joseph.
1813, fév.	3	Pierre.	Françoise Villiot dit Latour.	1782	Charles.
1814, fév.	1	Jacques.	Marg. Monette dit Boismenu.	1779	François.
1814, sept.	4	Joseph.	Julie Trudeau.	1776	Gilles.
1815, avril.	2	Louis.	Marie-Angélique Jodoin.	1776	Gilies.
1816, août	3	Joseph.	Elizabeth Villiot dit Latour.	1782	Charles.
1817, fév.	3	Pierre.	1° Adélaïde Asselin.	1773	† Jean-Louis.
1829, nov.	5	Pierre.	2° Lizette Larose.	1773	† Jean-Louis.
1817, oct.	2	Jean-Bte.	M.-Marguerite Clément.	1781	† Joseph.
1821, sept.	4	Pierre.	Rose Gaudin	1776	† Gilles.
1822, fév.	3	André	Justine Guernon.	1783	-1786, Laurent.
1824, juin.	3	Pierre.	Marie-Lse Locas.	1781	Joseph.
1824, nov.	3	Antoine.	Geneviève Renaud.	1797	Antoine.
1826, nov.	2	Antoine.	Thérèse Martin.	1781	Joseph.
1829, fév.	3	Augustin.	Clémence Chaumont.	1781	† Joseph.
1830, avril.	6	Pierre.	Marguerite Chartrand.	1791	† Pierre.

1832, juil.	3	Séraphin.	1° Esther Guernon.	1797 † Antoine.
1858, fév.	3	Séraphin.	2° Rosalie Renaud.	1797 † Antoine.
1833, janv.	3	Michel.	Josephite Monet dit Boismenu	1783-1786-1802, Laurent
1840, mars.	2	François.	Angélique Martin.	1781 † Joseph.
1832, nov.	2	François-Xavier	Clémence Clément.	1781 † Joseph.
1816, fév.	1	François.	Marie-Joseph Jubinville.	1779 François.

5e GÉNÉRATION

1810, janv.	3	Jacques.	Marie-Archange Gauvreau	1787 Jacques.
1812, jan.	7	Joseph.	M.-Angélique Dupras.	1784 Joseph.
1815, janv.	3	Louis.	1° Franç. Pelletier dit Bellefleur.	1787 Jacques.
1825, sept.	3	Louis.	2° Suz. Pinault dit Deschatelets.	1787 Jacques.
1816, oct.	3	Joseph	1° M-Lse Brouin (Beloin) dit Nantel.	1792 Jean-Bte.
1839, mai.	5	Joseph.	2° Léocadie Meloche	1791 Jaan-Bte.
1850, sept.	5	Joseph.	3° Sophie Roy.	1792 Jean-Bte.
1852, mai.	5	Joseph.	4° Marie Goundray	1792 Jean-Bte.
1817, janv.	3	Joseph.	Rosalie (ou Rose) Brignon dit La- pierre.	1787 Jacques.
1817, oct.	7	Antoine.	1° Marie Lefebvre.	1784 Joseph.
1819, oct.	7	Antoine.	2° M.-Victoire Demarbre.	1784 Joseph.
1821, fév.	3	Jean-Bte.	Marie-Archange Guénet	1792 Jean-Bte.
1822, mai.	2	André	1° Félicité Courval.	1791-1797 Joseph.
1828, juin.	8	André	2° Emilie Villeneuve	
1849, août	8	André	3° Marie Rochbrune.	

(1) St-Laurent, I. Montréal. (2) Terebonne, (3) Ste-Anne des Pl., (4) Lachenaie. (5) N.-Dame de Montréal. (6) St-Eustache. (7) St-Henri, Masc. (8) Rigaud.

GILLES LAUZON ET SA LIGNÉE (suite)

5e GÉNÉRATION (suite)

1822, nov.	2	François	Marguerite Bisson	1799 François.
1823, sept.	2	Noel	1° Clémence Allard	1800 Pascal.
1862, août	1	Noel	2° Scolastique Jolibois	1800 Pascal.
1827, fév.	6	François	Marie Chantal Villeneuve	1791 -1797 Joseph.
1827, oct.	2	Charles	1° Marguerite Fournel	1803 Charles.
1874, oct.	5	Charles	2° Marguerite Robert	1803 Charles.
1827, nov.	1	Joseph	Euphrosine Charbonneau	1801 François.
1827, nov.	2	Paul	Angélique Marcotte	1801 Paul.
1828, juin.	2	Jean-Bte.	M.-Madeléine Bisson	1799 François.
1828, sept.	1	Jean-Louis	1° Anastasie Pepin dit Lachance	1805 Louis.
1854, juil.	1	Jean-Louis	2° Amable Moreau	1805 Louis.
1830, juil.	3	François	1° Clémence Thérien	1801 François.
1846, juin.	1	François	2° Julie Dupras	1801 François.
1831, fév.	4	Gilles	Elmire Danis	1795 Gilles.
1831, avril.	2	Olivier	Marie Davis	1792 Jean-Bte.
1832, juil.	2	Ignace	Apolline Martineau	1801 Paul.
1832, nov.	2	Benjamin	Catherine Brouin dit Nantel	1802 Jean-Louis.
1835, juin.	2	Pierre	Marcelline Lemay dit Delorme	1799 François.
1835, août.	3	Jean-Paulin	1° M.-Anne Thétard dit Normand	1784 † Joseph.
1854, janv.	1	Jean-Paulin	2° Marguerite Hogue	1784 † Joseph.
1838 (vers).		Joseph	Marie-Marcelline Morin	1791 -1797, Joseph.
1839, août	2	Joseph	Odile Milkert dit Miljours	1816 † Joseph.
1839, oct.	1	Jacques	Marie-Marcelline Gariépy	1814 Jacques.
1841, janv.	5	Olivier	Angèle Guénet	1799 François.
1841, sept.	5	Augustin	Marie Auclair	1799 François.

1841, nov....	5	Narcisse	Adélaïde Maurice Raymond dit Lafontaine.....	1800-1806	Pascal.
1842, fév. ...	2	Jérémie.	Angèle Barette.	1802	† Jean-Louis.
1842, juin. ...	7	Octave	Angèle Emond.	1815	† Louis.
1872, août ..	7	Octave (veuf de Ang.	Emond), Elisa Ratelle.	1815	† Louis.
1843, fév....	2	Pierre.	Marguerite Gauthier.	1813	Pierre.
1843, oct. ...	5	Séraphin.	Scolastique Guénet.	1799	François.
1844, oct. ...	2	Joseph-Prudent. ...	Domitille Thérien.	1813	Pierre.
1845, janv. ...	2	Louis.	Angèle Lauzon.	1809-1814	Laurent
1847, janv. ...	5	Vital	Victoire Bélanger.	1801	Paul.
1847, fév....	2	Magloire.	Angèle Roy.	1813	Pierre.
1847, août ..	5	Pierre.	Julie Barette	1803-1811	Charles.
1848, fév....	8	Eustache dit Joseph	M.-Lse Gingras.	1805-1815	Louis.
1848, oct....	2	André	Odile Dufour dit Latour	1824	Antoine.
1852, juin. ...	1	Vital	Malthilde Beaudoin.....	1821	Pierre.
1852, août ..	1	Jean-Bte.	Brigitte Parent	1801	François.
1853, sept. ...	2	Antoine.	1° Marguerite Truchon dit Léveillé	1824	Antoine.
1900, mai....	2	Antoine.	2° Léocadie Gauvreau.		
1853, oct....	1	Joseph.	M.-Anne Chartrand.	1824	Pierre.
1856, juil. ...	1	Joseph.	M.-Louise Wilsam	1826	Antoine.
1857, nov....	1	Pierre.	Marguerite Mathieu.	1824	Antoine.
1858, oct....	2	Séraphin.	Marie Gauthier	1824	Antoine.
1859, janv. ...	2	François.....	1° Marie-Azéline Quevillon.	1840	François.
1892, juil. ...	9	2° Marie-Louise Tellier dit Lafor-		
			tune.		
1913, sept. ...	(?)	3° Adéline Thérien.		

(1) N.-Dame de Montréal, (2) Ste-Anne des Pl., (3) St-Henri, (4) St-Benoît, (5) St-Jérôme, (6) Rigaud, (7) Terrebonne, (8) Notre-Dame de Québec, (9) St-Vincent de Paul, Montréal.

GILLES LAUZON ET SA LIGNÉE (suite)

5e GÉNÉRATION (suite)

1860, août . . .	4	Michel	Tharsile Jolicœur	1833 Michel
1860, sept. . . .	2	Edouard	Angélique Trudeau	1861 François
1860, oct.	8	David	Martine Hébert	1813 Pierre
1860, nov.	1	Joseph	Rosalie Thibault	1829 † Augustin
1861, nov.	2	Prosper	Aurélie Devaux dit Jolicœur	1816 Joseph
1862, juil.	2	Charles	Rose-de-Lima Desaultels	1824 Antoine
1862, nov.	2	Félix	Théotiste Guindon	1833 Michel
1863, fév.	2	Honoré	Adéline Lemay	1824 Pierre
1863, mai	3	Gédéon-Mélasippe	Céline Duclou	1840 François
1864, juil.	4	Augustin	Domitille Aubin	1829 Augustin
1867, oct.	5	Amabie	1° Alphonsine Hupé	1840 François
1900, oct.	6	Amable	2° Blanche Gauthier	1840 François
1870, oct.	3	David	Méthildé Roussil	1817 Jean-Bte
1878, sept.	6	Alphonse	Marie-Mélanie Robinson	1817 Jean-Bte
1881, oct.	7	Louis	Amanda Auger	1840 François
1849, août	5	Maurice	Léocadie Gagnon	1800-1806 Pascal
1844, fév.	5	Pierre	Elmire Désormeaux	1817 Jean-Bte
1852, juin	5	Thomas	Adéline Valiquette	1817 Jean-Bte
1859, sept.	5	Eugène	Adile Duguay	1817 Jean-Bte
1860, fév.	5	Israel	Philomène Valiquette	1832 Frs-Xavier
1863, avril	5	Godefroy	Antoinette Valiquette	1832 Frs-Xavier
1869, nov.	5	Didace	Julienne Valiquette	1832 Frs-Xavier
1871, janv.	5	François-Xavier	Apolline Lauzon	1832 Frs-Xavier
1873, fév.	5	Stanislas	Marie-Léa Chapleau	1832 Frs-Xavier
1849, août	5	Moïse-Maurice	Léocadie Gagnon	1800-1806 † Pascal

1876, mai...	9	Mathias.....	Verdon dit Montmarquette.....	1840	François.
vers 1840 ...	5 (?)	Antoine.....	Angèle Dalcourt	1809	1814 Laurent.
1843, sept. ...	10	Apolline Corbeil.....
1830, fév. ...	2	Louis.....	M.-Dorothé Pépin dit Lachance ..	1798	Jacques.
1843, oct. ...	11	François.....	Louise Leclair	1816	François.
1871, avril...	2	Joseph.....	Elizabeth Tock.....	1787	1845 Jacques.
vers 1846. ...	5 (?)	Laurent.....	Elmire Villemure.....	1809	1814 Laurent.

6e GÉNÉRATION

1835, oct. ...	10	Jacques.....	M.-Angélique Villemaire.....	1810	Jacques.
1841, nov. ...	2	Paul (ou Hyppolite)	Henriette Ferquel.....	1816	Joseph.
1844 (vers) ..		François.....	1° Olive Valiquette.....	1810	Jacques.
1880, oct. ...	4	2° Philomène Rochon.....	1810	Jacques.
1846, janv. ...	10	Cyrille.....	Emilie Dagenais	1823	Noel.
1846, oct. ...	10	Charles.....	Marguerite Charpentier.....	1823	Noel.
1848, août ...	4	Joseph.....	Adélaïde Laroche.....	1822	François
1850, mai....	2	Joseph.....	Léocadie Fournier.....	1827	Joseph.
1850, mai....	4	Léandre	1° Lucie Beauchamp	1827	Charles.
1853, fév....	4	2° Angèle Boivin.....
1895, nov....	3	3° Fébronie Clément
1850, mai....	4	Télesphore.....	1° Marguerite Labelle.....	1827	Charles.
1870, mars...	4	2° Esther Labelle.....
1850, juin. ...	4	Joseph.....	Mathilde Trudel.....	1810	Jacques.
1851, oct. ...	4	Jean-Bte.....	Aurélie Jeannot dit Lachapelle...	1828	Jean-Bte.

(1) Buckingham, (2) N.-Dame de Montréal, (3) Ste-Anne des Pl., (4) St-Jérôme, (5) Terrebonne, (6) St-Henri, (7) St-Jacques de Montréal, (8) Fond du Lac, Wisconsin, (9) Sacré-Cœur, Montréal, (10) St-Henri de Masc., (11) St-Laurent, Montréal.

GILLES LAUZON ET SA LIGNÉE (*suite*)6e GÉNÉRATION (*suite*)

1851, oct.	1	François.	Emilie Alary.	1822	François.
1853, fév.	2	Léon	1° Elimire Rose de Lima Serrurier	1829	Joseph.
1864, juil	2	2° Eliza Meunier.		
1853, sept.	1	Gilbert.	Thaïs Cadieux.	1810	Jacques.
1855, fév.	1	Joseph.	Emilie Trudel.	1817	Joseph.
1855, sept.	1	Cyrille.	Julie Cadieux.	1810	Jacques.
1858, avril.	1	Joseph.	1° Josephite Gingras.	1827	Charles.
1901, avril.	1	2° Adèle Boivin.		
1858, mai.	2	Olivier.	Julie Martineau.	1831	Olivier.
1859, juin.	1	Pierre.	Olive Longpré.	1827	Charles.
1860, sept.	3	Aldéric.	Marcelline Dupont.	1831	Gilles.
1862, juin.	2	Maxime	Caroline Contant.	1817	Joseph.
1862 (vers).	4	Emery.	Julie Perrault.	1831	Gilles.
1866, juil.	5	Gédéon.	Philomène Thérien.	1839	Joseph.
1867, oct.	6	Joseph.	Rose-de-Lima Huberdeau.	1843	Séraphin.
1869, fév.	7	Aldéric.	Eloïse Gohier.	1839	Jacques.
1869, oct.	1	Joseph.	Marcelline Lauzon	1839	Joseph.
1869, oct.	5	Joseph.	Césarine Truchon dit Léveillé	1845	Louis.
1869,	3	Euxpère.	Marie-Joséphine Grenier.	1831	Gilles.
1870 (vers).	?	Gilbert.	Sophie Johnson.	1831	Gilles.
1870 (vers).	?	Théophile.	Angélique Lefebvre.	1839	Jacques.
1870, janv.	1	Alfred.	Marie-Eléonore Beauchamp.	1847	Pierre.
1870, août	1	Pierre.	Marie Légaré.	1841	Narcisse.
1872, janv.	2	Euclide.	Alexandrina Prudhomme.	1843	Pierre.
1872, avril.	5	Joseph.	Philomène Gauthier.	1848	André.

1873, oct.	?	Joseph-Frédéric.	Cléopée Gougeon.	1839	Jacques.
1874, avril.	1	Narcisse	Délina Labelle	1841	Narcisse.
1874, juil	5	Ephrem.	Emma Coursol	1842	Jérémie.
1874, août	1	Moyse.	Zéphirima Richard.	1841	Narcisse.
1874, sept.	1	Ludger.	Anastasie Auclair	1841	Augustin.
1876, oct.	8	Zotique.	1° Julie Grenier	1839	Jacques.
1882, oct.	9		2° Elise Bastien		
1878, oct.	9	Joseph.	M.-Rose de Lima Lamoureux.	1847	Magloire.
1879, janv.	5	Napoléon	1° Marie-Anne Gagnon.	1853	Antoine.
1891, juil.	5		2° Marie-Louise Lacombe.		
1881, janv.	10	Pierre.	1° Marie-Anne Barette	1847	Pierre.
1890, sept.	10		2° Polixine Barette.		
1898, sept.	11		3° Azilda Clermont		
1907, janv.	11		4° Marie-Brigitte Lapointe.		
1882, juil.	12	Arthur.	Cordélia Hébert	1839	Jacques.
1883, juil.	1	Aquila.	Eugénie Coursol	1842	Jérémie.
1883, oct.	5	Damase.	Alphonsine Leclair	1845	Louis.
1884, avril.	13	Pierre.	Albina Fauvel.	1860	Joseph.
1884, oct.	1	Isidore.	Julie Beauvais.	1841	Augustin.
1885, août	5	David.	Ualdie Lusignan.	1845	Louis.
1886, fév.	5	Jean.	Evelina Sauriol.	1853	Antoine.
1886, oct.	14	Alfred.	Mélina Gagnon.	1847	Magloire.
1889, fév.	1	Jérémie.	Arzèlie Dupras	1842	Jérémie.
1889, sept.	1	Augustin.	Hélène Brunet.	1860	Joseph.

(1) St-Jérôme, (2) N.-Dame de Montréal, (3) Notre-Dame d'Ottawa, (4) Aylmer, (5) Ste-Anne des Pl., (6) St-Sauveur Cté de Terrebonne, (7) St-Laurent, I.-Montréal, (8) St-Jacques de Montréal, (9) Ste-Brigitte de Montréal, (10) St-Vincent de Paul de Montréal, (11) Montréal (sic), (12) St-Rémi, Cté Napierville, (13) N.-Dame de la Salette, (14) Sacré-Cœur de Montréal.

GILLES LAUZON ET SA LIGNÉE (suite)

6e GÉNÉRATION (suite)

1896, mai...	2	Ulric	Félonise (Anna) Pâquet dit La- vallée.....	1843 Pierre.
1897, août ..	1	Fabien	Délia Deslauriers	1860 Joseph.
1903, août ..	1	Samuel	Emélioze Lalonde.....	1860 Joseph.
1906, juin. . .	1	Damase.....	Agnès Grenier dit Joucas.....	1860 Joseph.
1897, fév....	3	Noé.	Marie Leclerc	1860 Israël.
1901, mai....	3	Pierre.	Diana Forget.	1860 Israël.
1880, janv. . .	3	Maurice.....	Mathildée Nantel.	1849 Maurice.
1885, juil. . .	3	Cyrille.....	Marie-Anne Lauzon.	1849 Maurice.
1887, mai....	3	Hormidas	Exilda Duclos	1849 Maurice.
1890 mai. . . .	3	Louis.	Adéline Lauzon.	1849 Maurice.
1898, juil. . .	4	Damase.....	Victoria Lauzon	1849 Maurice.
1883, fév....	4	Joseph.....	Louise Lajeunesse.....	1812 † Joseph.
1889, nov....	4	Israël.	Jeanne Champagne.....	1863 Godfroy.
1893, juin. . .	4	Louis.	Marie Olive Legris.....	1845 Louis.
1892, juin. . .	4	Adrien.	Reine-Èmère Auger.....	1859 Eugène.
1904, juil. . .	4	Rosario	Emelia Leroux.	1859 Eugène.
1906, fév....	4	Ovila.	Yvonne Lebeau.	1878 Alphonse.
1869, juil. . .	5	David.....	Odile Bleau.	1844 Pierre.
1886, juin. . .	3	Thomas.....	Léonide Gagnon.....	1860 Israël.
1854, vers. . .	5	Jean-Bte.	1° Rose de Lima Ouimet.....	1823 Noël.
1909, janv. . .	5	2° Virginie Corbeil.
1900, janv. . .	6	Hormidas-Frs-Amabl	Georgianna David	1859 François.
1912, juin. . .	7	Pierre-Henri.	Rose-Anna Prégent	1859 François.
1879, juin. . .	4	Joseph dit Laurent. .	1° Victorine Lauzon	1846 Laurent.

1882, oct.	4	Joseph dit Laurent	2° Céline Lauzon	
1872, sept.	8	Laurent	Philomène Corbeil	1846 Laurent.
1875, janv.	8	Léandre	1° Adéline Hotte	1840-1843 Antoine.
1885, juil.	5		2° Albina Hotte	

7e GÉNÉRATION

1865, nov.	5	Moïse	Méina Lepage	1841 Paul ou Hippolyte
1867, janv.	5	Gilbert	Ezilda Namur dit Robert	1844 François.
1870, nov.	5	Prosper	Emilie Leclair	1844 François.
1877, avril	9	Damase	M.-Régina Valiquette	1850 Téléphore.
1878, fév.	5	Wilbrod	Ernestine Goyer	1853 Léon.
1879, oct.	9	Cyrille	Marie Gingras	1853 Gilbert.
1882, juil.	9	Gilbert	Exilia Leroux	1853 Gilbert.
1886, janv.	9	Wilfrid	M.-Louise Maher	1858 Joseph.
1887, juil.	9	Jules	Herméline Guay	1859 Pierre.
1890, nov.	9	Ubald.	Livina Maher	1858 Joseph.
1894, mai.	2	Zénon	Eugénie Boivin	1869 Aldéric.
1895, janv.	9	Joseph	Valentine Augé	1858 Joseph.
1896, août	9	Alfred	Clara Touchette	1859 Pierre.
1899, fév.	10	Arthur	Arzélia Sigman	1872 Euclide.
1900, août	11	Joseph	Cordélia Rochon	1872 Euclide.
1901, fév.	3	Zénon	Grégorine Gauvreau	1879 Napoléon.
1902 (vers)	?	Horace	Jeanne Picard	1869 Eupère.
1903, mai.	9	Ovila	Amanda Méthé	1855 Cyrille.

(1) N.-Dame de la Salette, (2) St-Jacques de Montréal, (3) Ste-Anne des Pl., (4) Terrebonne, (5) N.-Dame de Montréal, (6) St-Vincent de Paul, Montréal. (7) St-Enfant Jésus, Montréal. (8) Saull-au-Récollet, (9) St-Jérôme, (10) Cathédrale des Trois-Riv., (11) Ste-Brigide, Montréal.

GILLES LAUZON ET SA LIGNÉE (suite)

7e GÉNÉRATION (suite)

1903, juin. . .	9	Ernest.	Evangéline Lessard.	1869	Exupère.
1903, août . .	?	Joseph-Jean-Bte . . .	M.-Georgianna Brodeur.	1878	Jôseph.
1905, juil. . .	11	Arthur.	M.-Louise Beaupré.	1876	1882 Zotique.
1905, oct. . . .	1	Henri.	Bernadette Leclair.	1870	† Alfred.
1906, fév. . . .	2	Napoléon	Antonia Faille.	1872	† Euclide.
1906, sept. . .	3	Joseph.	1° Lodoïscia Guillot	1869	Aldéric.
1913, mai. . . .	13	M.-Bl.-Zelphida-Aurora Savard.
1907, août . . .	1	Napoléon	M.-Anne Dufour.	1874	Narcisse.
1907, déc. . . .	4	Gustave.	Flore Lefort.	1876	Zotique.
1908, mars . . .	1	Léonidas.	Bernadette Monette.	1870	† Alfred.
1909, juil. . . .	5	David.	Marie-Anne Lauzon.	1885	David.
1910, sept. . . .	5	Eugène.	M.-Rose-de-Lima Chartrand	1889	Jérémic.
1910, sept. . . .	1	Joseph-Ephrem-Alph	Polyxine Lauzon.	1874	Ephrem.
1907, janv. . . .	5	Josepha.	Delphina Lauzon	1885	Cyrille.
1909, janv. . . .	5	Ovila.	Clémentine Gagnon	1880	Maurice.
1892, août . . .	6	Adrien.	Anna Legris.	1869	Joseph.
1908, fév. . . .	7	Louis-Philippe.	Marie-Elizabeth Lapointe.	1872	Laurent.
1910, fév. . . .	5	Janvier.	Bellona Courcelle	1872	Laurent.
1884, vers. . . .	8	Joseph.	1° Herméline Limoges.	1854	Jean-Bte.
1902.	8	2° Léa Desroches.
1888vers. . . .	8	Wilfrid.	Alexina Limoges.	1854	Jean-Bte.
1892.	8	Charles.	Albina Limoges,	1854	Jean-Bte.
1911.	10	Belzémire Noel	1854	Jean-Bte.
1920.	12	Albert.	Yvonne Alphonsine Gauthier.	1872	Euclide.

5e GÉNÉRATION

1902, juin. . .	1	Cyrille.	Léonie Thibault	1879 Cyrille.
1904, août . .	1	Cyrille.	Amanda Guénette.	1881 Gilbert.
1911, avril. .	1	Emmanuel.	Marie Léveillé.	1879 Cyrille.
1908, fév. . .	14	Wilfrid.	Mary Garceau.	1884 Joseph.
1913 vers. . .	15	Joseph.	Irène Miron.	1888 Wilfrid.

(1) St-Jérôme, (2) Ste-Brigide, Montréal, (3) St-Roch de Québec, (4) St-Jacques, Montréal, (5) Ste-Anne des Pl., (6) Terrebonne, (7) St-Henri de Masc., (8) St-Janvier, (9) St-Roch de Québec, (10) N.-Dame de Montréal, (11) Sacré-Cœur de Montréal, (12) La Conception, Labelle, (13) N.-Dame de Québec, (14) Terrebonne, (15) Montréal.

VARIATIONS DE NOMS

DE QUELQUES ÉPOUSES

Bernesse	dit Blondin	Hubout	dit Tourville
Biron	" Allard	Jourdain	" Labrosse
Brau	" Pominville	Langlois	" Traversier
Brayer	" St-Pierre	Lauzon	" Vadebonœur
Bricault	" Lamarche	Lemay	" Delorme
Brignon ou Brion	" Lapierre	Martin	" St-Jean
Brouin ou Berloin	" Nantel	Miron	" Migneron
Buck	" Lafleur	Monette	" Boismenu
Chevaudier	" Lépine	Montpetit	" Poitevin
Cusson	" Desormiers	Norman	" Jolicœur
Cytolen	" Langevin	Olivier	" Taillon
Deguire	" Larose	Paiement	" Larivière
Demarbre	" Chenevert	Pinault	" Deschâtelets
Duboin	" Dufresne	Pladeau	" St-Jean
Dufour	" Latour	Poirier	" Desloges
Dugas	" Labrèche	Rapidieux	" Lomer
Forget	" Despatis	Riquet	" Laverdure
Gauthier	" St-Germain	Rivard	" Lanouette
Gabas	" Bourguignon	Roture	" Bélisle
Gemme ou Jamme	" Carrière	St-Onge	" Gareau
Girogue	" Larose	Vernier	" Ladouceur
Giroux Giroud,		Viau	" Lespérance
Girault	" St-Marcel	Villiot	" Latour
Grenier	" Joncas	Vinet	" Larente

TROISIÈME PARTIE

Le livre de famille

LE LIVRE DE FAMILLE

§ 1

Son utilité

Ils sont rares ceux qui possèdent une biographie d'ancêtres datant de 270 ans (1656-1926), et une série d'aïeux couvrant presque toute cette période. Les membres de la famille Lauzon ont l'un et l'autre avantage.

Me sera-t-il permis maintenant de leur proposer la tenue d'un LIVRE DE FAMILLE, appelé en France LIVRE DE RAISON, tant il y a de raisons de le tenir !

Tout passe. Le temps emporte tout, mais "*scripta manent*, les écrits restent".

Je ne m'attarderai pas à démontrer l'utile et l'agréable qui découlent des notes prises sur la famille d'abord, puis sur ce qui l'intéresse. Mieux se connaître les uns les autres ; inscrire des faits importants, édifiants, qui nous portent à réfléchir dans le présent, et encore plus dans l'avenir, quelle jouissance nous procurera plus tard la lecture de ces memorandum ! La pensée que l'avenir a les yeux sur nous n'aura-t-elle pas été une heureuse invitation à bien faire ?

Nous aurons donc notre Livre de famille. Nous le tiendrons avec fidélité, respect, j'oserai dire avec vénération.

§ 2

Manière de le faire

Voici les indications que l'on pourra suivre :

Tout d'abord, se procurer un cahier relié, de 8 à 9 pouces de hauteur, et de 100 à 300 pages numérotées; il sera réglé horizontalement, et chaque page aura une ligne verticale marquant la marge. Au haut de cette marge, et à chaque page, écrivez l'année, disons 1926; les mois viendront au cours de la marge. Vous serez heureux de mettre votre famille sous la protection de la Sainte-Famille, selon la formule de la page suivante. —


SAINTE-FAMILLE DE JÉSUS, MARIE, JOSEPH,

éclairez-nous, secourez-nous, sauvez-nous.

LIVRE DE FAMILLE

DE

Henri Lauzon et de Henriette Bellefeuille, son épouse



ANCÊTRE DU COTÉ PATERNEL : Gilles Lauzon, époux de Marie Archambault, mariés à Montréal, le 27 nov. 1656.

1ère génération :

2e gén. et les autres jusqu'à votre mariage dont l'acte sera copié tout au long.

Sur autant de lignes ensuite, le nom du père, la date et le lieu de sa naissance, puis le nom de la mère et de chacun des enfants avec les mêmes indications.

1926 Êtes-vous locataire ? dans quelle rue, no, ville, depuis quand ? — propriétaire ? depuis quand ? où ? N'avez-vous pas embelli votre propriété par une plantation d'arbres ? Vous la faites aimer, comme vous faites aimer votre maison par la musique et le chant. Déjà les enfants promettent de toujours conserver le bien paternel. — Faites connaître votre métier ou profession.

- 10 mai La petite Adèle a fait sa première communion. Bien préparée par les sœurs et par M. le Curé, il ne faut pas que cette chère enfant perde sa piété. Nous l'édifions par la communion fréquente et par la prière du soir en famille.
- 5 sept. Louis commence à aller à l'école. Il a remporté de bonnes notes. Je le récompenserai en lui donnant les moyens d'augmenter son dépôt dans la caisse populaire (Desjardins). Je lui répète qu'en se renonçant maintenant dans les petites choses, il prend le chemin de la vertu.
- 1er oct. Louis et Adèle sont enrôlés dans l'Œuvre de la Ste-Enfance. Ils peuvent tout faire pour sauver les petits chinois. La mère et moi nous donnons notre obole pour la Propagation de la Foi.
- 15 oct. J'ai pris une police d'assurance pour protéger notre maison contre le feu. La femme et les enfants en sont très contents. Avec la sobriété et l'économie, nous rencontrons nos petites dépenses et nous faisons des épargnes.
- Notre Archevêque est Mgr.....; notre Évêque.....; notre Curé est M.....; notre Vicaire, M.....; Son honneur le Maire est M.....
- Notre école de garçons est dirigée par les Frères des E. C. etc., dont le directeur est le R. F..... L'école des filles est dirigée par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, dont la directrice est Révérende Sœur.....
- 20 oct. Nous recevons un journal franchement catholique. Il nous suggère des entretiens aussi intéressants qu'édifiants.
- 1er nov. A l'église, nous avons un banc que nous occupons régulièrement.
- Ces suggestions doivent suffire pour faire comprendre à chacun comment il doit tenir son livre de famille.

DERNIÈRES PAROLES ADRESSÉES AUX FAMILLES LAUZON

J'ai le plaisir de vous présenter la notice biographique de notre ancêtre, Gilles Lauzon, et une liste de sa postérité. Je remercie Dieu de m'avoir aidé à terminer ce livre malgré les infirmités de mes quatre-vingt-trois ans.

Cette notice contient de nombreux aperçus qui mettent en relief les merveilleux commencements de Ville-Marie. Connaître cette ville, c'est aussi connaître la situation et les travaux de notre dévoué pionnier.

Vient ensuite la filiation patronymique de cinq cents mariages. Cette chaîne ininterrompue de catholiques nous relie à une excellente famille-souche fondée il y a deux cent soixante-dix ans, (1656-1926). Le catholicisme est donc de tradition séculaire dans notre famille. " Exempla trahunt." Les exemples de nos prédécesseurs nous entraînent puissamment dans la vraie religion. De préférence à tant de millions de païens, d'hérétiques et de schismatiques, quelle grâce Dieu nous fait ! A nous d'en bien profiter.

Le tableau des mariages permet à chacun des nôtres de dresser sa lignée, et de la faire remonter jusqu'à 1656, lorsque Gilles Lauzon épousa Marie Archambault. Quel bel en-tête pour commencer un Livre de famille ! L'utilité et la manière de faire ce Livre sont exposées sommairement dans la troisième partie de ce volume.

Les vues surnaturelles, l'abnégation et la souffrance, qui ont présidé à l'établissement de notre sainte religion en ce pays, nous imposent la grave obligation de participer au soutien de cette œuvre sublime.

A cette fin, quels principaux moyens faut-il employer ?

L'homme, fier de sa dignité, s'éloigne d'abord de toute boisson alcoolique : elle a fait tant de mal dans notre Canada à partir du temps de Mgr de Laval ! Cet homme accepte chrétiennement une des peines du péché, le travail. Ensuite, il est économe de son temps, et de son argent : de son argent, afin de pouvoir vivre convenablement selon son état, même de l'améliorer ; de son temps afin de s'instruire. Par l'accomplissement de ces conditions, un tel homme paraîtra avantagusement au milieu de ses concitoyens.

Ce n'est pas tout. Pour être bien vu de Dieu, être honnête homme ou n'avoir que le nom de catholique ne suffit pas ; il faut la pratique des commandements de Dieu et de l'Église, et l'obéissance à qui de droit. " Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise ", a dit Notre-Seigneur.

Sobre, travailleur, économe, soumis à Dieu, à son Église, et à ses pasteurs, tout membre de notre famille qui, bon citoyen et bon chrétien, lira attentivement ce volume, deviendra apôtre, et contribuera, nous l'espérons, à protéger conserver, accroître l'héritage d'honneur et de religion légué par notre ancêtre, et transmis jusqu'à nous, de génération en génération.

Enfin, tout le passé nous rappelle un grand devoir que Dieu a promis de bénir : Père et mère tu honoreras, afin de vivre longuement.

J. H. G.
Angou
1851

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE

NOTICE BIOGRAPHIQUE DE GILLES LAUZON.....	13
PRÉFACE.....	7
CHAPITRE I: ÉVÉNEMENTS ANTÉRIEURS A L'ARRIVÉE DE CE PIONNIER.....	15
§ 1 Hochelaga. 15 — § 2 Ville-Marie. 18 — 1° Origine surnaturelle. 18 — 2° Fondation religieuse. 19 — 3° Destruction menaçante. 26.	
CHAPITRE II: GILLES LAUZON ET SA FAMILLE.....	29
§ 1 Date et lieu de sa naissance. Ses père et mère, Prénoms et nom. 29. — § 2, Maître artisan, 30. — § 3 La Normandie. 32. — Familles Lauzon étrangères à celle de Gilles. 35.	
CHAPITRE III: RECRUE DE 1653. <i>G. Lauzon et Marguerite Bourgeoys en font partie.</i>	41
§ 1 Ressources pour le recrutement. Qualifications des colons et conditions d'enrôlement. Un tiers des enrôlés reculent devant les dangers. Gilles Lauzon reste avec les intrépides, 41. — § 2 " Va, je ne t'abandonnerai pas ", dit la Ste-Vierge à Marguerite Bourgeoys, 44. — § 3 Longue et périlleuse traversée de l'Atlantique, 46. — § 4 Inquiétudes et prières. Joie à Ville-Marie le 16 novembre 1653, 48. — § 5 État de Ville-Marie à l'arrivée de la recrue. 49.	
CHAPITRE IV: LA RECRUE DE 1653 ASSURE LA STABILITÉ DE VILLE-MARIE.....	53
§ 1 Des colons habiteront Ville-Marie leur vie durant. Concessions de terrains. Défrichement et culture, 53. — § 2 G. Lauzon devient citoyen de Ville-Marie, 55. — § 3 Les hommes doivent vivre en société. Différents corps de métiers, 56. — § 4 On travaille avec ardeur. Ville-Marie sera bâtie, 58.	

CHAPITRE V : GILLES LAUZON ÉPOUSE MARIE ARCHAMBAULT. 61

§ 1 Préparation au mariage, 61.— § 2 La famille Archambault est estimée à Québec, 63.— § 3 Elle n'est pas moins estimée à Ville-Marie, 66.— § 4 Célébration du mariage le 27 novembre 1656, 68.— § 5 Quelques observations au sujet de ce mariage, 69.

CHAPITRE VI : ORGANISATION RELIGIEUSE DE VILLE-MARIE. 75

§ 1 La Communauté de Saint-Sulpice. Baptême de Michelle Lauzon. Première élection de marguilliers, 75.— § 2 Sœur Bourgeois répand la dévotion à la sainte Vierge ; elle fonde la Congrégation de Notre-Dame, 78.— § 3 Les religieuses Hospitalières de Saint-Joseph viennent à Ville-Marie, 83.

CHAPITRE VII : DOLLARD ET SES COMPAGNONS SAUVENT LE CANADA. 91

§ 1 Causes de la guerre de 1660, 91.— § 2 On se prémunit selon la grandeur et l'imminence du danger, 93.— § 3 Au Long-Saut, combat de 17 Français et de quelques Sauvages contre 800 Iroquois, 96.— § 4 Jugement sur ce fait d'armes, 98.— § 5 Gilles Lauzon et les héros de 1660, 101.

CHAPITRE VIII : LA MILICE DE LA SAINTE-FAMILLE PROTÈGE VILLE-MARIE. 105

§ 1 Sans cesser d'être hostiles, les Iroquois changent de tactique, 105.— § 2 Ils massacrent des Prêtres Sulpiciens, 107.— § 3 Supplice de Claude de Brégeac et mort de Lambert Closse, 109.— § 4 Milice de la Sainte-Famille, G. Lauzon s' enrôle, 113.

CHAPITRE IX : ÉVÉNEMENTS QUI ONT FAIT ÉPOQUE. 117

§ 1 Louis XIV prend la direction de la Nouvelle-France, 117.— § 2 Le Séminaire de Saint-Sulpice se charge de l'œuvre de Ville-Marie, 118.— § 3 Tremblement de terre en 1663, 121.— § 4 Vertus du Fondateur de Ville-Marie ; sa destitution, sa glorification 124.

CHAPITRE X : LES IROQUOIS VONT ÊTRE SUBJUGUÉS. 131

§ 1 Ennemis toujours acharnés à notre destruction, 131.— § 2 Des secours arrivent. Des forts sont construits, 132.—

§ 3 “ Ononchio, notre perte te coûtera cher ”, 134.— § 4 Ville-Marie s'est honorée durant et après les expéditions, 137.

CHAPITRE XI : L'INTENDANT TALON AU CANADA. 143

§ 1 Visite domiciliaire de Talon à Ville-Marie, 143.— § 2 Recensement du pays, 144.— § 3 Recensement spécial de la famille Lauzon, 145.— § 4 Une ère de rapides progrès, 146.

CHAPITRE XII : CHAPELLES ET ÉGLISES. MGR DE LAVAL. UN MARGUILLIER. 151

§ 1 Chapelles du fort (1642-1656), 151.— § 2 Église paroissiale, rue St-Paul (1656-1678), 152.— § 3 Visites de Mgr de Laval, 153.— § 4 Église paroissiale, Place d'Armes (1678-1830), 155.— § 5 Deux fois, Gilles Lauzon est élu marguillier, 157.

CHAPITRE XIII : GILLES LAUZON ET LA RUE NOTRE-DAME 161

§ 1 Sentiers et rues de Ville-Marie, 161.— § 2 G. Lauzon donne une partie de son terrain pour ouvrir la rue Notre-Dame, 164.— § 3 Localisation du terrain où G. Lauzon avait sa maison, 166.

CHAPITRE XIV : VIE DE FAMILLE. 169

§ 1 La prière, 169 ; § 2 Le travail, 170.— § 3 Les visites, 173.— § 4 Sainteté de vie, 178.— § 5 Mort de nos ancêtres, 180.

CHAPITRE XV : IMITONS NOS ANCÊTRES 183

§ 1 Appuyés sur la foi, nos ancêtres ont fondé sur les bords du Saint-Laurent une église catholique et une nation canadienne française, 183.— § 2 “ Mettez vos pieds où j'ai mis les miens ”, 186.— § 3 Sacerdoce royal, 188.— § 4 Deux exemples, 190.— Conclusion pratique, 194.— Actes notariés concernant Gilles Lauzon, 197.

ILLUSTRATIONS:

Monument de M. de Maisonneuve.	5
Commencement de Ville-Marie.	22
Plan de Ville-Marie en 1672.	162

Fac-similé des signatures de G. Lauzon	72
“ “ “ “ “ “ Dollard	102
“ “ “ “ “ “ Maisonneuve	114
“ “ “ “ “ “ Mgr de Laval et autres	154

“ O Canada! Terre etc., (chant national).

DEUXIÈME PARTIE

Postérité de Gilles Lauzon, l'ancêtre	203
Lignée de Séraphin Lauzon	206
Lignée de Michel Lauzon	209
Lignée de Paul Lauzon	218
Lignée de Gilles Lauzon	221
Variations de noms	237

TROISIÈME PARTIE

Le Livre de famille	237
§ 1 — Son utilité, 241; § 2 — Manière de le faire, 242.	
Dernières paroles adressées aux familles Lauzon	243
Table des matières	245

PRINCIPALES CORRECTIONS A FAIRE :

PAGE 102, 1ère ligne, lire : *Le sieur des Ormeaux*.

PAGE 105, 3e ligne, bas de la page, lire : *moissons* au lieu de maisons.

PAGE 112, 5e ligne, haut de la page : lire *tapi* ou en embuscade.

PAGE 119, 3e ligne, haut de la page, lire *la fonder*, et non pas les fonder.

PAGE 151, 5e ligne, bas de la page : Fille du Roi.